

Jean-Baptiste SAY (1803)

Traité d'économie politique

**ou simple exposition de la manière dont se forment,
se distribuent ou se consomment les richesses**

LIVRE III : DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Jean-Baptiste Say (1803)

Traité d'économie politique

ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses

Livre III : De la consommation des richesses.

Une édition électronique réalisée à partir du livre de Jean-Baptiste Say, [Traité d'économie politique](#) ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses. Paris : Calmann-Lévy, 1972, 572 pages. Collection : Perspectives de l'économique – Les fondateurs. Texte aussi disponible sur le sites de la BNF : <http://gallica.bnf.fr/>

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 25 juillet 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

Discours préliminaire

Livre I: De la production des richesses

Chapitre I.	Ce qu'il faut entendre par production
Chapitre II.	Des différentes sortes d'industries, et comment elles concourent à la production
Chapitre III.	Ce que c'est qu'un capital productif, et de quelle manière les capitaux concourent à la production
Chapitre IV.	Des agents naturels qui servent à la production des richesses, et notamment des fonds de terre
Chapitre V.	Comment se joignent l'industrie, les capitaux et les agents naturels pour produire
Chapitre VI.	Des opérations communes à toutes les industries
Chapitre VII.	Du travail de l'homme, du travail de la nature, et de celui des machines
Chapitre VIII.	Des avantages, des inconvénients et des bornes qui se rencontrent dans la séparation des travaux
Chapitre IX.	Des différentes manières d'exercer l'industrie commerciale et comment elles concourent à la production
Chapitre X.	Quelles transformations subissent les capitaux dans le cours de la production
Chapitre XI.	De quelle manière se forment et se multiplient les capitaux
Chapitre XII.	Des capitaux improductifs
Chapitre XIII.	Des produits immatériels, ou des valeurs qui sont consommées au moment de leur production
Chapitre XIV.	Du droit de propriété
Chapitre XV.	Des débouchés
Chapitre XVI.	Quels avantages résultent de l'activité de circulation de l'argent et des marchandises
Chapitre XVII.	Des effets des règlements de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la production
	I. Effets des règlements qui déterminent la nature des produits
	Digression sur ce qu'on nomme la balance du commerce
	II. Effets des règlements qui déterminent le mode de production
	III. Des compagnies privilégiées
	IV. Des règlements relatifs au commerce des grains
Chapitre XVIII.	Si le gouvernement augmente la richesse nationale en devenant producteur lui-même
Chapitre XIX.	Des colonies et de leurs produits
Chapitre XX.	Des voyages et de l'expatriation par rapport à la richesse nationale
Chapitre XXI.	De la nature et de l'usage des monnaies
Chapitre XXII.	De la matière dont les monnaies sont faites

Chapitre XXIII.	Origine de la valeur des monnaies
Chapitre XXIV.	Que les monnaies faites de différents métaux ne peuvent pas conserver un rapport fixe dans leur valeur fixe dans leur valeur
Chapitre XXV.	De l'altération des monnaies
Chapitre. XXVI.	Des papiers-monnaies
Chapitre XXVII.	Que la monnaie West ni un signe ni une mesure.
Chapitre XXVIII.	D'une attention qu'il faut avoir en évaluant les sommes dont il est fait mention dans l'histoire
Chapitre XXIX.	Ce que devraient être les monnaies
Chapitre XXX.	Des signes représentatifs de la monnaie
I.	Des billets à ordre et des lettres de change
II.	Des banques de dépôts
III.	Des banques d'escompte et des billets au porteur

Livre II: De la distribution des richesses

Chapitre I.	Des fondements de la valeur des choses
Chapitre II.	Des variations relatives et des variations réelles dans les prix
Chapitre III.	Du prix en argent et de prix nominal
Chapitre IV.	De ce qui fait l'importance de nos revenus
Chapitre V.	Comment les revenus se distribuent dans la société.
Chapitre VI.	Quels genres de production paient plus largement les services productifs
Chapitre. VII.	Des revenus industriels
I.	Des profits de l'industrie en général
II.	Des profits du savant
III.	Des profits de l'entrepreneur d'industrie
IV.	Des profits de l'ouvrier
V.	De l'indépendance née chez les modernes des progrès de l'industrie
Chapitre VIII.	Du revenu des capitaux
I.	Du prêt à intérêt
II.	Des profits des capitaux
III.	Quels sont les emplois de capitaux les plus avantageux pour la société
Chapitre IX.	Des revenus territoriaux
I.	Des profits des fonds de terre
II.	Du fermage
Chapitre X.	Quels sont les effets des revenus perçus d'une nation dans l'autre
Chapitre XI.	De la population dans -ses rapports avec l'économie politique
I.	Comment la quantité des produits influe sur la population des états
II.	Comment la nature de la production influe sur la distribution des habitants

Livre III: De la consommation des richesses

- Chapitre I. [Des différentes sortes de consommations](#)
[Chapitre II.](#) Des effets généraux de la consommation
Chapitre III. [Des effets de la consommation reproductive](#)
[Chapitre IV.](#) Des effets de la consommation improductive en général
Chapitre V. [Des consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats](#)
[Chapitre VI.](#) De la nature et des effets généraux des consommations publiques
Chapitre. VII. [Des principaux objets de la défense publique](#)
- I. [Des dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire](#)
II. [Des dépenses relatives à l'armée](#)
III. [Des dépenses relatives à l'enseignement public](#)
IV. [Des dépenses relatives aux établissements de bienfaisance](#)
V. [Des dépenses relatives aux édifices et constructions qui appartiennent au public](#)
- Chapitre VIII. [Par qui sont payées les consommations publiques.](#)
[Chapitre IX.](#) De l'impôt et de ses effets en général
Chapitre X. [Des différentes manières d'asseoir l'impôt, et sur quelles classes de contribuables portent les divers impôts](#)
- Chapitre XI. [De la dette publique](#)
- I. [Des emprunts des gouvernements, et de leurs effets généraux](#)
[Tableau pour indiquer la marche des valeurs dans les emprunts publics](#)
- II. [Du crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère.](#)

Livre troisième

De la consommation des richesses

[Retour à la table des matières](#)

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre I

Des différentes sortes de consommations

[Retour à la table des matières](#)

J'ai souvent été forcé de toucher, par anticipation, dans le cours de 'cet ouvrage, des idées dont le développement devait, suivant l'ordre naturel, se présenter plus tard. La production ne pouvant s'opérer sans consommation, j'ai dû, dès le premier Livre, dire le sens qu'il fallait attacher au mot *consommer*.

Le lecteur a dû comprendre, dès lors, que, de même que la production n'est pas une création de matière, mais une *création d'utilité*, la consommation n'est pas une destruction de matière, mais une *destruction d'utilité*. L'utilité d'une chose une fois détruite, le premier fondement de sa valeur, ce qui la fait rechercher, ce qui en établit la *demande*, est détruit. Dès lors elle ne renferme plus de valeur; ce n'est plus une portion de richesse.

Ainsi, *consommer*, *détruire l'utilité des choses*, *anéantir leur valeur*, sont des expressions dont le sens est absolument le même, et correspond à celui des mots, *produire*, *donner de l'utilité*, *créer de la valeur*, dont la signification est également pareille.

Toute consommation, étant une destruction de valeur, ne se mesure pas selon le volume, le nombre ou le poids des produits consommés, mais selon leur valeur. Une grande consommation est celle qui détruit une grande valeur, sous quelque forme que cette valeur se manifeste.

Tout produit est susceptible d'être consommé ; car si une valeur a pu être ajoutée à une chose, elle peut en être retranchée. Elle y a été ajoutée par l'industrie ; elle en est retranchée par l'usage qu'on en fait, ou par tout autre accident ; mais elle ne peut être consommée deux fois : une valeur une fois détruite ne peut être détruite de nouveau ¹. Telle consommation est rapide ; telle autre est lente. On consomme une maison, un navire, du fer, comme on consomme de la viande, du pain, un habit. On peut même ne consommer un produit qu'en partie. Un cheval, un meuble, une maison qu'on revend, ne sont pas consommés en totalité, puisqu'il leur reste un débris de valeur qu'on retrouve dans le nouvel échange qu'on en fait. Quelquefois la consommation est involontaire : tels sont l'incendie d'un édifice, le naufrage d'un navire ; ou bien elle ne répond pas au but qu'on s'était proposé en créant le produit, comme dans le cas où l'on jette des marchandises à la mer, où l'on brûle des provisions qu'on ne veut pas laisser à l'ennemi.

On peut consommer une valeur anciennement produite; on peut la consommer à l'instant même qu'elle est produite, ainsi que le font les spectateurs d'un concert, d'une représentation théâtrale. On consomme du temps, du travail, puisqu'un travail utile a une valeur appréciable, et ne peut plus se consommer de nouveau lorsqu'il a déjà été consommé Une fois.

Ce qui ne peut perdre sa valeur n'est pas susceptible d'être consommé. On ne consomme pas un fonds de terre, mais on peut consommer son service annuel, et ce service, une fois employé, ne peut être employé une seconde fois. On peut consommer toutes les améliorations ajoutées à un terrain, quoiqu'elles excèdent quelquefois la valeur du terrain, puisque ces améliorations sont les produits de l'industrie; mais le terrain ne saurait se consommer.

Il en est de même d'un talent industriel. je peux consommer une journée d'ouvrier, mais non le talent de l'ouvrier. Les facultés industrielles sont néanmoins détruites par la mort de celui qui les possède.

Tout ce qui est produit est tôt ou tard consommé. Les produits n'ont même été produits que pour être consommés ; et lorsqu'un produit est parvenu au point de pouvoir subir sa destinée, et que sa consommation se diffère, c'est une valeur qui chôme ; or, comme toute valeur peut être employée à la reproduction et rapporter un profit à son possesseur, tout produit qui ne se consomme pas occasionne une perte égale au profit, ou, si l'on veut, à l'intérêt que rapporterait sa valeur, utilement employée ².

¹ Il y a telle matière qui reçoit plusieurs fois, et qui voit se consommer plusieurs fois la valeur qu'on lui donne; telle est la façon donnée par le blanchisseur de linge sale. Chaque fois qu'on salit une pièce de linge, on consomme la totalité du blanchissage et une petite partie de la valeur du linge lui-même.

² Les valeurs qui, tôt ou tard, ne se consomment pas utilement sont peu importantes; de ce nombre sont les provisions qui se gâtent, les produits détruits par accident, et ceux qui cessent d'être en usage, et dont la valeur se dissipe sans avoir été employée, parce que le besoin qui fondait leur valeur a cessé. Les valeurs enfouies ou cachées ne sont ordinairement soustraites à la consommation que pour un temps; elles se retrouvent, et celui qui les trouve est toujours intéressé

Tous les produits étant voués à la consommation, et même à la plus prompte consommation, comment, dira-t-on, se font les accumulations de capitaux, qui ne sont que des accumulations de valeurs produites? Le voici :

Pour qu'une valeur s'accumule, il n'est pas nécessaire qu'elle réside dans le même produit; il suffit qu'elle se perpétue. Or, les valeurs capitales se perpétuent par la reproduction : les produits qui composent un capital se consomment aussi bien que tout autre; mais leur valeur, en même temps qu'elle est détruite par la consommation, se reproduit dans d'autres matières ou dans la même. Quand je nourris un atelier d'ouvriers, il s'y fait une consommation d'aliments, de vêtements, de matières premières; mais pendant cette consommation il se fixe une nouvelle valeur dans les produits qui vont sortir de leurs mains. Les produits qui formaient mon capital ont bien été consommés; mais le capital, la valeur accumulée, ne l'est pas; elle reparaît sous d'autres formes, prête à être consommée de nouveau; que si elle est consommée improductivement, elle ne reparaît plus.

La consommation annuelle d'un particulier est la somme de toutes les valeurs consommées par ce particulier dans le courant d'une année. La consommation annuelle d'une nation est la somme totale des valeurs consommées dans l'année par tous les individus et les corps dont cette nation se compose.

Dans la consommation annuelle d'un particulier ou d'une nation, doivent être comprises les consommations de tout genre, quels qu'en soient le but et le résultat, celles d'où il doit sortir une nouvelle valeur, et celles d'où il n'en doit point sortir; de même qu'on comprend dans la production annuelle d'une nation la valeur totale de ses produits créés dans l'année. Ainsi l'on dit d'une manufacture de savon qu'elle consomme en soude une valeur de vingt mille francs par an, quoique la valeur de cette soude doive reparaître dans le savon que la manufacture aura produit ; et l'on dit qu'elle produit annuellement pour cent mille francs de savon, quoique cette valeur n'ait eu lieu que par la destruction de beaucoup de valeurs qui en réduiraient bien le produit, si l'on voulait les déduire. La consommation et la production annuelles d'une nation ou d'un particulier sont donc leur consommation et leur production brutes ¹.

Par une conséquence naturelle, il faut comprendre, dans les productions annuelles d'une nation, toutes les marchandises qu'elle importe, et dans sa consommation annuelle toutes celles qu'elle exporte. Le commerce de la France consomme toute la valeur des soieries qu'il envoie aux États-Unis ; il produit toute la valeur des cotons qu'il en reçoit en retour ; de même que les manufactures françaises ont consommé la valeur de la soude envoyée, pour ainsi dire, dans la chaudière du savonnier, et qu'elles ont produit la valeur du savon qui en a été retiré.

à en tirer parti : pour cela, il faut les consommer. Il n'y a, dans ce cas, de perdu que le profit qu'elles auraient pu rendre durant l'espace de temps perdu, profit dont l'intérêt de la somme donne la mesure.

On en peut dire autant des petites valeurs mises successivement en réserve jusqu'à ce qu'elles montent assez pour faire un placement. La multiplicité des épargnes rend considérables les capitaux oisifs de cette manière. On évite une partie des pertes, qui résultent de cette oisiveté, par des droits de mutation très modérés, des facilités pour toute espèce de circulation, des caisses de placements dignes de toute confiance, et d'où chacun puisse retirer ses capitaux en tout temps, etc. Dans les troubles publics et sous des gouvernements arbitraires, beaucoup de gens préfèrent garder des valeurs mortes, qui ne leur rapportent ni jouissances ni profits, au danger de les mettre en évidence. Une bonne administration éloigne tout à fait un pareil inconvénient.

¹ Voyez plus haut (livre II, chap. 5) la distinction du produit brut et du produit net.

Quoique le capital soit consommé reproductivement dans les opérations de l'industrie, la somme des consommations annuelles est tout autre chose que la somme des capitaux d'une nation ou d'un particulier. Un capital ou une portion d'un capital peuvent être consommés plusieurs fois dans la même année. Un cordonnier achète du cuir, le taille en souliers, et vend ses souliers ; voilà une portion de capital consommée et rétablie. En réitérant cette opération plusieurs fois dans l'année, il consomme autant de fois cette portion de son capital ; si elle s'élève à deux cents francs, et qu'il renouvelle le même achat douze fois dans l'année, ce capital de deux cents francs aura donné lieu à une consommation annuelle de 2 400 francs. D'un autre côté, il y a telle autre partie de son capital, comme ses outils, qui n'est entièrement consommée qu'au bout de plusieurs années. Sa consommation n'emporte annuellement qu'un quart, peut-être un dixième de cette portion de son capital.

Les besoins des consommateurs déterminent en tout pays les créations des producteurs. Le produit dont le besoin se fait le plus sentir est le plus demandé ; le plus demandé fournit à l'industrie, aux capitaux et aux terres de plus gros profits, qui déterminent l'emploi de ces moyens de production vers la création de ce produit. De même, lorsqu'un produit est moins demandé, il y a moins d'avantage à le faire ; il ne se fait pas. Ce qui se trouve fait baisse de prix ; le bas prix où le produit tombe en favorise l'emploi, et tout se consomme.

On peut, si l'on veut, séparer la consommation totale d'un peuple, en *consommations publiques* et en *consommations privées*. Les premières sont celles qui sont faites par le public ou pour son service ; les secondes sont celles qui sont faites par les particuliers ou par les familles. Les unes et les autres peuvent être ou reproductives ou improductives.

Dans une société quelconque, tout le monde est consommateur, puisqu'il n'est personne qui puisse subsister sans satisfaire des besoins, quelque bornés qu'on les suppose ; et comme d'un autre côté tous les membres de la société, lorsqu'ils ne reçoivent pas gratuitement ce qui les fait vivre, concourent à la production, soit par leur industrie, soit par leurs capitaux, soit par leurs terres, on peut dire qu'en tout pays les consommateurs sont les producteurs eux-mêmes ; et les classes où s'opèrent les plus grandes consommations sont les classes mitoyennes et indigentes, où la multitude des individus fait plus que balancer la modicité de leurs consommations ¹.

Les peuples civilisés, riches et industriels, consomment beaucoup plus que les autres, parce qu'ils produisent incomparablement davantage. Ils recommencent tous les ans, et, dans bien des cas, plus d'une fois par an, la consommation de leurs

¹ Il est probable que les revenus industriels, dans tout pays passablement industriel, excèdent les revenus capitaux et les revenus fonciers mis ensemble, et que, par conséquent, les consommations de ceux qui n'ont que des profits industriels, c'est-à-dire leurs bras et leurs talents pour vivre, surpassent celles des capitalistes et des propriétaires fonciers réunis. Il n'est pas rare de voir une manufacture qui, avec un capital de 600 000 francs, paie pour des salaires 300 francs par jour ouvrable, ou 90000 francs par an ; à quoi on peut, par évaluation, ajouter 20 000 francs de profits nets pour ses entrepreneurs ; ce qui donne, pour cette manufacture, 110 000 francs de revenus industriels par année. Les bailleurs de fonds ou capitalistes, au denier vingt, n'en retirent que 30 000 francs.

Les métayers, qui sont les plus misérables des fermiers, en y comprenant les ouvriers qu'ils emploient, retirent un revenu industriel égal au revenu foncier et au revenu capital du propriétaire, qui leur fournit le fonds et les avances.

capitaux productifs, qui renaissent perpétuellement ; et ils consomment improductivement la majeure partie de leurs revenus, soit industriels, soit capitaux, soit fonciers.

On propose pour modèles dans certains livres les nations qui ont peu de besoins : il vaut mieux avoir beaucoup de besoins et savoir les satisfaire. C'est ainsi non seulement que se multiplient les individus, mais que l'existence de chaque individu est plus complète.

Steuart ¹ vante les Lacédémoniens parce qu'ils savaient se priver de tout, ne sachant rien produire. C'est une perfection qui est partagée par les peuples les plus grossiers et les plus sauvages ; ils sont peu nombreux et mal pourvus. En poussant ce système jusqu'à ses dernières conséquences, on arriverait à trouver que le comble de la perfection serait de ne rien produire et de n'avoir aucun besoin, c'est-à-dire de ne pas exister du tout.

¹ Livre II, chap. 14.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre II

Des généraux de la consommation

[Retour à la table des matières](#)

L'effet le plus immédiat de toute espèce de consommation est la perte de valeur, et par conséquent de richesse, qui en résulte pour le possesseur du produit consommé. Cet effet est constant, inévitable, et jamais on ne doit le perdre de vue toutes les fois qu'on raisonne sur cette matière. Un produit consommé est une valeur perdue pour tout le monde et pour toujours ; mais cette perte est accompagnée d'une compensation : de même que la production est un échange que l'on fait des frais de production contre un produit, la consommation est l'échange que l'on fait d'un produit contre une jouissance.

Cette jouissance est de deux sortes : elle consiste, soit dans la satisfaction immédiate d'un besoin : c'est celle que procure la *consommation improductive* ; soit dans la reproduction d'un autre produit que l'on peut regarder comme une satisfaction différée : c'est la *consommation reproductive*¹.

¹ Le mécanisme de la consommation est assez bien représenté par la combustion qui s'opère dans nos cheminées et dans nos fourneaux. Le bois qui brûle sert, en brûlant, soit à nous chauffer, soit à préparer des aliments, des teintures, et à leur donner de la valeur. Sa combustion n'a rien d'utile et de bon en soi, autrement il serait avantageux de brûler du bois qui ne chaufferait personne, qui n'opérerait aucune cuisson ; sa combustion n'est utile qu'autant qu'elle satisfait au besoin que quelqu'un a de se chauffer (c'est l'image de la consommation improductive), ou bien autant qu'elle donne aux substances qu'elle cuit une valeur qui puisse remplacer la valeur du combustible brûlé (c'est l'image de la consommation reproductive).

Un combustible qu'on brûle pour chauffer, et qui ne chauffe pas, ou qui chauffe mal, ou bien qu'on brûle pour donner une valeur nouvelle à Une dentée, et qui ne la donne pas, ou qui donne

On peut remarquer ici que la consommation improductive, celle qui da d'autre résultat que de procurer une jouissance, n'exige aucune habileté. Sans talent, sans peine, sans travail, on peut manger de bons morceaux, ou se parer d'un bel habit ¹ ; tandis que dans la consommation reproductive, non seulement il ne résulte aucune jouissance immédiate de cette consommation, mais elle exige l'emploi d'un travail éclairé qui, dans tout le cours de cet ouvrage, a été nommé *industrie*.

Quand celui qui possède la valeur à consommer est dépourvu d'industrie, s'il ne sait comment s'y prendre pour consommer reproductivement: cette valeur, et si pourtant il veut qu'elle soit consommée ainsi, il la prête à une personne plus industrieuse : celle-ci la détruit ; mais comme elle en reproduit une autre en même temps, elle est en état de la rendre, même après avoir retenu les profits de son travail et de ses talents. Un capital qu'on rend, après l'avoir emprunté, n'est pas, comme on voit, composé des mêmes matières qu'on a reçues. La condition imposée par le prêteur équivaut à ceci : *je vous prête des valeurs qui sont égales à la valeur actuelle de deux mille pièces de cinq francs, ou de dix mille francs : vous me rendrez à telle époque une somme de valeurs égales à la valeur qu'auront alors dix mille francs*. Un dépôt qu'on serait obligé de rendre en nature, ne devant pas être consommé, ne pourrait servir à la reproduction.

Quelquefois on consomme les produits qu'on a soi-même créés ; ainsi font le cultivateur qui mange de ses fruits ou des animaux de sa basse-cour, le manufacturier qui se revêt de ses étoffes ; mais comme les objets de notre consommation sont bien nombreux et bien variés en comparaison de ceux que nous produisons, la plupart des consommations n'ont lieu qu'à la suite d'un *achat*. Après que nous avons échangé contre de l'argent, ou reçu sous forme de monnaie, les valeurs qui composent notre revenu, nous échangeons de nouveau ces valeurs contre les objets que nous nous proposons de consommer. C'est ce qui fait que, pour le vulgaire, *dépenser* et *consommer* signifient la même chose. Ce n'est pourtant pas en achetant qu'on perd la valeur qu'on possède; car après avoir acheté une chose, elle a encore sa valeur, et l'on peut, si elle da pas été surpayée, la revendre comme on l'a achetée; mais c'est en la consommant que la perte s'opère, puisqu'une valeur détruite n'existe plus, et ne peut plus ni se vendre, ni se consommer une seconde fois. C'est la raison pour laquelle, dans l'économie domestique, une mauvaise ménagère détruit bien vite les fortunes bornées. C'est la femme, et non le mari, qui décide ordinairement des consommations de tous les jours, de celles qui se répètent sous une multitude de formes.

On voit d'ici la grande erreur où tombent ceux qui croient que ce qui n'entraîne point de perte de numéraire n'entraîne point de perte de richesses. Rien n'est plus commun que d'entendre dire : *L'argent qui se dépense n'est pas perdu : il reste dans le pays; donc le pays n'est pas plus pauvre par les dépenses qu'on y fait*. Le pays, en effet, n'a rien perdu de la valeur de l'argent qui s'y trouvait ; mais la chose achetée

une valeur inférieure à la valeur consumée, présente l'image d'un échange dans lequel on a donné un objet pour ne rien recevoir en retour. Tel est l'effet de toutes les consommations qui ont eu lieu en pure perte.

¹ Je sais qu'un homme a besoin d'une sorte d'habileté pour se faire honneur d'une grande fortune, pour dépenser en faveur de lui-même sans blesser l'amour-propre des autres, pour obliger sans humilier, pour travailler au bien public sans alarmer les intérêts particuliers; mais ces talents tiennent à une qualité morale, à l'esprit de conduite, dont les résultats, purement moraux, ne peuvent être déduits que d'une autre science, la morale expérimentale.

avec une somme d'argent ; cent choses, achetées successivement avec la même somme, ont été consommées, et leur valeur détruite.

Il est donc bien superflu, j'ai presque dit puéril, de vouloir, pour conserver les richesses d'un pays, retenir son numéraire. Ce numéraire n'empêche aucune consommation de valeurs, ni par conséquent aucune perte de richesse. Il sert au contraire à faire cheminer plus commodément, jusqu'aux mains de leurs consommateurs, les produits voués à la consommation ; ce qui est un bien, quand c'est pour faciliter une consommation bien entendue, c'est-à-dire dont les résultats sont bons.

On pourrait croire seulement que si le numéraire qui circule dans un pays ne préserve ce pays d'aucune consommation, ni par conséquent d'aucune perte de richesse, celui qu'on exporte occasionne du moins une perte au pays. Nullement : l'exportation des espèces, quand elle n'est pas définitive et qu'elle doit amener des retours en marchandises, équivaut à une consommation reproductive, à une perte de valeurs qui a pour objet une reproduction de valeurs.

Lorsque l'exportation des espèces est définitive, la nation est privée d'une portion de son capital, qu'elle perdrait également par l'exportation de toute autre marchandise qui devrait n'entraîner aucun retour.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre III

Des effets de la consommation reproductrice

[Retour à la table des matières](#)

Ce sont les valeurs capitales que l'on consomme reproductivement. Le premier Livre de cet ouvrage a développé le mécanisme de cette consommation. Un négociant, un manufacturier, un cultivateur, achètent des matières premières¹, des services productifs, et les consomment pour en obtenir de nouveaux produits : les effets immédiats de cette consommation sont les mêmes que ceux de la consommation improductive; elle occasionne une demande qui influe sur les prix et sur la production des objets demandés ; elle en détruit la valeur ; il n'y a de différence que dans le résultat ultérieur : elle ne satisfait à aucun besoin ; elle ne procure aucune jouissance autre que de rendre l'entrepreneur qui l'ordonne, possesseur d'un nouveau produit, dont la valeur lui rembourse les produits consommés et lui paie communément un Profit.

Relativement à cette assertion que la consommation reproductrice ne satisfait à aucun besoin, on pourrait, faute d'une analyse complète des faits, objecter que le salaire payé à un ouvrier, et par conséquent dépensé reproductivement, sert à sa nourriture, à son vêtement, à ses plaisirs. Il faut remarquer ici, non pas une seule

¹ Les matières premières, pour le manufacturier et le négociant, sont les produits qu'ils achètent pour leur donner un nouveau degré de valeur. Des toiles de coton sont des matières premières pour le fabricant de toiles peintes, et les toiles peintes elles-mêmes sont des matières premières pour le marchand qui les achète dans le dessein de les vendre ou de les expédier.

consommation, mais deux. Le fabricant, en achetant les services de l'ouvrier et en les consommant, consomme, reproductivement et sans satisfaire à aucun besoin, une portion de son capital. De son côté l'ouvrier, en vendant ses services, vend son revenu d'un jour, d'une semaine ; et c'est le prix qu'il en retire qui se trouve consommé improductivement par lui et par sa famille ; de la même manière que le loyer de la maison qu'occupe le fabricant, et qui forme le revenu du propriétaire, est dépensé improductivement par celui-ci.

Et qu'on ne s'imagine pas que c'est la même valeur qui est consommée deux fois, l'une reproductivement, l'autre improductivement : ce sont deux valeurs indépendantes l'une de l'autre et dont l'origine est diverse. L'une des deux, le service industriel de l'ouvrier, est le produit de sa force musculaire, de son talent ; ce service est si bien un produit, qu'il a un prix courant comme toutes les autres denrées. L'autre valeur consommée est une portion du capital du fabricant, qu'il a donnée en échange du service de l'ouvrier. Une fois l'échange de ces deux valeurs terminé, les deux consommations s'opèrent chacune de leur côté et dans deux buts différents : la première, dans le but de créer un produit ; la seconde, dans celui d'alimenter l'ouvrier et sa famille.

Ce que le fabricant dépense et consomme reproductivement, c'est ce qu'il a acquis au moyen de son capital ; ce que l'ouvrier dépense et consomme improductivement, c'est ce qu'il a obtenu en échange de ses peines. De ce que ces deux valeurs s'échangent l'une contre l'autre, il ne s'ensuit pas qu'elles forment une seule et même valeur.

Le même raisonnement s'applique au travail intelligent de l'entrepreneur. Son temps, son travail, sont consommés reproductivement par lui dans sa manufacture ; et les profits qu'il en tire en échange sont consommés improductivement par lui dans sa famille.

Cette double consommation, au reste, est analogue à celle que les entrepreneurs font de leurs matières premières. Un fabricant de drap se présente chez un marchand de laine avec une somme de mille écus à la main. Ne voilà-t-il pas deux produits en présence : une valeur de mille écus, fruit d'une production antérieure, faisant maintenant partie du capital du fabricant, et, d'un autre côté, des toisons faisant partie du produit annuel d'une ferme ? L'échange une fois conclu, ces deux valeurs se consomment chacune de leur côté ; le capital, changé en toisons, pour faire du drap ; le produit de la ferme, changé en écus, pour satisfaire les besoins du fermier ou de son propriétaire.

Toute consommation étant une perte, lorsqu'on fait une consommation reproductrice, on gagne donc autant par ce que l'on consomme de moins, que par ce que l'on produit de plus. A la Chine, on épargne beaucoup sur l'ensemencement des terres, par la méthode qu'on suit de planter le grain au lieu de le semer à la volée. L'effet qui en résulte est précisément comme si les terres à la Chine étaient plus productives que celles d'Europe ¹.

Dans les arts, quand la matière première est de nulle valeur, elle ne fait pas partie des consommations qu'ils nécessitent ; ainsi la pierre calcaire détruite par le chau-

¹ Une des personnes attachées à l'ambassade de Macartney calcula que ce qui était, par cette méthode, épargné de grain dans l'empire de la Chine, serait suffisant pour nourrir toute la Grande-Bretagne.

fournier, le sable qu'emploie le verrier, ne sont pas des consommations s'ils n'ont pas de valeur.

Une épargne faite sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres, est une épargne aussi réelle qu'une épargne faite sur l'emploi de la matière première. On épargne sur les services productifs de l'industrie, des capitaux et des terres ; soit en tirant plus de service des mêmes moyens de production, soit en absorbant moins de moyens de production pour obtenir les mêmes produits.

Toutes ces épargnes, au bout de peu de temps, tournent en général au profit de la société ; elles diminuent les frais de production ; et la concurrence des productions fait ensuite baisser, au niveau de ces frais, le prix des produits à mesure que les économies deviennent plus connues, et d'un usage plus général. Mais aussi, et par cette raison même, ceux qui ne savent pas user, aussi économiquement que les autres, des moyens de production perdent où les autres gagnent. Que de manufacturiers se sont ruinés, parce qu'ils ne savaient travailler qu'à grands frais, dans des bâtiments fastueux, et avec des outils trop multipliés ou trop chers, et par conséquent avec des capitaux plus considérables que ceux qu'employaient d'autres manufacturiers, pour ne pas obtenir plus de produits !

Heureusement que l'intérêt personnel est, dans la plupart des cas, le premier et le plus vivement affecté de ces pertes. C'est ainsi que la douleur avertit nos membres des lésions dont il faut qu'ils se garantissent. Si le producteur maladroit n'était pas le premier puni des pertes dont il est l'auteur, nous verrions bien plus souvent encore risquer de fausses spéculations. Un mauvais spéculateur est aussi fatal à la prospérité générale qu'un dissipateur. Un négociant qui dépense cinquante mille francs pour en gagner trente, et un homme du grand monde qui dépense vingt mille francs en chevaux, en maîtresses, en festins, en bougies, font, relativement à leur propre fortune et à la richesse de la société, un métier tout pareil, au plaisir près que le dernier a Peut-être plus que l'autre ¹.

Dispensé par les considérations qui sont la matière du premier Livre, de m'étendre davantage sur les consommations reproductives, je dirigerai, dans ce qui va suivre, l'attention du lecteur sur les *consommations improductives* seulement, sur leurs motifs et leurs résultats ; et je préviens que dorénavant le mot *consommations*, seul, devra s'entendre, comme dans l'usage commun, uniquement des consommations improductives.

¹ Comme il est difficile, et même peut-être impossible d'évaluer, avec une tolérable exactitude, les valeurs consommées et les valeurs produites, un particulier ne sait guère que par des inventaires de tout ce qu'il possède, si sa fortune est augmentée ou diminuée. Ceux qui ont de l'ordre en font régulièrement, et même les lois obligent les personnes qui sont dans le commerce à en faire tous les ans. Un entrepreneur ne sait pas, sans cela, si son entreprise n'absorbe pas plus de valeurs qu'elle n'en produit; il peut, dans cette ignorance, travailler à sa ruine et à celle de ses créanciers. Indépendamment des inventaires, un entrepreneur prudent compare d'avance les valeurs qu'absorberont ses opérations et la valeur probable de ses produits ; ce sont des espèces de devis qui font présumer les résultats, mais ne les assurent pas.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre IV

Des effets de la consommation improductive en général

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de considérer la nature et les effets des consommations, quelles qu'elles soient, et les effets généraux des consommations reproductives en particulier. Il ne sera plus question, dans ce chapitre et dans les suivants, que des consommations dont le but est la satisfaction d'un besoin, une jouissance, et qu'on nomme improductives ou stériles.

C'est par des consommations improductives que l'homme satisfait ses plus nobles désirs, de même que ses goûts les plus vulgaires. Par elles il étend ses connaissances, ses facultés intellectuelles ; il élève ses enfants, adoucit l'existence de sa famille, se rend utile à ses amis, à sa patrie, à l'humanité. Son perfectionnement moral, aussi bien que son bonheur, dépendent en grande partie de ses consommations improductives ; mais elles n'ajoutent rien aux richesses de la société, comme on l'a répété trop souvent. Si les institutions, les circonstances qui font naître des besoins louables, sont favorables aux nations, celles qui excitent à consommer pour détruire des produits et pour donner lieu à les remplacer, ne le sont pas ¹. Les moyens de production ont des bornes ; les épuiser par système, sans autre but que de les épuiser, est une puérité : c'est prodiguer sans but des moyens de bonheur.

¹ S'il m'était permis d'exprimer la même idée par une locution populaire, je dirais : Portez des souliers, parce que l'usage d'une chaussure est une consommation salutaire; mais n'usez pas des souliers pour faire gagner les cordonniers.

Si l'on conseillait aux gens, non de faire tort aux consommations favorables à leur bien-être et à celui de la société, mais seulement d'augmenter la masse de leurs consommations, ce serait leur conseiller d'avoir plus de revenus, de devenir plus riches ; conseil assez futile, si on ne leur indique pas en même temps les moyens de devenir plus riches. Et si vous leur indiquez ces moyens, si vous leur dites : *Développez votre intelligence; soyez plus industrieux ; mettez en valeur vos terres et vos capitaux; multipliez ces capitaux par des accumulations graduelles*, vous leur dites : **PRODUISEZ** - mot qui, à lui seul, signifie tout le reste. En effet, la consommation suit infailliblement une production véritable ; car produire, c'est donner de la valeur ; cette valeur ne peut naître dans une chose que de l'envie qu'elle excite chez des consommateurs quelconques, et ceux-ci ne l'achètent que pour la consommer. Toutes les fois qu'un fait n'arrive pas de cette manière, il n'est qu'un accident dont le producteur ou le consommateur sont la victime, et qu'on évite autant qu'on peut.

Si l'encouragement que l'on croirait devoir donner à la consommation stérile allait jusqu'à porter atteinte à des capitaux, ce ne serait plus seulement une consommation que l'on provoquerait aux dépens d'une autre ; ce serait la suppression de toutes les consommations successives qui se seraient renouvelées chaque fois que la portion dissipée du capital aurait été dépensée pour une production nouvelle ; car on ne peut faire valoir un capital qu'en le dépensant, et on le dépense de nouveau aussi souvent qu'il est rétabli par la production.

On supposera peut-être que les ventes provoquées par la consommation stérile sont favorables aux producteurs en ceci que tout produit terminé étant une portion non encore réalisée du capital de l'entrepreneur, plus sa vente est prompte, et plus tôt il peut, avec le même capital, recommencer une opération nouvelle ; un plus grand nombre de semblables opérations productives pouvant dès lors avoir lieu chaque année, plus de profits peuvent être distribués aux producteurs de tous grades. Cela est très vrai ; mais c'est encore un conseil à donner aux producteurs et non pas aux consommateurs. On peut dire aux premiers : *Produisez des objets tels qu'ils conviennent aux besoins et aux habitudes de votre nation et de votre époque, et ils ne resteront pas longtemps en magasin, pourvu que les consommateurs, de leur côté, produisent de quoi les acquérir.*

Le seul avantage de la consommation stérile ne consiste donc que dans le plus ou le moins de satisfaction qui résulte de la consommation elle-même, et c'est à cet examen que nous soumettrons, dans ce chapitre, les consommations improductives, quelles qu'elles soient, et en particulier, dans les chapitres suivants, les consommations privées et les consommations publiques. Il ne s'agit plus que de comparer la perte qui, pour le consommateur, résulte de sa consommation, avec la satisfaction qui lui en revient. Du jugement sain ou faux qui apprécie cette perte et la compare avec la satisfaction obtenue, découlent les consommations bien ou mal entendues, c'est-à-dire ce qui, après la production réelle des richesses, influe le plus puissamment sur le bonheur ou le malheur des familles et des nations.

Sous ce rapport, les consommations les mieux entendues seront :

1° Celles qui satisfont des besoins réels. Par besoins réels, j'entends ceux à la satisfaction desquels tiennent notre existence, notre santé et le contentement de la plupart des hommes : ils sont opposés à ceux qui proviennent d'une sensualité recherchée, de l'opinion et du caprice. Ainsi les consommations d'une nation seront, en

général, bien entendues, si l'on y trouve des choses commodes plutôt que splendides : beaucoup de linge et peu de dentelles ; des aliments abondants et sains, en place de ragoûts recherchés ; de bons habits et point de broderies. Chez une telle nation, les établissements publics auront peu de faste et beaucoup d'utilité ; les indigents n'y verront pas des hôpitaux somptueux, mais ils y trouveront des secours assurés ; les routes ne seront pas deux fois trop larges, mais les auberges seront bien tenues ; les villes n'offriront peut-être pas de si beaux palais, mais on y marchera en sûreté sur des trottoirs.

Le luxe d'ostentation ne procure qu'une satisfaction creuse ; le luxe de commodité, si je peux m'exprimer ainsi, procure une satisfaction réelle. Ce dernier est moins cher, et par conséquent il consomme moins. L'autre ne connaît point de bornes ; il s'accroît chez un particulier sans autre motif, sinon qu'il s'accroît chez un autre ; il peut aller ainsi progressivement à l'infini. « L'orgueil, a dit Franklin, est un mendiant qui crie aussi haut que le besoin, mais qui est infiniment plus insatiable. »

Satisfaction pour satisfaction, la société, considérée en masse, trouve mieux son compte à celle qui pourvoit à des besoins réels, qu'à celle qui contente des besoins factices. Que les besoins d'un riche fassent produire et consommer des parfums exquis, et que les besoins d'un pauvre fassent produire un habit chaud dans une saison rigoureuse : dans l'un et l'autre cas, les besoins auront provoqué la production et la consommation de deux richesses qu'on peut supposer égales ; mais dans le premier cas, la société aura obtenu en échange un plaisir futile, court, à peine senti ; et dans le second, un bien-être solide, durable, précieux ¹.

2° *Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, et celles qui choisissent de préférence les produits de la meilleure qualité.* Une nation et des particuliers feront preuve de sagesse, s'ils recherchent principalement les objets dont la consommation est lente et l'usage fréquent. C'est par cette raison qu'ils auront un logement et des ameublements commodes et propres ; car il est peu de choses qui se consomment plus lentement qu'une maison, ni dont on fasse un usage plus fréquent, puisqu'on y passe la majeure partie de sa vie. Leurs modes ne seront pas très inconstantes ; la mode a le privilège d'user les choses avant qu'elles aient perdu leur utilité, souvent même avant qu'elles aient perdu leur fraîcheur : elle multiplie les consommations, et condamne ce qui est encore excellent, commode et joli, à n'être plus bon à rien. Ainsi la rapide succession des modes appauvrit un État de ce qu'elle consomme et de ce qu'elle ne consomme pas.

Il vaut mieux consommer les choses de bonne qualité, quoique plus chères ; en voici la raison : dans toute espèce de fabrication, il y a certains frais qui sont les mêmes et qu'on paie également, que le produit soit bon ou bien qu'il soit mauvais : une toile faite avec du mauvais lin a exigé, de la part du tisserand, du marchand en gros, de l'emballeur, du voiturier, du marchand en détail, un travail précisément égal à ce qu'aurait exigé, pour parvenir au consommateur, une toile excellente. L'économie que je fais, en achetant une médiocre qualité, ne porte donc point sur le prix de ces divers travaux, qu'il a toujours fallu payer selon leur entière valeur, mais sur le prix

¹ Ce second cas est celui où le riche place à intérêt l'argent qu'il aurait pu dépenser en frivolités. Pour qu'on puisse lui en payer l'intérêt, il faut qu'on l'emploie reproductivement ; dès lors il sert en partie à l'entretien de la classe laborieuse ; la destruction de richesse est la même, mais elle est échangée contre des satisfactions plus solides.

de la matière première seule; et néanmoins, ces différents travaux, payés aussi chèrement, sont plus vite consommés si la toile est mauvaise que si elle est bonne.

Comme ce raisonnement peut s'appliquer à tous les genres de fabrication ; comme dans tous il y a des services qu'il faut payer sur le même pied, quelle que soit la qualité, et comme ces services font plus de profit dans les bonnes qualités que dans les mauvaises, il convient donc à une nation en général de consommer principalement des premières. Pour y parvenir, il faut qu'elle ait le goût de ce qui est beau et bon, et qu'elle sache s'y connaître : c'est encore un cas où les lumières¹ sont favorables à la prospérité d'un État; il faut surtout que la généralité de la nation ne soit pas tellement misérable, qu'elle se trouve toujours contrainte d'acheter au meilleur marché, quoique en dernier résultat les choses ainsi achetées lui reviennent plus cher.

On sent que les règlements par lesquels l'autorité publique se mêle des détails de la fabrication (en supposant qu'ils réussissent à faire fabriquer des marchandises de meilleure qualité, ce qui est fort douteux) sont insuffisants pour les faire consommer ; ils ne donnent pas au consommateur le goût des bonnes choses et les moyens de les acquérir. La difficulté se rencontre ici, non du côté du producteur, mais du côté du consommateur. Qu'on me trouve des consommateurs qui veuillent et qui puissent se procurer du beau et du bon, je trouverai des producteurs qui leur en fourniront. C'est l'aisance d'une nation qui la conduit à ce but ; l'aisance ne fournit pas seulement les moyens d'avoir du bon, elle en donne le goût. Or, ce ne sont point des règlements qui procurent de l'aisance; c'est la production active et l'épargne, c'est l'amour du travail favorable à tous les genres d'industrie, et l'économie qui amasse des capitaux. C'est dans les pays où ces qualités se rencontrent, que chacun acquiert assez d'aisance pour mettre du choix dans ses consommations. La gêne, au contraire, suit toujours la prodigalité ; et lorsqu'on est commandé par le besoin, on ne choisit pas.

Les jouissances de la table, des jeux, des feux d'artifice, sont au nombre des plus passagères. Je connais des villages qui manquent d'eau, et qui consomment dans un seul jour de fête ce qu'il faudrait d'argent pour amener de l'eau et pour élever une fontaine sur leur place publique. Leurs habitants aiment mieux s'enivrer en l'honneur de leur patron pendant un jour, et aller péniblement, tous les autres jours de l'année, puiser de l'eau bourbeuse au sommet d'un coteau du voisinage. C'est en partie à la misère, en partie à des consommations mal entendues, qu'il faut attribuer la malpropreté qui environne la plupart des habitations des gens de la campagne.

En général, un pays où l'on dépenserait, soit dans les villes, soit dans les campagnes, en jolies maisons, en vêtements propres, en ameublements bien tenus, en instruction, une partie de ce qu'on dépense en jouissances frivoles et dangereuses ; un tel pays, dis-je, changerait totalement d'aspect, prendrait un air d'aisance, serait plus civilisé, et semblerait incomparablement plus attrayant à ses propres habitants et aux étrangers.

3° *Les consommations faites en commun.* Il y a différents services dont les frais ne s'augmentent pas en proportion de la consommation qu'on en fait. Un seul cuisinier peut préparer également bien le repas d'une seule personne et celui de dix ; un même foyer peut faire rôtir plusieurs pièces de viande aussi bien qu'une seule; de là

¹ Par lumières, il faut toujours entendre la connaissance du véritable état des choses, ou de ce qui est vrai, en tous genres.

l'économie qu'on trouve dans l'entretien en commun des communautés religieuses et civiles, des soldats, des ateliers nombreux; de là celle qui résulte de la préparation dans des marmites communes, de la nourriture d'un grand nombre de personnes dispersées : c'est le principal avantage des établissements où l'on prépare des soupes économiques.

4° Enfin, par des considérations d'un autre ordre, les consommations bien entendues sont celles qu'avoue la saine morale. Celles au contraire qui l'outragent finissent ordinairement par tourner à mal pour les nations comme pour les particuliers ; mais les preuves de cette vérité m'entraîneraient trop loin de mon sujet.

Il est à remarquer que la trop grande inégalité des fortunes est contraire à tous ces genres de consommations qu'on doit regarder comme les mieux entendues. A mesure que les fortunes sont plus disproportionnées, il y a dans une nation plus de besoins factices, et moins de besoins réels satisfaits ; les consommations rapides s'y multiplient : jamais les Lucullus et les Héliogabale de l'ancienne Rome ne croyaient avoir assez détruit, abîmé de denrées ; enfin, les consommations immorales sont bien plus multipliées là où se rencontrent la grande opulence et la grande misère. La société se divise alors en un petit nombre de gens qui se procurent des jouissances recherchées, et un grand nombre d'autres qui envient le sort des premiers, et font tout ce qu'ils peuvent pour les imiter ; tout moyen paraît bon pour passer d'une classe dans l'autre, et l'on est aussi peu scrupuleux sur les moyens de jouir qu'on l'a été sur ceux de s'enrichir.

En tout pays, le gouvernement exerce une fort grande influence sur la nature des consommations qui se font, non seulement parce qu'il est appelé à décider de la nature des consommations publiques, mais parce que son exemple et ses volontés dirigent beaucoup de consommations privées. Si le gouvernement est ami du faste et de l'ostentation, le troupeau des imitateurs aura du faste et de l'ostentation; et les personnes mêmes qui sont faites pour se conduire conformément à leurs propres principes seront forcées de les sacrifier. Leur sort est-il toujours indépendant d'une faveur et d'une considération qu'on attache alors, non aux qualités personnelles, mais à des prodigalités qu'elles désapprouvent ?

Au premier rang des consommations mal entendues sont celles qui procurent des chagrins et des maux, en place des plaisirs qu'on en attendait. Tels sont les excès de l'intempérance ; et si l'on veut des exemples pris parmi les consommations publiques, telles sont les guerres entreprises par vengeance, comme celle que Louis XIV déclara au gazetier de Hollande, ou bien celles que suscite l'amour d'une vaine gloire, et où l'on ne recueille ordinairement que la haine et la honte. Toutefois de telles guerres sont moins affligeantes encore à cause des pertes qui sont du domaine de l'économie politique, qu'à cause du repos et de l'honneur des nations qu'elles compromettent, à cause des vertus et des talents qu'elles moissonnent pour toujours ; ces pertes sont un tribut que la patrie, que les familles déploieraient déjà, quand il ne serait exigé que par l'inexorable nécessité, mais qui devient affreux lorsqu'il faut en faire le sacrifice à la légèreté, aux vices, à l'impéritie ou aux passions des grands.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre V

Des consommations privées, de leurs motifs et de leurs résultats

[Retour à la table des matières](#)

Les consommations privées, par opposition aux consommations publiques, sont celles qui se font pour satisfaire aux besoins des particuliers et des familles. Ces besoins ont principalement rapport à leur nourriture, à leur vêtement, à leur logement, à leurs plaisirs. Les revenus de chacun, soit qu'ils viennent de ses talents industriels, ou de ses capitaux, ou de ses terres, pourvoient aux diverses consommations qu'exige la satisfaction de ces besoins. La famille accroît ses richesses, ou les perd, ou reste stationnaire, suivant que ses consommations restent en arrière de ses revenus, ou les surpassent, ou les égalent. La somme de toutes les consommations privées, jointe à celles que fait le gouvernement pour le service de l'État, forme la consommation générale de la nation.

De ce que chaque famille, de même que la nation prise en masse, peut, sans s'appauvrir, consommer la totalité de ses revenus, il ne s'ensuit pas qu'elle doive le faire. La prévoyance prescrit de faire la part des événements. Qui peut répondre de conserver toujours sa fortune tout entière ? Quelle est la fortune qui ne dépende en rien de l'injustice, de la mauvaise foi ou de la violence des hommes ? N'y a-t-il jamais eu de terres confisquées ? Aucun vaisseau n'a-t-il jamais fait naufrage ? Peut-on répondre de n'avoir point de procès ? ou peut-on répondre de les gagner toujours ?

Aucun riche négociant n'a-t-il jamais été victime d'une faillite ou d'une fausse spéculation ? Si chaque année on dépense tout son revenu, le fonds peut décroître sans cesse ; il le doit même, suivant toutes les probabilités.

Mais, dût-il rester toujours le même, suffit-il de l'entretenir ? Une fortune fût-elle considérable, demeure-t-elle considérable lorsqu'elle vient à être partagée entre plusieurs enfants ? Et quand même elle ne devrait pas être partagée, quel mal y a-t-il à l'augmenter, pourvu que ce soit par de bonnes voies ? N'est-ce pas le désir qu'ont les particuliers d'ajouter à leur bien-être, qui, en augmentant les capitaux par l'épargne, favorise l'industrie, rend les nations opulentes et civilisées ? Si nos pères n'avaient pas eu ce désir, nous serions encore sauvages. Nous ne savons pas encore bien à quel point on peut être civilisé par les progrès de l'opulence. Il ne me semble pas du tout prouvé qu'il faille nécessairement que les neuf dixièmes des habitants de la plupart des pays de l'Europe croupissent dans un état voisin de la barbarie, ainsi qu'il est de fait encore à présent.

L'économie privée nous enseigne à régler convenablement les consommations de la famille, c'est-à-dire à comparer judicieusement, en toute occasion, le sacrifice de la valeur consommée, avec la satisfaction qu'en retire la famille. Chaque homme en particulier est capable d'apprécier ce sacrifice et cette satisfaction avec justesse ; car tout est relatif à sa fortune, au rang qu'il occupe dans la société, à ses besoins, à ceux de sa famille, et même à ses goûts personnels. Une consommation trop réservée le prive des douceurs dont la fortune lui permet de jouir ; une consommation déréglée le prive des ressources que la prudence lui conseille de ménager.

Les consommations des particuliers sont perpétuellement en rapport avec le caractère et les passions des hommes. Les plus nobles, les plus vils penchants y influent tour à tour ; elles sont excitées par l'amour des plaisirs sensuels, par la vanité, la générosité, la vengeance, la cupidité elle-même. Elles sont réprimées par une sage prévoyance, par des craintes chimériques, par la défiance, par l'égoïsme. De ces affections différentes, ce sont tantôt les unes, tantôt les autres qui prédominent et qui dirigent les particuliers dans l'usage qu'ils font des richesses. La ligne tracée par la sagesse est ici, comme dans tout le reste, la plus difficile à suivre. Leur faiblesse dévie tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, et les précipite trop souvent dans l'excès.

Relativement à la consommation, les excès sont la prodigalité et l'avarice. L'une et l'autre se privent des avantages que procurent les richesses : la prodigalité en épuisant ses moyens ; l'avarice en se défendant d'y toucher. La prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales. Elle obtient grâce plus aisément, parce qu'elle invite à partager ses plaisirs ; toutefois elle est, plus que l'avarice, fatale à la société : elle dissipe, elle ôte à l'industrie les capitaux qui la maintiennent ; en détruisant un des grands agents de la production, elle met les autres dans l'impossibilité de se développer. Ceux qui disent que l'argent n'est bon qu'à être dépensé, et que les produits sont faits pour être consommés, se trompent beaucoup, s'ils entendent seulement la dépense et la consommation consacrées à nous procurer des plaisirs. L'argent est bon encore à être occupé reproductivement : il ne l'est jamais sans qu'il en résulte un très grand bien ; et toutes les fois qu'un fonds placé se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui mange une partie de son fonds prive en même temps un homme industrieux de ses profits.

L'avare qui ne fait pas valoir son trésor dans la crainte de l'exposer, à la vérité ne favorise pas l'industrie, mais du moins il ne lui ravit aucun de ses moyens ; ce trésor

amassé l'a été aux dépens de ses propres jouissances, et non, comme le vulgaire est porté à l'imaginer, aux dépens du public ; il n'a pas été retiré d'un emploi productif ; et à la mort de l'avare, du moins, il se place et court animer l'industrie, s'il n'est pas dissipé par ses successeurs, ou s'il n'a pas été tellement caché qu'on ne puisse le découvrir.

Les prodigues ont grand tort de se glorifier de leurs dissipations. Elles ne sont pas moins indignes de la noblesse de notre nature que les lésineries de l'avare. Il n'y a aucun mérite à consommer tout ce qu'on peut, et à se passer des choses quand on ne les a plus. C'est ce que font les bêtes ; et encore les plus intelligentes sont-elles mieux avisées. Ce qui doit caractériser les procédés de toute créature douée de prévoyance et de raison, c'est, dans chaque circonstance, de ne faire aucune consommation sans un but raisonnable : tel est le conseil que donne l'économie.

L'économie est le jugement appliqué aux consommations. Elle connaît ses ressources et le meilleur emploi qu'on en peut faire. L'économie n'a point de principes absolus ; elle est toujours relative à la fortune, à la situation, aux besoins du consommateur. Telle dépense, conseillée par une sage économie dans une fortune médiocre, serait une mesquinerie pour un riche et une prodigalité pour un ménage indigent. Il faut, dans la maladie, s'accorder des douceurs qu'on se refuserait en état de santé. Un bienfait qui mérite la plus haute louange, lorsqu'il est pris sur les jouissances personnelles du bienfaiteur, est digne de mépris, s'il n'est accordé qu'aux dépens de la subsistance de ses enfants.

L'économie s'éloigne autant de l'avarice que de la prodigalité. L'avarice entasse, non pour consommer, non pour reproduire, mais pour entasser ; c'est un instinct, un besoin machinal et honteux. L'économie est fille de la sagesse et d'une raison éclairée ; elle sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire, tandis que l'avare se refuse le nécessaire afin de se procurer le superflu dans un avenir qui n'arrive jamais. On peut porter de l'économie dans une fête somptueuse, et l'économie fournit les moyens de la rendre plus belle encore : l'avarice ne peut se montrer nulle part sans tout gâter. Une personne économe compare ses facultés avec ses besoins présents, avec ses besoins futurs, avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis, l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis ; à peine a-t-il des besoins, et l'humanité n'existe pas pour lui. L'économie ne veut rien consommer en vain ; l'avarice ne veut rien consommer du tout. La première est l'effet d'un calcul louable, en ce qu'il offre seul les moyens de s'acquitter de ses devoirs, et d'être généreux sans être injuste. L'avarice est une passion vile, par la raison qu'elle se considère exclusivement et sacrifie tout à elle.

On a fait de l'économie une vertu, et ce n'est pas sans raison : elle suppose la force et l'empire de soi-même, comme les autres vertus, et nulle n'est plus féconde en heureuses conséquences. C'est elle qui, dans les familles, prépare la bonne éducation physique et morale des enfants, de même que le soin des vieillards ; c'est elle qui assure à l'âge mûr cette sérénité d'esprit nécessaire pour se bien conduire, et cette indépendance qui met un homme au-dessus des bassesses. C'est par l'économie seule qu'on peut être libéral, qu'on peut l'être longtemps, qu'on peut l'être avec fruit. Quand on n'est libéral que par prodigalité, on donne sans discernement ; à ceux qui ne méritent pas, comme à ceux qui méritent ; à ceux à qui l'on ne doit rien, aux dépens de ceux à qui l'on doit. Souvent on voit le prodigue obligé d'implorer le secours des gens qu'il a comblés de profusions : il semble qu'il ne donne qu'à charge de revanche, tandis qu'une personne économe donne toujours gratuitement, parce qu'elle ne donne

que des biens dont elle peut disposer sans se mettre dans la gêne. Elle est riche avec une fortune médiocre, au lieu que l'avare et le prodigue sont pauvres avec de grands biens.

Le désordre exclut l'économie. Il marche au hasard, un bandeau sur les yeux, au travers des richesses : tantôt il a sous la main ce qu'il désire le plus, et s'en passe faute de l'apercevoir ; tantôt il saisit et dévore ce qu'il lui importe de conserver. Il est perpétuellement dominé par les événements : ou il ne les prévoit pas, ou il n'est pas libre de s'y soustraire. jamais il ne sait où il est, ni quel parti il faut prendre.

Une maison où l'ordre ne règne pas devient la proie de tout le monde; elle se ruine, même avec des agents fidèles; elle se ruine même avec de la parcimonie. Elle est exposée à une foule de petites pertes qui se renouvellent à chaque instant sous toutes les formes, et pour les causes les plus méprisables ¹.

Parmi les motifs qui déterminent le plus de consommations privées, il faut ranger le luxe, qui a fourni matière à tant de déclamations, et dont je pourrais peut-être me dispenser de parler, si tout le monde voulait prendre la peine de faire l'application des principes établis dans cet ouvrage, et s'il n'était pas toujours utile de mettre des raisons à la place des déclamations.

On a défini le luxe l'usage du *superflu* ². J'avoue que je ne sais pas distinguer le *superflu* du *nécessaire*. De même que les couleurs de l'arc-en-ciel, ils se lient et se fondent l'un dans l'autre par des nuances imperceptibles. Les goûts, l'éducation, les tempéraments, les santés, établissent des différences infinies entre tous les degrés d'utilité et de besoins ; et il est impossible de se servir, dans un sens absolu, de deux mots qui ne peuvent jamais avoir qu'une valeur relative.

Le nécessaire et le superflu varient même selon les différents états où se trouve la société. Ainsi, quoique à la rigueur un homme pût vivre en n'ayant que des racines pour se nourrir, une peau pour se vêtir et une hutte pour s'abriter, néanmoins, dans l'état actuel de nos sociétés, on ne peut pas, dans nos climats, considérer comme des superfluités du pain et de la viande, un habit d'étoffe de laine et le logement dans une maison. Par la même raison, le nécessaire et le superflu varient selon la fortune des

¹ Je me souviens qu'étant à la campagne, j'eus un exemple de ces petites pertes qu'un ménage est exposé à supporter par sa négligence. Faute d'un loquet de peu de valeur, la porte d'une basse-cour, qui donnait sur les champs, se trouvait souvent ouverte. Chaque personne qui sortait tirait la porte ; mais n'ayant aucun moyen extérieur de la fermer, la porte restait battante; plusieurs animaux de basse-cour avaient été perdus de cette manière. Un jour, un jeune et beau porc s'échappa et gagna les bois. Voilà tous les gens en campagne; le jardinier, la cuisinière, la fille de basse-cour, sortirent chacun de leur côté en quête de l'animal fugitif. Le jardinier fut le premier qui l'aperçut, et, en sautant un fossé pour lui barrer un passage, il se fit une dangereuse foulure, qui le retint plus de quinze jours dans son lit. La cuisinière trouva brûlé du linge qu'elle avait abandonné près du feu pour le faire sécher ; et la fille de basse-cour ayant quitté l'étable sans se donner le temps d'attacher les bestiaux, une des vaches, en son absence, cassa la jambe d'un poulain qu'on élevait dans la même écurie. Les journées perdues du jardinier valaient bien vingt écus; le linge et le poulain en valaient bien autant : voilà donc, en peu d'instant, faute d'une fermeture de quelques sous, une perte de quarante écus, supportée par des gens qui avaient besoin de la plus stricte économie, sans parler ni des souffrances causées par la maladie, ni de l'inquiétude et des autres inconvénients étrangers à la dépense. Ce n'étaient pas de grands malheurs ni de grosses pertes; cependant, quand on saura que le défaut de soin renouvelait de pareils accidents tous les jours, et qu'il entraîna finalement la ruine d'une famille honnête, on conviendra qu'il valait la peine d'y faire attention.

² Steuart, *Économie politique*. Le même auteur dit, dans un autre endroit, que *les superfluités sont les choses qui ne sont pas absolument nécessaires pour vivre*.

particuliers ; ce qui est nécessaire dans une ville et dans une certaine profession, serait du superflu à la campagne et dans une position différente. On ne peut donc pas tracer la ligne qui sépare le superflu du nécessaire. Smith, qui la place un peu plus haut que Steuart, puisqu'il appelle choses nécessaires (*necessities*), non seulement ce que la nature, mais encore ce que les règles convenues de décence et d'honnêteté ont rendu nécessaire aux dernières classes du peuple ; Smith, dis-je, a eu tort de la fixer. Cette ligne est mobile de sa nature.

On peut dire, en général, que le luxe est l'usage des choses chères; et ce mot *cher*, dont le sens est relatif, convient assez dans la définition d'un mot dont le sens est relatif aussi. Le mot *luxe* en français réveille en même temps plutôt l'idée de l'ostentation que celle de la sensualité ¹ : le *luxe des habits* n'indique pas que les habits sont plus commodes pour ceux qui les portent, mais qu'ils sont faits pour frapper les yeux de ceux qui les regardent. Le *luxe de la table* rappelle plutôt la somptuosité d'un grand repas que les mets délicats d'un épicurien.

Sous ce point de vue, le luxe a principalement pour but d'exciter l'admiration par la rareté, la cherté, la magnificence des objets qu'il étale ; et les objets de luxe sont les choses qu'on emploie ni pour leur utilité réelle, ni pour leur commodité, ni pour leur agrément, mais seulement pour éblouir les regards et pour agir sur l'opinion des autres hommes. Le luxe est de *l'ostentation*, mais l'ostentation s'étend à tous les avantages dont on cherche à se parer : on est vertueux par ostentation ; on ne l'est jamais par luxe. Le luxe suppose de la dépense, et si l'on dit le *luxe de l'esprit*, c'est par extension, et en supposant qu'on se met en dépense d'esprit quand on prodigue les traits que l'esprit fournit ordinairement et que le goût veut qu'on ménage.

Quoique ce que nous entendons par luxe ait principalement l'ostentation pour motif, néanmoins les recherches d'une sensualité extrême peuvent lui être assimilées : elles ne peuvent pas se mieux justifier, et l'effet en est exactement le même ; c'est une consommation considérable, propre à satisfaire de grands besoins, et consacrée à de vaines jouissances. Mais je ne saurais nommer objet de luxe ce qu'un homme éclairé et sage, habitant un pays policé, désirerait pour sa table, s'il n'avait aucun convive, pour sa maison et son vêtement, s'il n'était forcé à aucune représentation. C'est un agrément, c'est une commodité bien entendue et convenable à sa fortune, mais ce n'est pas du luxe.

L'idée du luxe ainsi déterminée, on peut dès à présent découvrir quels sont ses effets sur l'économie des nations.

La consommation improductive embrasse la satisfaction de besoins très réels. Sous ce rapport, elle peut balancer le mal qui résulte toujours d'une destruction de valeurs; mais qui balancera le mal d'une consommation qui n'a pour objet la satisfaction d'aucun besoin réel ? d'une dépense qui n'a pour objet que cette dépense même ? d'une destruction de valeur qui ne se propose d'autre but que cette destruction ?

Elle procure, dites-vous, des bénéfiques aux producteurs des objets consommés ?

¹ Les Anglais n'ont qu'un seul mot (*luxury*) pour exprimer ce que nous appelons *luxe* et *luxure*. C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer l'idée de sensualité qu'ils attachent plus que nous aux choses de luxe.

Mais la dépense, qui ne se fait pas pour de vaines consommations, se fait toujours ; car l'argent qu'on refuse de répandre pour des objets de luxe, on ne le jette pas dans la rivière. Il s'emploie, soit à des consommations mieux entendues, soit à la reproduction. De toutes manières, à moins de l'enfourir, on consomme ou l'on fait consommer tout son revenu ; de toutes manières, l'encouragement donné aux producteurs par la consommation est égal à la somme des revenus. D'où il suit :

1° Que l'encouragement donné à un genre de production par les dépenses fastueuses est nécessairement ravi à un autre genre de production.

2° Que l'encouragement qui résulte de cette dépense ne peut s'accroître que dans le cas seulement où le revenu des consommateurs s'augmente; or, on sait qu'il ne s'augmente pas par des dépenses de luxe, mais par des dépenses reproductives.

Dans quelle erreur ne sont donc pas tombés ceux qui, voyant en gros que la production égale toujours la consommation (car il faut bien que ce qui se consomme ait été produit), ont pris l'effet pour la cause, ont posé en principe que la seule consommation improductive provoquait la reproduction, que l'épargne était directement contraire à la prospérité publique, et que le plus utile citoyen était celui qui dépensait le plus !

Les partisans de deux systèmes opposés, celui des économistes et celui du commerce exclusif ou de la balance du commerce, ont fait de cette maxime un article fondamental de leur foi. Les manufacturiers, les marchands, qui n'ont en vue que la vente actuelle de leurs produits, sans rechercher les causes qui leur en auraient fait vendre davantage, ont appuyé une maxime en apparence si conforme à leurs intérêts; les poètes, toujours un peu séduits par les apparences, et ne se croyant pas obligés d'être plus savants que les hommes d'État, ont célébré le luxe sur tous les tons ¹, et les riches se sont empressés d'adopter un système qui représente leur ostentation comme une vertu, et leurs jouissances comme des bienfaits.

¹ Tous les sujets ne sont pas également favorables aux effets de la poésie; mais les erreurs n'ont, à cet égard, aucun privilège. Les vers où Voltaire parle du système du monde et des découvertes de Newton sur la lumière sont d'une exactitude rigoureuse aux yeux des savants, et ne sont pas moins beaux que ceux de Lucrèce sur les rêveries d'Épicure. Plus avancé en économie politique, Voltaire n'eût pas dit :

Sachez surtout que le luxe enrichit
Un grand État, s'il en perd un petit.
Cette splendeur, cette pompe mondaine,
D'un règne heureux est la marque certaine.
Le riche est né pour beaucoup dépenser...

Plus les sciences se répandent, plus les littérateurs sont obligés de s'instruire au moins de leurs principes généraux; et plus leurs pensées se rapprochent de la vérité, plus elles brillent d'un éclat durable.

La république a bien affaire
De gens qui ne dépensent rien!
Je ne sais d'homme nécessaire
Que celui dont le luxe épand beaucoup de bien.
LA FONTAINE, *Avantage de la Science*.

« Si les riches ne dépensent pas beaucoup, les pauvres mourront de faim. » MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, livre VII, chap. 4.

Mais les progrès de l'économie politique, en faisant connaître les véritables sources de la richesse, les moyens de la production, et les résultats de la consommation, feront tomber pour jamais ce prestige. La vanité pourra se glorifier de ses vaines dépenses ; elle sera le mépris du sage à cause de ses conséquences, comme elle l'était déjà par ses motifs.

Ce que le raisonnement démontre est confirmé par l'expérience. La misère marche toujours à la suite du luxe. Un riche fastueux emploie en bijoux de prix, en repas somptueux, en hôtels magnifiques, en chiens, en chevaux, en maîtresses, des valeurs qui, placées productivement, auraient acheté des vêtements chauds, des mets nourrissants, des meubles commodes à une foule de gens laborieux condamnés par lui à demeurer oisifs et misérables. Alors le riche a des boucles d'or, et le pauvre manque de souliers ; le riche est habillé de velours, et le pauvre n'a pas de chemise.

Telle est la force des choses, que la magnificence a beau vouloir éloigner de ses regards la pauvreté, la pauvreté la suit opiniâtrement, comme pour lui reprocher ses excès. C'est ce qu'on observait à Versailles, à Rome, à Madrid, dans toutes les cours ; c'est ce dont la France a offert en dernier lieu un triste exemple, à la suite d'une administration dissipatrice et fastueuse, comme s'il avait fallu que des principes aussi incontestables dussent recevoir cette terrible confirmation ¹.

Les gens qui ne sont pas habitués à voir les réalités au travers des apparences sont quelquefois séduits par l'attirail et le fracas d'un luxe brillant. Ils croient à la prospérité dès l'instant où ils voient de la dépense. Qu'ils ne s'y trompent pas : un pays qui décline offre pendant quelque temps l'image de l'opulence ; ainsi fait la maison d'un dissipateur qui se ruine. Mais cet éclat factice n'est pas durable ; et comme il tarit les sources de la reproduction, il est infailliblement suivi d'un état de gêne, de marasme politique, dont on ne se guérit que par degrés et par des moyens contraires à ceux qui ont amené le dépérissement.

Il est fâcheux que les mœurs, que les habitudes funestes du pays auquel on est attaché par la naissance, par la fortune, par les affections, soumettent à leur influence jusqu'aux personnes les plus sages, les mieux en état d'en apprécier le danger et d'en

¹ D'autres considérations encore concourent à expliquer l'atmosphère de misère qui environne les cours. C'est là que s'opère en grand la plus rapide des consommations, celle des services personnels, lesquels sont consommés aussitôt que produits. Sous cette dénomination, il faut comprendre le service des militaires, des domestiques, des fonctionnaires utiles ou inutiles, des commis, des gens de loi, des ecclésiastiques, gens de robe, acteurs, musiciens, bouffons de société, et de tout ce qui entoure le centre d'un grand pouvoir administratif ou judiciaire, militaire ou religieux. Les produits matériels eux-mêmes y semblent plus voués qu'ailleurs à la destruction. Les mets fins, les étoffes magnifiques, les ouvrages de mode, viennent à l'envi s'y engouffrer ; rien, ou presque rien, n'en sort.

Encore, si les valeurs considérables qui, nées sur toute la surface industrielle d'un vaste territoire, vont se consommer dans les cours, s'y répartissaient avec une sorte d'équité, elles pourraient suffire à l'aisance de tout ce qui les environne. De tels gouffres seraient toujours funestes, puisqu'ils absorbent les valeurs et n'en donnent point en retour ; néanmoins, dans le lieu même de la résidence, tout le monde pourrait être assez bien pourvu. Mais on sait que c'est là, moins que partout ailleurs, que les richesses se distribuent avec équité. Un prince, ou bien un favori, ou une maîtresse, ou un grand prédateur, en retirent la principale part ; les fainéants subalternes n'en reçoivent que ce que la générosité ou le caprice des grands daigne leur abandonner.

S'il y a eu des seigneurs qui ont entretenu l'abondance en résidant sur leurs terres, c'est en y faisant des dépenses productives plutôt que des dépenses fastueuses ; alors ils étaient de véritables entrepreneurs de culture, et accumulaient des capitaux en améliorations.

prévoir les tristes conséquences. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'hommes d'un esprit assez ferme et d'une fortune assez indépendante, pour pouvoir n'agir que d'après leurs principes, et n'avoir de modèles qu'eux-mêmes. La plupart suivent, malgré eux, la foule insensée qui, faute de réflexion, ne s'aperçoit pas qu'une fois que les besoins ordinaires de la vie sont satisfaits, le bonheur ne se rencontre pas dans les vaines jouissances du luxe, mais dans l'exercice modéré de nos facultés physiques et morales.

Les personnes qui, par un grand pouvoir ou de grands talents, cherchent à répandre le goût du luxe, conspirent donc contre le bonheur des nations. Si quelque habitude mérite d'être encouragée dans les monarchies comme dans les républiques, dans les grands États comme dans les petits, c'est uniquement l'économie. Mais a-t-elle besoin d'encouragement ? ne suffit-il pas de n'en pas accorder à la dissipation en l'honorant ? ne suffit-il pas de respecter inviolablement toutes les épargnes et leurs emplois, c'est-à-dire l'entier développement de toute industrie qui n'est pas criminelle ? Quand on ne déprave pas les nations par de mauvais exemples et de mauvaises institutions, et quand on permet qu'elles s'éclaircissent sur leurs vrais intérêts, elles se conduisent bien. Les extravagances sont individuelles.

En excitant les hommes à dépenser, dit-on, on les excite à produire : il faut bien qu'ils gagnent de quoi soutenir leurs dépenses. - Pour raisonner ainsi, il faut commencer par supposer qu'il dépend des hommes de produire comme de consommer, et qu'il est aussi facile d'augmenter ses revenus que de les manger. Mais quand cela serait, quand il serait vrai de plus que le besoin de la dépense donnât l'amour du travail (ce qui n'est guère conforme à l'expérience), on ne pourrait encore augmenter la production qu'au moyen d'une augmentation de capitaux, qui sont un des éléments nécessaires de la production ; or, les capitaux ne peuvent s'accroître que par l'épargne ; et quelle épargne peut-on attendre de ceux qui ne sont excités à produire que par l'envie de jouir ?

D'ailleurs, quand l'amour du faste inspire le désir de gagner, les ressources lentes et bornées de la production véritable suffisent-elles à l'avidité de ses besoins ? Ne compte-t-il pas plutôt sur les profits rapides et honteux de l'intrigue, industrie ruineuse pour les nations, en ce qu'elle ne produit pas, mais seulement entre en partage des produits des autres ? Dès lors, le fripon développe toutes les ressources de son méprisable génie ; le chicaneur spéculé sur l'obscurité des lois, l'homme en pouvoir vend à la sottise et à l'improbité, la protection qu'il doit gratuitement au mérite et au bon droit. « J'ai vu dans un souper, dit Pline, Paulina couverte d'un tissu de perles et d'émeraudes qui valait quarante millions de sesterces, ce qu'elle pouvait prouver, disait-elle, par ses registres : elle le devait aux rapines de ses ancêtres. C'était, ajoute l'auteur romain, pour que sa petite-fille parût dans un festin chargée de pierreries, que Lollius consentit à répandre la désolation dans plusieurs provinces, à être diffamé dans tout l'Orient, à perdre l'amitié du fils d'Auguste, et finalement à mourir par le poison. »

Telle est l'industrie qu'inspire le goût de la dépense.

Que si l'on prétendait que le système qui encourage les prodigalités, ne favorisant que celles des riches, a du moins le bon effet de diminuer l'inégalité des fortunes, il me serait facile de prouver que la profusion des gens riches entraîne celle des classes moyennes et des classes pauvres ; et ce sont elles qui ont plus promptement atteint les bornes de leur revenu ; de telle sorte que la profusion générale augmente plutôt

qu'elle ne réduit l'inégalité des fortunes. De plus, la prodigalité des riches est toujours précédée ou suivie de celle des gouvernements, et celle des gouvernements ne sait puiser que dans les impôts, toujours plus pesants pour les petits revenus que pour les gros ¹.

On a quelquefois tenté de réprimer par des lois somptuaires une vanité insultante et des dépenses ruineuses. Ces lois ont rarement atteint le but qu'elles se proposaient. Quand les mœurs étaient dépravées, on savait les éluder ; elles étaient inutiles dans le cas contraire, et de plus elles portaient atteinte à la propriété. Les fautes des particuliers portent leur châtement avec elles, et c'est folie que de vouloir opérer par les lois ce qu'on obtient infailliblement de la force des choses ².

Après avoir fait l'apologie du luxe, on s'est quelquefois avisé de faire aussi celle de la misère : on a dit que si les indigents n'étaient pas poursuivis par le besoin, ils ne voudraient pas travailler ; ce qui priverait les riches et la société en général de l'industrie du pauvre.

Cette maxime est heureusement aussi fausse dans son principe qu'elle est barbare dans ses conséquences. Si le dénuement était un motif pour être laborieux, le sauvage serait le plus laborieux des hommes, car il en est le plus dénué. On sait néanmoins quelle est son indolence, et qu'on a fait mourir de chagrin tous les sauvages qu'on a voulu occuper. Dans notre Europe, les ouvriers les plus paresseux sont ceux qui se rapprochent le plus des habitudes du sauvage ; la quantité d'ouvrage exécuté par un manœuvre grossier d'un canton misérable n'est pas comparable à la quantité d'ouvrage exécuté par un ouvrier aisé de Paris ou de Londres. Les besoins se multiplient à mesure qu'ils sont satisfaits. L'homme qui est vêtu d'une veste veut avoir un habit ; celui qui a un habit veut avoir une redingote. L'ouvrier qui a une chambre pour se loger, en désire une seconde ; celui qui a deux chemises ambitionne d'en avoir une douzaine, afin de pouvoir changer de linge plus souvent : celui qui n'en a jamais eu ne songe seulement pas à s'en procurer. Ce n'est jamais parce qu'on a gagné qu'on refuse de gagner encore.

L'aisance des classes inférieures n'est donc point incompatible, ainsi qu'on l'a trop répété, avec l'existence du corps social. Un cordonnier peut faire des souliers aussi bien dans une chambre chauffée, vêtu d'un bon habit, lorsqu'il est bien nourri et qu'il nourrit bien ses enfants, que lorsqu'il travaille transi de froid, dans une échoppe, au

¹ J'ai entendu faire en faveur du luxe ce raisonnement; car quels raisonnements ne fait-on pas ? Le luxe, en consommant des superfluités, -ne détruit que des choses de peu d'utilité réelle, et fait par conséquent peu de tort à la société. Voici la réponse à ce paradoxe : La valeur de la chose consommée par luxe a dû être réduite par la concurrence des producteurs au niveau de ses frais de production, où sont compris les profits des producteurs. En consommant des objets de luxe, on consomme des loyers de terre, de capitaux, un travail industriel, des valeurs réelles, en un mot, qui auraient été consacrées à des produits d'une utilité réelle, si la demande s'était portée sur ces derniers. Les productions s'accommodent aux goûts des consommateurs.

² Charles Comte, dans son *Traité de Législation* (tome I, page 455), ouvrage qui décèle une profonde connaissance de l'économie des sociétés et des motifs qui agissent sur l'esprit des hommes, remarque que les règlements qui avaient pour objet de restreindre les dépenses des particuliers sont abandonnés dans tous les États de l'Europe, et que nous n'avons aucun sujet de les regretter : « Aujourd'hui, dit-il, chacun peut jouir et disposer de ses propriétés de la manière la plus absolue; et la faculté qu'a toute personne de dissiper sa fortune en folles dépenses n'a pas plus ruiné les nations européennes que la faculté qu'ont les parents chinois d'exposer leurs enfants n'a dépeuplé la Chine. »

coin d'une rue. On ne travaille pas moins bien ni plus mal, quand on jouit des commodités raisonnables de la vie.

Que les riches quittent donc cette puérile crainte d'être moins bien servis, si le pauvre acquiert de l'aisance. L'expérience comme le raisonnement montrent, au contraire, que c'est dans les pays les plus riches, les plus généralement riches, qu'on trouve plus facilement à satisfaire ses goûts les plus délicats.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre VI

De la nature et des effets généraux des consommations publiques

[Retour à la table des matières](#)

Outre les besoins des particuliers et des familles, dont la satisfaction donne lieu aux consommations privées, la réunion des particuliers a, comme société, ses besoins aussi, qui donnent lieu aux consommations publiques : elle achète et consomme le service de l'administrateur qui soigne ses intérêts, du militaire qui la défend contre des agressions étrangères, du juge civil ou criminel qui protège chaque particulier contre les entreprises des autres. Tous ces différents services ont leur utilité; et s'ils sont multipliés au-delà du besoin, s'ils sont payés au-delà de leur valeur, c'est par suite des vices de l'organisation politique, dont l'examen sort de notre sujet.

Nous verrons plus tard où la société trouve les valeurs dont elle achète, soit le service de ses agents, soit les denrées que réclament ses besoins. Nous ne considérons, dans ce chapitre, que la façon dont s'en opère la consommation et les résultats de cette consommation.

Si le commencement de ce troisième Livre a été bien entendu, on concevra sans peine que les consommations publiques, celles qui se font pour l'utilité commune, sont précisément de même nature que celles qui s'opèrent pour la satisfaction des individus ou des familles. C'est toujours une destruction de valeurs, une perte de richesses, quand bien même il n'est pas sorti un seul écu de l'enceinte du pays.

Pour nous en convaincre encore mieux, suivons le trajet d'une valeur consommée pour l'utilité publique.

Le gouvernement exige d'un contribuable le paiement en argent d'une contribution quelconque. Pour satisfaire le percepteur, ce contribuable échange contre de la monnaie d'argent les produits dont il peut disposer, et remet cette monnaie aux préposés du fisc¹ ; d'autres agents en achètent des draps et des vivres pour la troupe : il n'y a point encore de valeur consommée, ni perdue ; il y a une valeur livrée gratuitement par le redevable, et des échanges opérés. La valeur fournie existe encore sous la forme de vivres et d'étoffes dans les magasins de l'armée. Mais enfin cette valeur se consomme ; dès lors cette portion de richesse, sortie des mains d'un contribuable, est anéantie, détruite.

Ce n'est point la somme d'argent qui est détruite : celle-ci a passé d'une main dans une autre, soit gratuitement, comme lorsqu'elle a passé du contribuable au percepteur ; soit par voie d'échange, lorsqu'elle a passé de l'administrateur au fournisseur auquel on a acheté les vivres ou le drap ; mais au travers de tous ces mouvements, la valeur de l'argent s'est conservée ; et, après avoir passé dans une troisième main, dans une quatrième, dans une dixième, elle existe encore sans aucune altération sensible : c'est la valeur du drap et des vivres qui n'existe plus ; et ce résultat est précisément le même que si le contribuable, avec le même argent, eût acheté des vivres et du drap, et les eût consommés lui-même. Il n'y a d'autre différence, si ce n'est qu'il aurait joui de cette consommation, tandis que c'est l'État qui en a joui.

Il est facile d'appliquer le même raisonnement à tous les genres de consommations publiques. Quand l'argent du contribuable sert à acquitter le traitement d'un homme en place, ce fonctionnaire vend son temps, son talent et ses peines, qui sont consommés pour le service du public ; et il consomme à son tour, à la place du contribuable, la valeur qu'il a reçue en échange de ses services, comme aurait pu le faire un commis, un salarié quelconque, employé pour soigner les intérêts privés du contribuable.

On a cru, dans presque tous les temps, que les valeurs payées par la société pour les services publics, lui revenaient sous d'autres formes, et l'on s'est imaginé le prouver lorsqu'on a dit : *Ce que le gouvernement ou ses agents reçoivent, ils le restituent en le dépensant*. C'est une erreur, et une erreur dont les suites ont été déplorables, en ce qu'elles ont entraîné d'énormes dilapidations commises sans remords. La valeur fournie par le contribuable est livrée gratuitement ; le gouvernement s'en sert pour acheter un travail, des objets de consommation, des produits, en un mot, qui ont une valeur équivalente, et qu'on lui livre. Un achat n'est pas une restitution².

¹ Qu'un capitaliste ou un propriétaire dont les revenus consistent dans l'intérêt d'un capital prêté, ou dans un fermage, dise : *Je ne vends point de produits pour payer mes contributions ; je reçois mon revenu en argent* ; on peut lui répondre que l'entrepreneur, qui a fait valoir son capital ou sa terre, en a vendu pour lui les produits. L'effet est le même si les personnes, qui font valoir le capital ou la terre, en avaient payé le loyer en nature, c'est-à-dire en leurs produits, et que le capitaliste ou le propriétaire eût contribué, soit en remettant au gouvernement une partie de ces produits en nature, soit en les vendant pour lui en remettre la valeur. Voyez livre II, chap. 5, comment les revenus se distribuent dans la société.

² Robert Hamilton, dans son excellent écrit sur la *Dettes nationales* d'Angleterre, fait sentir le ridicule de l'assertion que je combats, en la comparant à celle d'un voleur qui, après avoir dérobé la caisse d'un négociant, lui dirait : *je vais employer tout cet argent à vous acheter des denrées de votre*

De quelque manière qu'on présente cette opération, quelque compliquée qu'elle soit bien souvent dans l'exécution, elle se réduira toujours par l'analyse à ce qui vient d'être dit. Toujours un produit consommé est une valeur perdue, quel que soit le consommateur ; et elle est perdue sans compensation par celui qui ne reçoit rien en retour ; mais ici il faut regarder comme un retour l'avantage que le contribuable retire du service de l'homme public, ou de la consommation qui se fait pour l'utilité générale.

Si les dépenses publiques affectent la somme des richesses précisément de la même manière que les dépenses privées, les mêmes principes d'économie doivent présider aux unes et aux autres. Il n'y a pas plus deux sortes d'économie, qu'il n'y a deux sortes de probité, deux sortes de morale. Si un gouvernement comme un particulier font des consommations desquelles il doit résulter une production de valeur supérieure à la valeur consommée, ils exercent une industrie productive ; si la valeur consommée n'a laissé aucun produit, c'est une valeur perdue pour l'un comme pour l'autre, mais qui, en se dissipant, a fort bien pu rendre le service qu'on en attendait. Les munitions de guerre et de bouche, le temps et les travaux des fonctionnaires civils et militaires qui ont servi à la défense de l'État, n'existent plus, quoique ayant été parfaitement bien employés, il en est de ces choses comme des denrées et des services qu'une famille a consommés pour son usage. Cet emploi n'a présenté aucun avantage autre que la satisfaction d'un besoin ; mais si le besoin était réel, s'il a été satisfait aux meilleures conditions possibles, cette compensation suffit pour balancer, souvent même avec beaucoup d'avantage, le sacrifice qu'elle a coûté. Si le besoin n'existait pas, la consommation, la dépense, n'ont plus été qu'un mal sans compensation. Il en est de même des consommations de l'État : consommer pour consommer, dépenser par système, réclamer un service pour l'avantage de lui accorder un salaire, anéantir une chose pour avoir occasion de la payer, est une extravagance de la part d'un gouvernement comme de la part d'un particulier, et n'est pas plus excusable chez celui qui gouverne l'État, que chez le chef de toute autre entreprise. Un gouvernement dissipateur est même bien plus coupable qu'un particulier : celui-ci consomme des produits qui lui appartiennent, tandis qu'un gouvernement n'est pas propriétaire : il n'est qu'administrateur de la fortune publique ¹.

Que doit-on penser dès lors de plusieurs auteurs qui ont voulu établir que les fortunes particulières et la fortune publique étaient de nature fort différente ; que la fortune d'un particulier se grossissait à la vérité par l'épargne, mais que la fortune publique recevait, au contraire, son accroissement de l'augmentation des consommations ; et qui ont tiré de là cette dangereuse et fausse conséquence, que les règles qui servent à l'administration d'une fortune privée, et celles qui doivent diriger l'administration des deniers publics, non seulement diffèrent entre elles, mais se trouvent souvent directement opposées ?

Si de tels principes ne se montraient que dans les livres, et n'étaient jamais mis en pratique, on pourrait s'en consoler, et les envoyer avec indifférence grossir l'immense

commerce. De quoi vous plaignez-vous ? N'aurez-vous pas tout votre argent ? et de plus, n'est-ce pas un encouragement pour votre industrie ? L'encouragement que donne le gouvernement en dépensant l'argent des contributions, est exactement le même que celui-là.

¹ Tout gouvernement qui se dit propriétaire de la fortune des particuliers, ou qui agit comme s'il l'était, est usurpateur ; or, l'usurpation est un fait et non pas un droit ; autrement un voleur assez adroit ou assez fort pour s'emparer du bien d'autrui, une fois qu'il serait devenu le plus faible et qu'on l'aurait saisi, serait néanmoins propriétaire légitime, et dispensé de la restitution.

amas des erreurs imprimées ; mais combien ne doit-on pas gémir sur l'humanité, lorsqu'on les voit professées par des hommes éminents en dignités, en talents, en instruction ; que dis-je ! lorsqu'on les voit réduits en pratique par ceux qui sont armés du pouvoir, et qui peuvent prêter à l'erreur et au mauvais sens, la force des baïonnettes et celle du canon ¹ ?

Madame de Maintenon rapporte, dans une lettre au cardinal de Noailles, qu'un jour, exhortant le roi à faire des aumônes plus considérables, Louis XIV lui répondit : *Un roi fait l'aumône en dépensant beaucoup*. Mot précieux et terrible, qui montre comment la ruine peut être réduite en principes ². Les mauvais principes sont plus fâcheux que la perversité même, parce qu'on les suit contre ses propres intérêts qu'on entend mal, Parce qu'on les suit plus longtemps, sans remords et sans ménagement. Si Louis XIV avait cru ne satisfaire que sa vanité par son faste, et son ambition par ses conquêtes, il était honnête homme, il aurait pu se les reprocher enfin, et y mettre un terme, s'arrêter du moins pour son propre intérêt ; mais il s'imaginait fermement qu'il se rendait, par ses profusions, utile à ses États, et par conséquent à lui-même, et il ne s'arrêta qu'au moment où il tomba dans la misère et l'humiliation ³.

Les saines idées d'économie politique étaient encore tellement étrangères aux meilleures têtes, même dans le XVIII^e siècle, que le roi de Prusse, Frédéric II, homme si avide de la vérité, si capable de la sentir, si digne de la protéger, écrivait à d'Alembert pour justifier ses guerres : « Mes nombreuses armées font circuler les

¹ Il est aisé de s'apercevoir que ce passage, et plusieurs autres, ont été écrits sous un régime militaire qui s'était arrogé le droit d'épuiser toutes les ressources de la nation, et de lui parler seul pour lui prouver, sans être contredit, que c'était parfaitement bien fait.

² Quelques bons esprits, tels que Fénelon, Vauban et d'autres, sentaient confusément que ce système conduisait à la ruine ; mais ils ne pouvaient le prouver, faute de savoir en quoi consistait la production et la consommation des richesses. Vauban, dans sa *Dixme royale*, dit que « si la France est si misérable, ce n'est ni à l'intempérie de l'air, ni à la faute des peuples, ni à la stérilité des terres qu'il faut l'attribuer, puisque l'air y est excellent, les habitants laborieux, adroits, pleins d'industrie et très nombreux, mais aux guerres qui l'ont agitée depuis longtemps, et au défaut d'économie *que nous n'entendons pas assez* ». Fénelon, dans plusieurs excellentes pages de son *Télémaque*, avait donné à entendre les mêmes vérités ; mais elles pouvaient passer, et passèrent en effet pour des déclamations, parce que Fénelon n'était pas en état de les prouver rigoureusement.

³ Quand Voltaire dit, en parlant des bâtiments fastueux de Louis XIV, que ces bâtiments n'ont point été à charge à l'État, et qu'ils ont servi à faire circuler l'argent dans le royaume, il prouve seulement que ces matières étaient étrangères à nos plus grands génies. Voltaire ne voit que les sommes d'argent dans cette opération ; et l'argent ne faisant point en effet partie des revenus ni des consommations annuelles, quand on ne considère que cette marchandise, on ne voit point de perte dans les plus grandes profusions. Mais qu'on y fasse attention : il résulterait de cette manière d'envisager les choses, qu'il n'y a rien de consommé dans un pays pendant le cours d'une année ; car la masse de son numéraire est, à la fin de l'année, à peu près la même qu'au commencement. L'historien aurait dû songer, au contraire, que les 900 millions de notre monnaie, dépensés par Louis XIV pour le seul château de Versailles, se composaient originairement de produits péniblement créés par l'industrie des Français, et leur appartenant ; changés par eux en argent pour le paiement de leurs contributions ; troqués ensuite contre des matériaux, des peintures, des dorures, et consommés sous cette dernière forme pour satisfaire la vanité d'un seul homme. L'argent n'a servi là-dedans que comme denrée auxiliaire propre à faciliter l'échange de produits des contribuables contre des matériaux, etc. ; et le résultat de cette prétendue circulation a été la destruction d'une valeur de 900 millions, en compensation de laquelle on a un palais à réparer sans cesse, et des jardins pour se promener.

Les terres mêmes, quoique moins fugitives que l'argent, se consomment, ou du moins leur valeur. J'ai entendu dire que la France, après la Révolution, n'avait rien perdu par la vente de ses biens nationaux, parce qu'ils avaient passé tout entre les mains des Français ; mais les capitaux payés à l'État pour le prix de cette acquisition sont sortis des mains des acquéreurs : où sont-ils maintenant ? Ils sont consommés, ils sont perdus.

espèces, et répandent dans les provinces, avec une distribution égale, les subsides que les peuples fournissent au gouvernement. » Non, encore une fois, les subsides fournis au gouvernement par les provinces n'y retournent pas. Soit que les subsides soient payés en argent ou en nature, ils sont chargés en munitions de guerre ou de bouche, et, sous cette forme, consommés, détruits par des gens qui ne les remplacent pas, parce qu'ils ne produisent aucune valeur¹. Il fut heureux pour la Prusse que les actions de Frédéric II ne fussent pas conséquentes avec ses principes. Il fit plus de bien à son pays par l'économie de son administration, qu'il ne lui fit de mal par ses guerres.

Si les consommations faites par les nations, ou par leurs gouvernements, qui les représentent bien ou mal², occasionnent une perte de valeurs et par conséquent de richesses, elles ne sont justifiables qu'autant qu'il en résulte pour la nation un avantage égal aux sacrifices qu'elles lui coûtent. Toute l'habileté de l'administration consiste donc à comparer perpétuellement et judicieusement l'étendue des sacrifices imposés, avec l'avantage qui doit en revenir à l'État; et tout sacrifice disproportionné avec cet avantage, je n'hésite pas à le dire, est une sottise ou un crime de l'administration.

Que serait-ce donc si les folles dépenses des mauvais gouvernements ne se bornaient pas à dissiper la substance des peuples³, et si plusieurs de leurs consommations, loin de procurer un dédommagement équivalent, préparaient au contraire des infortunes sans nombre ; si les entreprises les plus extravagantes et les plus coupables étaient la suite des exactions les plus criminelles, et si les nations payaient presque toujours de leur sang l'avantage de fournir de l'argent de leur bourse ?

Il serait triste qu'on appelât déclamations des vérités que le bon sens n'est forcé de répéter que parce que la folie et la passion s'obstinent à les méconnaître.

Les consommations ordonnées par le gouvernement étant une partie importante des consommations de la nation, puisqu'elles s'élèvent quelquefois au sixième, au

¹ Pour l'approvisionnement d'une armée, deux valeurs entrent dans les mains du gouvernement ou de ses agents : 1° la valeur des subsides payés par les sujets ; 2° la valeur des approvisionnements procurés par les fournisseurs. Ceux qui fournissent la première de ces valeurs (les contribuables) ne reçoivent point de compensation ; ceux qui fournissent la seconde (les fournisseurs) reçoivent une contre-valeur, qui est leur paiement; mais cette contre-valeur ne suffit pas pour que les écrivains soient autorisés à dire que le gouvernement rend d'une main ce qu'il reçoit de l'autre; qu'il n'y a dans tout cela qu'une circulation, et que la nation n'a rien perdu. Ce que le gouvernement a reçu est égal à deux ; ce qu'il a restitué est égal seulement à un. La perte de la seconde unité tombe sur le contribuable; et comme les fortunes réunies de tous les contribuables forment la fortune de la nation, la fortune nationale est diminuée de tout le montant des consommations faites par le gouvernement, moins ce que le gouvernement a reproduit par les établissements publics, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

² J'appelle gouvernement l'ensemble des pouvoirs qui régissent une nation, sous quelque forme que ce soit. C'est à tort, ce me semble, que quelques publicistes n'appliquent ce nom qu'aux chefs du pouvoir exécutif. On gouverne en donnant des lois et en les faisant exécuter; et ce qu'on appelle pouvoir exécutif, administration, impose en tout pays beaucoup de règles obligatoires qu'on ne saurait distinguer des lois proprement dites.

³ On a vu, livre II, chap. II, que la population se proportionnant toujours à la production, si l'on empêche les produits annuels de se multiplier, on empêche les hommes de naître, et qu'on les massacre en gaspillant des capitaux, en étouffant l'industrie, en épuisant les sources de la production. Sous un mauvais gouvernement, cette cause fait périr beaucoup plus de monde que les guerres, quelque meurtrières qu'on les suppose.

cinquième, au quart des consommations totales, et même au-delà ¹, il en résulte que le système économique embrassé par le gouvernement exerce une immense influence sur les progrès ou la décadence de la nation. Qu'un particulier s' imagine augmenter ses ressources en les dissipant, qu'il croie se faire honneur par la prodigalité, qu'il ne sache pas résister à l'attrait d'un plaisir flatteur ou aux conseils d'un ressentiment même légitime, il se ruinera, et son désastre influera sur le sort d'un petit nombre d'individus. Dans un gouvernement, il n'est pas une de ces erreurs qui ne fasse plusieurs millions de misérables, et qui ne soit capable de causer la décadence d'une nation. Si l'on doit désirer que les simples citoyens soient éclairés sur leurs véritables intérêts, combien, à plus forte raison, ne doit-on pas le désirer des gouvernements. L'ordre et l'économie sont déjà des vertus dans une condition privée mais quand ces vertus se rencontrent dans les hommes qui président aux destinées de l'État, et qu'elles font la prospérité de tout un peuple, on ne sait quel magnifique nom leur donner.

Un particulier sent toute la valeur de la chose qu'il consomme ; souvent c'est le fruit pénible de ses sueurs, d'une longue assiduité, d'une épargne soutenue ; il mesure aisément l'avantage qu'il doit recueillir d'une consommation, et la privation qui en résultera pour lui. Un gouvernement n'est pas si directement intéressé à l'ordre et à l'économie ; il ne sent pas si vivement, si prochainement, l'inconvénient d'en manquer. Ajoutez qu'un particulier est excité à l'épargne, non seulement par son propre intérêt, mais par les sentiments du cœur : son économie assure des ressources aux êtres qui lui sont chers ; un gouvernement économe épargne pour des citoyens qu'il connaît à peine, et les ressources qu'il ménage ne serviront peut-être qu'à ses successeurs.

On se tromperait si l'on supposait que le pouvoir héréditaire met à l'abri de ces inconvénients. Les considérations qui agissent sur l'homme privé touchent peu le monarque. Il regarde la fortune de ses héritiers comme assurée, pour peu que la succession le soit. Ce n'est pas lui d'ailleurs qui décide de la plupart des dépenses et qui conclut les marchés, ce sont ses ministres, ses généraux ; enfin une expérience constante prouve que les gouvernements les plus économes ne sont ni les monarchies, ni les gouvernements démocratiques, mais plutôt les républiques aristocratiques.

Il ne faut pas croire non plus que l'esprit d'économie et de règle dans les consommations publiques, soit incompatible avec le génie qui fait entreprendre et achever de grandes choses. Charlemagne est un des princes qui ont le plus occupé la renommée : il fit la conquête de l'Italie, de la Hongrie et de l'Autriche, repoussa les Sarrasins et

¹ Quoiqu'une nation puisse consommer au-delà de son revenu, ce n'est probablement pas le cas de l'Angleterre, puisque son opulence a évidemment augmenté jusqu'à ce jour. Ses consommations vont donc, au plus, au niveau de ses revenus. Le revenu total de la Grande-Bretagne n'est évalué, par Gentz, qu'à 200 millions sterling; par Gentz, si partial pour les finances et les ressources de l'Angleterre! Henri Beeke le porte à 218 millions, en y comprenant pour 100 millions de revenus industriels. Admettons que, par suite des derniers progrès industriels, il ait encore augmenté depuis, et qu'en 1813 la totalité des revenus dans la Grande-Bretagne se soit élevée à 224 millions sterling. Or, nous trouvons dans Colquhoun (*On the Wealth of the British empire*) que les dépenses du gouvernement, dans cette même année 1815, se sont élevées à 112 millions sterling. A ce compte, les dépenses publiques formaient en Angleterre, à cette époque, la moitié des dépenses totales de la nation. Et encore, les dépenses faites par les mains du gouvernement central, ne comprennent pas la totalité des dépenses publiques, puisqu'elles ne comprennent ni les dépenses communales, ni la taxe des pauvres, ni la dixme forcée que l'on paie pour le clergé anglican, ni les contributions volontaires pour l'entretien des autres cultes, etc. Un gouvernement, même dans de grands États, pourrait être organisé de manière à ne pas consommer la centième partie des revenus généraux d'un pays ; mais cela tiendrait à des perfectionnements dans la politique pratique, dont les nations les plus avancées sont encore bien loin.

dispersa les Saxons ; il obtint le titre superbe d'empereur, et néanmoins il a mérité que Montesquieu fit de lui cet éloge : « Un père de famille pourrait apprendre dans les lois de Charlemagne à gouverner sa maison. Il mit une règle admirable dans sa dépense, et fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie. On voit dans ses Capitulaires la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. je ne dirai qu'un mot : il ordonnait qu'on vendit les oeufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins ¹. »

Le prince Eugène de Savoie, qu'on aurait tort de ne considérer que comme un grand homme de guerre, et qui montra la plus haute capacité dans les administrations comme dans les négociations dont il fut chargé, conseillait à l'empereur Charles VI de suivre les avis des négociants dans l'administration de ses finances ².

Le grand-duc de Toscane Léopold a montré, vers la fin du XVIIIe siècle, ce que peut un prince, même dans un état borné, lorsqu'il introduit dans l'administration la sévère économie des particuliers. Il avait en peu d'années rendu la Toscane un des pays les plus florissants de l'Europe.

Les ministres qui ont gouverné les finances de France avec le plus de succès, Suger, abbé de Saint-Denis, le cardinal d'Amboise, Sully, Colbert, Necker, ont tous été guidés par le même principe. Tous ont trouvé, dans l'économie exacte d'un simple particulier, les moyens de soutenir de grandes résolutions. L'abbé de Saint-Denis subvint aux frais de la seconde croisade (entreprise que je suis loin d'approuver, mais qui exigeait de puissantes ressources) ; d'Amboise prépara la conquête du Milanais par Louis XII ; Sully, l'abaissement de la maison d'Autriche ; Colbert, les succès brillants de Louis XIV ; Necker a fourni les moyens de soutenir la seule guerre heureuse que la France ait faite dans le XVIIIe siècle ³.

Nous avons toujours vu au contraire les gouvernements qui se sont laissés dominer par les besoins d'argent, obligés, comme les particuliers, de recourir, pour se tirer d'affaire, à des expédients ruineux, honteux quelquefois ; comme Charles le Chauve, qui ne maintenait personne dans les honneurs, et n'accordait de sûreté à personne que pour de l'argent ; comme le roi d'Angleterre Charles II, qui vendit Dunkerque au roi de France, et qui reçut de la Hollande deux millions et un quart, pour différer le départ de la flotte équipée en Angleterre en 1680, dont la destination était d'aller aux Indes défendre les Anglais qui y étaient écrasés par les Bataves ⁴ ; comme tous les gouvernements enfin qui ont fait banqueroute, soit en altérant les monnaies, soit en violant leurs engagements.

Louis XIV, vers la fin de son règne, après avoir épuisé jusqu'au fond les ressources de son beau royaume, créa et vendit des charges plus ridicules les unes que les autres. On fit des conseillers du roi contrôleurs aux empilements de bois, des charges de barbiers-perruquiers, des contrôleurs-visiteurs de beurre frais, des essayeurs de

¹ Esprit des Lois, livre XXXI, chap. 18.

² Voyez ses Mémoires, pages 187. On les lui a contestés, comme on a contesté au cardinal de Richelieu son Testament Politique. Si ces hommes n'avaient pas fait ces écrits, qui aurait pu les faire ? Des hommes aussi capables qu'eux ; supposition encore plus invraisemblable.

³ Necker subvint aux dépenses de la guerre d'Amérique sans mettre de nouveaux impôts ; ses ennemis lui reprochèrent les emprunts qu'il fit ; mais qui ne voit que, du moment qu'il n'établit pas d'impôts pour payer les intérêts de ces emprunts, ils ne furent point une nouvelle charge pour le peuple, et que les intérêts en furent payés sur des économies ?

⁴ Voyez *l'Histoire des Établissements des Européens dans les Indes*, par Raynal, tome II, page 36.

beurre salé, etc. Mais tous ces expédients, aussi misérables dans leurs produits que nuisibles dans leurs effets, n'ont retardé que de peu d'instant les catastrophes qui assaillent infailliblement les gouvernements prodigues. *Quand on ne veut pas écouter la raison*, a dit Franklin, *elle ne manque jamais de se faire sentir*.

Les bienfaits d'une administration économe réparent heureusement assez vite les maux causés par une mauvaise administration. Ce n'est pas d'abord une santé parfaite : c'est une convalescence où chaque jour voit se dissiper quelque douleur et renaître l'usage de quelque nouvelle faculté. La crainte avait amorti la moitié des faibles ressources qu'avait laissées à la nation une administration dissipatrice : la confiance ¹ double celles que fait naître un gouvernement modéré. Il semble que chez les nations, plus encore que chez les individus organisés, il y a une force vitale, une tendance à la santé, qui ne demandent qu'à n'être pas comprimées pour prendre le plus brillant essor. En parcourant l'histoire, on est frappé de la rapidité de cet heureux effet ; dans les vicissitudes que la France a éprouvées depuis la Révolution, il s'est manifesté d'une manière bien sensible à tous les yeux observateurs. De nos jours, le successeur du roi de Prusse Frédéric le Grand, dissipa un trésor que ce prince avait amassé, et qu'on portait à 288 millions, et il laissa à son successeur 112 millions de dettes. Eh bien, huit années n'étaient pas écoulées, que Frédéric-Guillaume III, non seulement avait acquitté les dettes de son père, mais avait formé un nouveau trésor ; tant est puissante l'économie, même dans un pays borné par son étendue comme Par ses ressources !

¹ Le public emploie ces expressions : *la confiance se perd, la confiance renaît*, sans s'être bien rendu compte de ce qu'il entend par ce mot *confiance*. On ne veut pas seulement désigner par là la confiance dans le gouvernement; car la très grande majorité des citoyens ou des sujets ne se trouve pas dans le cas de rien confier au gouvernement de ce qui tient à leurs affaires personnelles : on ne veut pas dire non plus la confiance des particuliers les uns envers les autres; car les particuliers ne perdent pas et ne regagnent pas, en un instant, la confiance de leurs concitoyens. Lorsqu'on se sert de cette expression générale : *la confiance est détruite*, il paraît qu'il faut entendre par ces mots la confiance dans les événements. Tantôt on craint des contributions, des Spoliations arbitraires, des violences, et cette crainte empêche beaucoup de gens de mettre en évidence leurs personnes ou leurs moyens ; les entreprises les plus favorables, les mieux concertées, deviennent hasardeuses ; on n'ose en former de nouvelles ; les anciennes cessent de donner les mêmes profits ; les négociants restreignent leurs affaires; tout le monde réduit ses consommations, parce que tous les revenus deviennent moindres et plus précaires. On ne saurait avoir de confiance dans les événements, quand le gouvernement est entreprenant, ambitieux, injuste ; ou bien, faible, vacillant, sans principes. La confiance est semblable aux cristallisations, qui ne se forment que dans le calme.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre VII

Des principaux objets de la dépense publique

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons vu, dans le dernier chapitre, que toutes les consommations publiques étant par elles-mêmes un sacrifice, un mal qui n'a d'autre compensation que l'avantage qui résulte pour le public de la satisfaction d'un besoin, une bonne administration ne dépense jamais pour dépenser, et s'assure que l'avantage qui doit naître pour le public d'un besoin satisfait, surpasse l'étendue du sacrifice que le public a dû faire pour cela.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les principaux besoins du public dans une société civilisée ; c'est l'unique moyen d'apprécier convenablement l'étendue des sacrifices qu'ils méritent qu'on fasse pour les obtenir ¹.

Les produits matériels qui sont consommés dans l'intérêt du public, sont les munitions de guerre et de bouche, nécessaires à l'entretien des armées ; les provisions que réclament les hôpitaux, les prisons, et en général toutes les personnes à l'entretien desquelles l'État pourvoit directement. Les feux d'artifice tirés publiquement dans les

¹ Je dois me borner ici à quelques aperçus, car un traité d'économie ne peut renfermer un traité d'administration; de même qu'en parlant des procédés des manufactures, je n'ai pu donner un traité des arts et métiers. Ces ouvrages restent à faire.

solennités, sont des produits matériels consommés pour l'amusement du peuple. Mais de toutes les dépenses publiques, les plus considérables sont celles qu'entraînent les services rendus, ou censés rendus, par les hommes ou par les choses, et qui ont été caractérisés, dans le premier Livre de cet ouvrage, sous le nom de produits immatériels.

Les services personnels sont ceux de tous les fonctionnaires publics civils, judiciaires, militaires, religieux. Le public, en payant une liste civile, des traitements, des salaires, achète des services personnels qui sont consommés dans son intérêt, et pour satisfaire un des besoins de la société. Je dis que ces services sont consommés ; car, après qu'ils ont été rendus, il est impossible de les consommer de nouveau. Le juge qui a assisté à l'audience d'hier, peut assister à une audience aujourd'hui ; mais c'est une nouvelle vacation, qu'il faut payer sur nouveaux frais. Il faut considérer les talents d'un fonctionnaire public comme un fonds dont il vend au public les produits pendant un espace de temps déterminé ; le public consomme ces services pour son avantage, et le fonctionnaire consomme de son côté pour son entretien et celui de sa famille, les produits qu'il a reçus du public sous le nom de traitement.

Les biens communaux, les jardins publics, les grandes routes, et même les rivières et les mers, sont des fonds de terre productifs d'utilité ou d'agrément, dont le public consomme la rente. Lorsqu'il s'y trouve des valeurs capitales ajoutées, comme des édifices, des ponts, des ports, des chaussées, des digues, des canaux, alors que le public consomme, outre le service ou la rente du fonds, le service ou l'intérêt d'un capital. De ces fonds, les uns sont un don gratuit de la nature, les autres sont le fruit d'accumulations que des gouvernements sages ont réservées sur les contributions annuelles des nations.

Quelquefois le public possède des établissements industriels productifs de produits matériels, comme en France la manufacture de porcelaine de Sèvres, celle de tapisseries des Gobelins, les salines de la Lorraine et du jura, etc. Lorsque ces établissements rapportent plus qu'ils ne coûtent, ce qui est fort rare, alors ils fournissent une partie des revenus de la société, loin de devoir passer pour être une de ses charges.

§ I. - Des dépenses relatives à l'administration civile et judiciaire.

[Retour à la table des matières](#)

Les frais d'administration civile ou judiciaire consistent, soit dans le traitement des magistrats, soit dans la dépense de représentation qu'on suppose nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions. Quand même la représentation, ou une partie de la représentation, est payée par le magistrat, elle n'en retombe pas moins à la charge du public, puisqu'il faut bien que dans ce cas le traitement du magistrat soit proportionné à la somptuosité qu'on exige de lui. Ceci s'applique à tous les fonctionnaires publics, depuis le prince jusqu'à l'huissier. Un peuple qui ne sait respecter son prince que lorsqu'il est entouré de faste, de dorures, de gardes, de chevaux, de tout ce qu'il y a de plus dispendieux, paie en conséquence. Il économise au contraire, quand il

accorde son respect à la simplicité plutôt qu'à l'étalage, et quand il obéit aux lois sans appareil. C'est ce qui rendait singulièrement médiocres les frais du gouvernement dans plusieurs cantons suisses avant la révolution, et dans l'Amérique septentrionale même avant son indépendance. Quoiqu'elles fussent sous la domination de l'Angleterre, on sait que les colonies de l'Amérique septentrionale avaient leur gouvernement à elles, dont elles supportaient les frais ; or, toutes les dépenses du gouvernement de ces provinces ne montaient, par année, qu'à la somme de 64 700 livre sterl. (1 552 800 francs). « Exemple mémorable, dit Smith, qui montre avec combien peu de frais trois millions d'hommes peuvent être, non seulement gouvernés, mais bien gouvernés ¹. »

Les causes purement politiques, et la forme du gouvernement qui en dérive, influent sur les frais de traitement des fonctionnaires civils et judiciaires, sur ceux de représentation, et enfin sur ceux qu'exigent les institutions et les établissements publics. Ainsi, dans un pays despotique, où le prince dispose des biens de ses sujets, lui seul réglant son traitement, c'est-à-dire ce qu'il consomme de deniers publics pour son utilité personnelle, ses plaisirs, l'entretien de sa maison, ce traitement peut être fixé plus haut que dans les pays où il est débattu entre les représentants du prince et ceux des contribuables.

Le traitement des magistrats subalternes dépend également, soit de leur influence particulière, soit du système général du gouvernement.

Les services qu'ils rendent sont coûteux ou à bon marché, non seulement en proportion du prix qu'on les paie, mais encore selon que les fonctions sont moins bien ou mieux remplies. Un service mal rendu est cher, quoique fort peu payé ; il est cher s'il est peu nécessaire. Il en est de cela comme d'un meuble qui ne remplit pas bien l'office auquel il est destiné, ou dont on n'avait pas besoin, et qui embarrasse plutôt qu'il ne sert. Tels étaient, sous l'ancienne monarchie, les charges de grand amiral, de grand maître, de grand échanson, de grand veneur, et une foule d'autres qui ne servaient pas même à relever l'éclat de la couronne, et dont plusieurs n'étaient que des moyens employés pour répandre des gratifications et des faveurs.

Par la même raison, lorsque l'on complique les ressorts de l'administration, on fait payer au peuple des services qui ne sont pas indispensables pour le maintien de l'ordre public : c'est une façon inutile donnée à un produit qui n'en vaut pas mieux pour cela, et qui communément en vaut moins ². Sous un mauvais gouvernement qui ne peut soutenir ses empiétements, ses injustices, ses exactions, qu'au moyen de nombreux satellites, d'un espionnage actif et de prisons multipliées ; ces prisons, ces espions, ces soldats coûtent au peuple, qui certes n'en est pas plus heureux.

¹ Il est vrai que la défense du pays, si ce n'est contre les sauvages, ne lui coûtait rien. Elle reposait sur les forces navales d'Angleterre.

Dans un compte rendu par M. Galatin, secrétaire de la trésorerie des États-Unis, des recettes et des dépenses en 1806, on voit que le total des dépenses ne s'élève pas à 12 millions de dollars, sur lesquels 8 millions sont pour acquitter les intérêts de la dette publique ; restent donc 4 millions de dollars (un peu plus de 21 millions de notre monnaie) pour les frais de gouvernement de cette république à cette époque.

² Je pourrais citer une ville de France, très doucement, très paternellement administrée avant 1789 pour mille écus, et qui, sous le gouvernement impérial, payait trente mille francs par an pour sa seule administration municipale, qui ne la protégeait pas du tout contre les volontés du prince.

Par la raison contraire, un service public peut n'être pas cher, quoiqu'il soit généreusement payé. Si un faible salaire est perdu en totalité quand il est donné à un homme incapable de remplir son emploi, si les pertes que cause son impéritie vont même beaucoup au-delà de son salaire, les services que rend un homme recommandable par ses connaissances et son jugement sont un riche équivalent qu'il donne en échange du sien ; les pertes dont il préserve l'État, ou les avantages qu'il lui procure, excèdent bientôt la récompense qu'il en reçoit, quelque libérale qu'on la suppose.

On gagne toujours à n'employer, en toutes choses, que les bonnes qualités, dût-on les payer davantage. On n'a presque jamais des gens de mérite à très bas prix, parce que le mérite s'applique à plus d'un emploi. Il ne faut pas lui donner lieu de se dégoûter d'une carrière où il sent qu'il ne reçoit pas une équitable récompense de ses soins. En administration, la véritable économie consiste à ne pas compliquer les rouages, à ne pas multiplier les places, à ne pas les donner à la faveur, et non à les payer mesquinement.

Il en est de la probité comme du talent. On n'a des gens intègres qu'en les payant. Rien d'étonnant à cela : ils n'ont pas à leur disposition les commodes suppléments que s'assure l'improbité.

Le pouvoir qui accompagne ordinairement l'exercice des fonctions publiques, est une espèce de salaire qui, dans bien des cas, excède le salaire en argent qu'on leur attribue. Je sais que dans un État bien ordonné les lois ayant le principal pouvoir, et peu de chose étant laissé à l'arbitraire de l'homme, il n'y trouve pas autant de moyens de satisfaire ses fantaisies et ce malheureux amour de la domination que tout homme porte dans son cœur. Cependant la latitude que les lois ne peuvent manquer de laisser aux volontés de ceux qui les exécutent, surtout dans l'ordre administratif, et les honneurs qui accompagnent ordinairement les emplois éminents, ont une valeur véritable qui les fait rechercher avec ardeur, même dans les pays où ils ne sont pas lucratifs.

Les règles d'une stricte économie conseilleraient peut-être d'économiser le salaire en argent dans les cas où les honneurs suffisent pour exciter l'empressement de ceux qui prétendent aux charges ; ce qui les ferait tomber entre les mains des gens riches exclusivement. Alors, indépendamment de l'inconvénient qui peut se rencontrer lorsque l'on confère à la richesse un pouvoir politique, on risquerait de perdre, par l'incapacité du fonctionnaire, plus qu'on n'épargnerait en économisant son traitement. Ce serait, dit Platon dans sa *République*, comme si, sur un navire, on faisait quelque pilote pour son argent. Il est à craindre d'ailleurs qu'un homme, quelque riche qu'il soit, qui donne gratuitement ses travaux, ne vende son pouvoir. L'expérience a malheureusement prouvé que dans les pays où les fonctions de représentants de la nation sont gratuites, les intérêts généraux sont sacrifiés aux intérêts privilégiés. Une fortune considérable ne suffit pas pour préserver un fonctionnaire de la vénalité ; car les grands besoins marchent d'ordinaire avec une grande fortune, et fréquemment la devancent. Enfin, en supposant qu'on puisse rencontrer, ce qui n'est pas rigoureusement impossible, avec une grande fortune, l'intégrité, et avec l'intégrité l'amour du travail, nécessaires pour bien s'acquitter de ses devoirs, pourquoi ajouter à l'ascendant déjà trop grand des richesses, celui que donne l'autorité ? Quels comptes osera-t-on demander à l'homme qui peut se donner, soit avec le gouvernement, soit avec le peuple, l'air de la générosité ? Ce n'est pas que dans quelques occasions, comme dans l'administration des hôpitaux et des prisons, on ne puisse, avec avantage et sans

danger, employer les services gratuits des gens riches, pourvu qu'ils aient le jugement et l'activité, qualités sans lesquelles tout souffre et dépérit.

Sous l'ancien régime, en France, le gouvernement, pressé par le besoin d'argent, vendait les places ; cet expédient entraîne les inconvénients des fonctions qu'on exerce gratuitement, puisque les émoluments de la place ne sont plus que l'intérêt du capital payé par le titulaire, et il coûte à l'État comme si la fonction n'était pas gratuite, puisqu'il laisse l'État grevé d'une rente dont il a mangé le fonds.

On a souvent confié des fonctions civiles, telles que l'expédition des actes de naissance, de mariage et de décès, à des prêtres qui, payés pour d'autres fonctions, pouvaient exercer gratuitement celle-là. D'abord elle n'est pas gratuite si le prêtre reçoit un droit casuel sous une forme quelconque; n'y a-t-il pas ensuite quelque imprudence à l'autorité civile, à confier une partie de ses fonctions à des hommes qui se disent ministres d'une autorité supérieure à la sienne, et qui reçoivent quelquefois les ordres d'un prince étranger ¹ ?

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, le public ni le prince ne peuvent jamais être ni si bien servis, ni à si bon marché que les particuliers. Les agents de l'administration ne sauraient être surveillés par leurs supérieurs avec le même soin que les agents des particuliers, et les supérieurs eux-mêmes ne sont pas si directement intéressés à leur bonne conduite. Il est facile d'ailleurs aux inférieurs d'en imposer à un chef qui, obligé d'étendre au loin son inspection, ne peut donner à chaque objet qu'une fort petite dose d'attention ; à un chef souvent bien plus sensible aux prévenances qui flattent sa vanité, qu'aux soins dont le public seul profite! Quant au prince et au peuple, qui sont les plus intéressés à la bonne administration, puisqu'elle affermit le pouvoir de l'un et le bonheur de l'autre, une surveillance efficace et soutenue leur est presque impossible à exercer. Il faut nécessairement qu'ils s'en rapportent à leurs agents dans le plus grand nombre des cas, et qu'ils soient trompés quand on est intéressé à les tromper ; ce qui arrive fréquemment.

« Les services publics ne sont jamais mieux exécutés, dit Smith, que lorsque la récompense est une conséquence de l'exécution, et se proportionne à la manière dont le service a été exécuté. » Il voudrait que les salaires des juges fussent payés à l'issue de chaque procès, et proportionnellement aux peines que la procédure aurait occasionnées aux différents magistrats. Les juges alors s'occuperaient de leur affaire, et les procès ne traîneraient pas en longueur. Il serait difficile d'étendre ce procédé à la plupart des actes de l'administration, et il ouvrirait peut-être la porte à d'autres abus non moins nuisibles ; mais il aurait un grand avantage, en ce que les agents de l'administration ne se multiplieraient pas au-delà de tous les besoins. Cela établirait dans les services rendus au public cette concurrence si favorable aux particuliers dans les services qu'ils réclament

Non seulement le temps et les travaux des administrateurs sont parmi les plus chèrement payés, non seulement il y en a une grande partie gaspillée par leur faute, sans qu'il soit possible de l'éviter, mais il y en a souvent beaucoup de perdus par une suite des usages du pays et de l'étiquette des cours. Qui pourrait calculer ce que,

¹ A plusieurs époques du siècle dernier, malgré le gouvernement, les prêtres molinistes refusèrent les fonctions de leur ministère aux jansénistes, sous prétexte qu'il valait mieux obéir à Dieu, qui s'exprimait par l'organe du pape, qu'au roi.

durant plus d'un siècle, il a été perdu, sur la route de Paris à Versailles, d'heures chèrement payées par le public ?

Les longues cérémonies qui s'observent dans les cours de l'Orient prennent de même aux principaux fonctionnaires de l'État un temps considérable. Quand le prince a consacré aux pratiques religieuses, aux cérémonies d'usage, et à ses plaisirs, le temps qu'ils réclament, il ne lui en reste pas beaucoup pour s'occuper de ses affaires ; aussi vont-elles fort mal. Le roi de Prusse Frédéric II, au contraire, en distribuant bien son temps et en le remplissant bien, avait trouvé le moyen de faire beaucoup par lui-même. Il a plus vécu que d'autres, morts plus âgés, et il a élevé son pays au rang d'une puissance du premier ordre. Sans doute ses autres qualités étaient nécessaires pour cela ; mais ses autres qualités n'auraient pas suffi sans un bon emploi de son temps.

§ II. - Des dépenses relatives à l'armée.

[Retour à la table des matières](#)

Lorsque le commerce, les manufactures et les arts se sont répandus chez un peuple, et que les produits généraux se sont par conséquent multipliés, chaque citoyen ne peut, sans de graves inconvénients, être arraché aux emplois productifs devenus nécessaires à l'existence de la société, pour être employé à la défense de l'État. Le cultivateur est forcé de travailler non seulement pour se nourrir avec sa famille, mais pour nourrir d'autres familles qui sont, ou propriétaires des terres et en partagent les produits, ou manufacturières et commerçantes, et lui fournissent des denrées dont lui-même ne peut plus se passer. Il faut, en conséquence, qu'il cultive une plus grande étendue de terrain, qu'il varie ses cultures, qu'il soigne un plus grand nombre de bestiaux, qu'il se livre à une exploitation plus compliquée, et qui l'occupe même dans les intervalles que lui laisse le développement des germes ¹.

Le manufacturier, le commerçant peuvent encore moins sacrifier un temps et des facultés dont toutes les portions, sauf les instants de relâche, sont nécessaires à la production qui soutient leur existence.

Les propriétaires des terres affermées pourraient encore, à la vérité, faire la guerre à leurs dépens, et c'est bien ce que font jusqu'à un certain point les nobles dans les monarchies ; mais la plupart des propriétaires, accoutumés aux douceurs de la civilisation, n'éprouvant jamais les besoins qui font concevoir et exécuter les grandes entreprises, peu susceptibles de cet enthousiasme qu'on n'éprouve jamais seul, et qui ne peut être général dans une nation nécessairement occupée ; les propriétaires, dis-je, ont, dans cet ordre de choses, toujours préféré de contribuer à la défense de la société plutôt par le sacrifice d'une partie de leurs revenus, que par celui de leur repos

¹ Les Grecs, jusqu'à la seconde guerre des Perses, et les Romains, jusqu'au siège de Veies, faisaient leurs expéditions militaires entre les semailles et les moissons. Les peuples chasseurs et pasteurs, comme les Tartares, les Arabes, n'ont presque point d'arts et point d'agriculture, ce qui leur permet de porter la guerre partout où ils trouvent des pâturages et du butin. De là les vastes conquêtes d'Attila, de Gengis Khan, de Tamerlan, des Arabes et des Turcs.

et de leur vie. Les capitalistes partagent les goûts, les besoins et l'opinion des propriétaires fonciers.

De là les contributions qui, dans presque tous les États modernes, ont mis le prince ou la république en état de salarier des soldats dont tout le métier est de garder le pays, de le défendre contre les agressions des autres puissances, et trop souvent d'être les instruments des passions et de la tyrannie de leurs chefs.

La guerre, devenue un métier, participe comme tous les autres arts aux progrès qui résultent de la division du travail : elle met à contribution toutes les connaissances humaines. On ne peut y exceller, soit comme général, soit comme ingénieur, soit comme officier, soit même comme soldat, sans une instruction quelquefois fort longue et sans un exercice constant. Aussi, en exceptant les cas où l'on a eu à lutter contre l'enthousiasme d'une nation tout entière, l'avantage est-il toujours demeuré aux troupes les mieux aguerries, à celles dont la guerre était devenue le métier. Les Turcs, malgré leur mépris pour les arts des chrétiens, sont obligés d'être leurs écoliers dans l'art de la guerre, sous peine d'être exterminés. Toutes les armées de l'Europe ont été forcées d'imiter la tactique des Prussiens ; et lorsque le mouvement imprimé aux esprits par la Révolution française a perfectionné, dans les armées de la république, l'application des sciences aux opérations militaires, les ennemis des Français se sont vus dans la nécessité de s'approprier les mêmes avantages.

Tous ces progrès, ce déploiement de moyens, cette consommation de ressources, ont rendu la guerre bien plus dispendieuse qu'elle ne l'était autrefois. Il a fallu pourvoir d'avance les armées, d'armes, de munitions de guerre et de bouche, d'attirails de toute espèce. L'invention de la poudre à canon a rendu les armes bien plus compliquées et plus coûteuses, et leur transport, surtout celui des canons et des mortiers, plus difficile. Enfin les étonnants progrès de la tactique navale, ce nombre de vaisseaux de tous les rangs, pour chacun desquels il a fallu mettre en jeu toutes les ressources de l'industrie humaine ; les chantiers, les bassins, les usines, les magasins, etc., ont forcé les nations qui font la guerre, non seulement à faire pendant la paix à peu près la même consommation que pendant les hostilités, non seulement à y dépenser une partie de leur revenu, mais à y placer une portion considérable de leurs capitaux.

On peut ajouter à ces considérations que le système colonial des modernes, j'entends ce système qui tend à vouloir conserver le gouvernement d'une ville ou d'une province situées sous un autre climat, a rendu les États européens attaquables et vulnérables jusqu'aux extrémités de la terre ; tellement qu'une guerre entre deux grandes puissances a maintenant pour champ de bataille le globe entier ¹.

Il en est résulté que la richesse est devenue aussi indispensable pour faire la guerre que la bravoure, et qu'une nation pauvre ne peut plus résister à une nation riche. Or, comme la richesse ne s'acquiert que par l'industrie et l'épargne, on peut prévoir que toute nation qui ruinera, par de mauvaises lois ou par des impôts trop pesants, son agriculture, ses manufactures et son commerce, sera nécessairement dominée par d'autres nations plus prévoyantes. Il en résulte aussi que la force sera probablement à l'avenir du côté de la civilisation et des lumières ; car les nations civilisées sont les

¹ On a calculé en Angleterre que chacun des combattants, que l'État entretient en Amérique, lui coûte le double de ce que coûterait le même soldat en Europe. La même proportion se retrouve dans toutes les dépenses d'une expédition lointaine.

seules qui puissent avoir assez de produits pour entretenir des forces militaires imposantes ; ce qui éloigne pour l'avenir la probabilité de ces grands bouleversements dont l'histoire est pleine, et où les peuples civilisés sont devenus victimes des peuples barbares.

La guerre coûte plus que ses frais ; elle coûte ce qu'elle empêche de gagner. Lorsqu'en 1672, Louis XIV, dominé par son ressentiment, résolut de châtier la Hollande pour l'indiscrétion de ses gazetiers, Boreel, ambassadeur des Provinces-Unies, lui remit un mémoire qui lui prouvait que, par le canal de la Hollande, la France vendait annuellement aux étrangers pour 60 millions de ses marchandises, valeur d'alors, qui feraient 120 millions de ce temps-ci. Cela fut traité de bavardage par la cour. Enfin ce serait apprécier imparfaitement les frais de la guerre, si l'on n'y comprenait aussi les ravages qu'elle commet, et il y a toujours un des deux partis pour le moins exposé à ses ravages, celui chez lequel s'établit le théâtre de la guerre. Plus un État est industriel, et plus la guerre est pour lui destructive et funeste. Lorsqu'elle pénètre dans un pays riche de ses établissements agricoles, manufacturiers et commerciaux, elle ressemble à un feu qui gagne des lieux pleins de matières combustibles ; sa rage s'en augmente, et la dévastation est immense. Smith appelle le soldat un travailleur improductif ; plût à Dieu ! c'est bien plutôt un travailleur destructif ; non seulement il n'enrichit la société d'aucun produit, non seulement il consomme ceux qui sont nécessaires à son entretien, mais trop souvent il est appelé à détruire, inutilement pour lui-même, le fruit pénible des travaux d'autrui.

Au reste, le progrès lent mais infaillible des lumières changera encore une fois les relations des peuples entre eux, et par conséquent les dépenses publiques qui ont rapport à la guerre. On finira par comprendre qu'il n'est point dans l'intérêt des nations de se battre ; que tous les maux d'une guerre malheureuse retombent sur elles ; et que les avantages qu'elles recueillent des succès sont absolument nuls. Toute guerre, dans le système politique actuel, est suivie de tributs imposés aux vaincus par le vainqueur, et de tributs imposés aux vainqueurs par ceux qui les gouvernent ; car qu'est-ce que l'intérêt des emprunts qu'ils ont faits, sinon des tributs ? Peut-on citer dans les temps modernes une seule nation qui, à l'issue de la guerre la plus heureuse, ait eu moins de contributions à payer, qu'avant de l'avoir commencée ?

Quant à la gloire qui suit des succès sans avantages réels, c'est un hochet qui coûte fort cher, et qui ne saurait longtemps amuser des hommes raisonnables. La satisfaction de dominer sur la terre ou sur les mers ne paraîtra guère moins puérile, quand on sera plus généralement convaincu que cette domination ne s'exerce jamais qu'au profit de ceux qui gouvernent, et nullement au profit de leurs administrés. Le seul intérêt des administrés est de communiquer librement entre eux, et par conséquent d'être en paix. Toutes les nations sont amies par la nature des choses, et deux gouvernements qui se font la guerre ne sont pas moins ennemis de leurs propres sujets que de leurs adversaires. Si de part et d'autre les sujets épousent des querelles de vanité et d'ambition qui leur sont également funestes, à quoi peut-on comparer leur stupidité ? J'ai honte de le dire ; à celle des brutes qui s'animent et se déchirent pour le plaisir de leurs maîtres ?

Mais si déjà la raison publique a fait des progrès, elle en fera encore ¹. Précisément parce que la guerre est devenue beaucoup plus dispendieuse qu'elle n'était

¹ Les personnes qui nient l'influence de la raison publique ont lu l'histoire avec peu de fruit. La guerre est accompagnée de moins d'atrocités et de perfidies qu'autrefois ; il s'en commet moins en

autrefois, il est impossible aux gouvernements de la faire désormais sans l'assentiment du public, positivement ou tacitement exprimé. Cet assentiment s'obtiendra de plus en plus difficilement à mesure que le gros des nations s'éclairera sur leurs véritables intérêts. Dès lors l'état militaire des nations se réduira à ce qui sera nécessaire pour repousser une invasion. Or, ce qu'il faut pour cela, ce sont quelques corps de cavalerie et d'artillerie qui ne peuvent se former à la hâte, et qui demandent une instruction préalable ; du reste, la force des États sera dans leurs milices nationales, et surtout dans de bonnes institutions : on ne surmonte jamais un peuple unanimement attaché à ses institutions, et il s'y attache d'autant plus qu'il aurait plus à perdre à changer de domination ¹.

§ III. - Des dépenses relatives à l'enseignement public.

[Retour à la table des matières](#)

Le public est-il intéressé à ce qu'on cultive tous les genres de connaissances ? est-il nécessaire qu'on enseigne à ses frais toutes celles qu'il est de son intérêt que l'on cultive ? Deux questions dont la solution peut être demandée à l'économie politique.

Quelle que soit notre position dans la société, nous sommes perpétuellement en rapport avec les trois règnes de la nature. Nos aliments, nos habits, nos médicaments, l'objet de nos occupations et de nos plaisirs, tout ce qui nous environne enfin, est soumis à des lois ; et mieux ces lois sont connues, plus sont grands les avantages qu'en retire la société. Depuis l'ouvrier qui façonne le bois ou l'argile, jusqu'au ministre d'État, qui d'un trait de plume règle ce qui a rapport à l'agriculture, aux haras, aux mines, au commerce, chaque individu remplira mieux son emploi s'il connaît mieux la nature des choses, s'il est plus instruit.

De nouveaux progrès dans nos connaissances procurent, par la même raison un accroissement de bonheur à la société. Un nouvel emploi du levier, ou de la force de l'eau, ou de celle du vent, la manière de diminuer un simple frottement, peuvent influencer sur vingt arts différents. L'uniformité des mesures, auxquelles les sciences mathématiques ont fourni une base, serait utile au monde commerçant tout entier, s'il avait la sagesse de l'adopter. La première découverte importante qu'on fera dans l'astronomie ou la géologie donnera peut-être le moyen de connaître plus exactement et plus facilement les longitudes en mer, et cette facilité influera sur le commerce du

Europe qu'en Asie et en Amérique; et parmi les peuples d'Europe, ceux qui en commettent le moins sont les plus éclairés. De notre temps, certaines entreprises peu généreuses ont soulevé l'opinion à tel point qu'elles ont été *plus* funestes qu'utiles à leurs auteurs.

¹ Je ne parle ici que des seules garanties sur lesquelles on puisse compter dans un siècle de lumières. je sais que, sans avoir de bonnes institutions, des peuples se sont défendus avec le *plus* grand courage. Les musulmans se dévouent pour le despotisme et pour le Coran, comme si c'étaient de bonnes choses; mais il faut un dévouement susceptible de résister à la chute des préjugés politiques et religieux, qui ne durent jamais qu'un temps.

globe. Une seule plante, dont la botanique enrichira l'Europe, peut influencer sur le sort de plusieurs millions de familles ¹.

Parmi cette foule de connaissances, les unes de théorie, les autres d'application, dont la propagation et les progrès sont avantageux au public, il y en a heureusement beaucoup que les particuliers sont personnellement intéressés à acquérir, et dont la société peut se dispenser de payer l'enseignement. Un entrepreneur de travaux quelconques cherche avidement à connaître tout ce qui a rapport à son art ; l'apprentissage de l'ouvrier se compose de l'habitude manuelle, et en outre d'une foule de notions qu'on ne peut acquérir que dans les ateliers, et qui ne peuvent être récompensées que par un salaire.

Mais tous les degrés de connaissances ne produisent pas pour l'individu un avantage proportionné à celui qu'en retire la société. En traitant des profits du savant, j'ai montré par quelle cause ses talents n'étaient point récompensés selon leur valeur ². Cependant les connaissances théoriques ne sont pas moins utiles à la société que les procédés d'exécution. Si l'on n'en conservait pas le dépôt, que deviendrait leur application aux besoins de l'homme ? Cette application ne serait bientôt plus qu'une routine aveugle qui dégénérerait promptement ; les arts tomberaient, la barbarie repaîtrait.

Les académies et les sociétés savantes, un petit nombre d'écoles très fortes, où non seulement on conserve le dépôt des connaissances et les bonnes méthodes d'enseignement, mais où l'on étende sans cesse le domaine des sciences, sont donc regardées comme une dépense bien entendue, en tout pays où l'on sait apprécier les avantages attachés au développement des facultés humaines. Mais il faut que ces académies et ces écoles soient tellement organisées, qu'elles n'arrêtent pas les progrès des lumières au lieu de les favoriser, qu'elles n'étouffent pas les bonnes méthodes d'enseignement au lieu de les répandre. Longtemps avant la Révolution française, on s'était aperçu que la plupart des universités avaient cet inconvénient. Toutes les grandes découvertes ont été faites hors de leur sein ; et il en est peu auxquelles elles n'aient opposé le poids de leur influence sur la jeunesse, et de leur crédit sur l'autorité ³.

Cette expérience montre combien il est essentiel de ne leur attribuer aucune juridiction. Un candidat est-il appelé à faire des preuves ; il ne convient pas de consulter des Professeurs qui sont juges et parties, qui doivent trouver bon tout ce qui sort de leur école, et mauvais tout ce qui n'en vient pas. Il faut constater le mérite du candidat, et non le lieu de ses études, ni le temps qu'il y a consacré ; car exiger qu'une certaine instruction, celle qui est relative à la médecine, par exemple, soit reçue dans un lieu désigné, c'est empêcher une instruction qui pourrait être meilleure, et prescrire un certain cours d'études, c'est prohiber toute autre marche plus expéditive. S'agit-il de juger le mérite d'un procédé quelconque, il faut de même se défier de l'esprit de corps.

¹ L'introduction de la pomme de terre en Europe a déjà exercé une fort grande influence sur nos populations. Si, comme on l'espère, on parvient à y naturaliser le lin de la Nouvelle-Zélande, qui donne des filaments plus longs, plus fins et beaucoup plus abondants que notre lin actuel, il n'est pas impossible que le linge fin ne devienne à aussi bon marché que notre toile la plus grossière ; ce qui influera sur la propreté et la santé de tous les ménages indigents.

² Livre II, chap. 7, § 2.

³ Ce qui a été appelé université par Bonaparte n'a été qu'un moyen dispendieux pour les parents et vexatoire pour les instituteurs, d'attribuer à l'autorité publique le privilège exclusif d'endoctriner la jeunesse.

Un encouragement qui n'a aucun danger et dont l'influence est bien puissante est celui qu'on donne à la composition des bons ouvrages élémentaires ¹. L'honneur et le profit que procure un bon ouvrage de ce genre ne paient pas le travail, les connaissances et les talents qu'il suppose. C'est une duperie de servir le public par ce moyen, parce que la récompense naturelle qu'on en reçoit n'est pas proportionnée au bien que le public en retire. Le besoin qu'on a de bons livres élémentaires ne sera donc jamais complètement satisfait, qu'autant qu'on fera, pour les avoir, des sacrifices extraordinaires, capables de tenter des hommes du premier mérite. Il ne faut charger personne spécialement d'un pareil travail : l'homme du plus grand talent peut n'avoir pas celui qui serait propre à cela. Il ne faut pas proposer des prix : ils sont accordés quelquefois à des productions imparfaites, parce qu'il ne s'en est point présenté de meilleures ; d'ailleurs l'encouragement du prix cesse dès qu'il est accordé. Mais il faut payer proportionnellement au mérite, et toujours généreusement, tout ce qui se fait de bon. Une bonne production n'en exclut pas alors une meilleure ; et avec le temps on a, dans chaque genre, ce qu'on peut avoir de mieux. Je remarquerai qu'on ne risque jamais beaucoup en mettant un grand prix aux bonnes productions : elles sont toujours rares ; et ce qui est une récompense magnifique pour un particulier est un léger sacrifice pour une nation.

Tels sont les genres d'instruction favorables à la richesse nationale, et ceux qui pourraient déchoir si la société ne contribuait pas à leur entretien. Il y en a d'autres qui sont nécessaires à l'adoucissement des mœurs, et qui peuvent encore moins se soutenir sans son appui.

A une époque où les arts sont perfectionnés, et où la séparation des occupations est introduite jusque dans leurs moindres embranchements, la plupart des ouvriers sont forcés de réduire toutes leurs actions et toutes leurs pensées à une ou deux opérations, ordinairement très simples et constamment répétées ; nulle circonstance nouvelle, imprévue, ne s'offre jamais à eux ; n'étant dans aucun cas appelés à faire usage de leurs facultés intellectuelles, elles s'énervent, s'abrutissent, et ils deviendraient bientôt eux-mêmes non seulement incapables de dire deux mots qui eussent le sens commun sur toute autre chose que leur outil, mais encore de concevoir ni même de comprendre aucun dessein généreux, aucun sentiment noble. Les idées élevées tiennent à la vue de l'ensemble ; elles ne germent point dans un esprit incapable de saisir des rapports généraux : un ouvrier stupide ne comprendra jamais comment le respect de la propriété est favorable à la prospérité publique, ni pourquoi lui-même est plus intéressé à cette prospérité que l'homme riche ; il regardera tous les grands biens comme une usurpation. Un certain degré d'instruction, un peu de lecture, quelques conversations avec d'autres personnes de son état, quelques réflexions pendant son travail, suffiraient pour l'élever à cet ordre d'idées, et mettraient même plus de délicatesse dans ses relations de père, d'époux, de frère, de citoyen.

Mais la position du simple manouvrier dans la machine productive de la société réduit ses profits presque au niveau de ce qu'exige sa subsistance. A peine peut-il élever ses enfants, et leur apprendre un métier ; comment leur donnerait-il ce degré

¹ Sous cette dénomination, je comprends les fondements de toutes les connaissances, jusqu'aux instructions familières et détachées pour chaque profession; des ouvrages où un chapelier, un fondeur, un potier, un teinturier, ou tout autre artisan, puissent, pour quelques sous, connaître les principes fondamentaux de leur art. Ce serait une communication perpétuellement ouverte entre le savant et l'artisan, où celui-ci s'éclairerait des connaissances théoriques du premier, et le premier des connaissances pratiques du second.

d'instruction que nous supposons nécessaire au bien-être de l'ordre social ? Si la société veut jouir de l'avantage attaché à ce degré d'instruction dans cette classe, elle doit donc le donner à ses frais.

On atteint ce but par des écoles où l'on enseigne gratuitement à lire, à écrire et à compter. Ces connaissances sont le fondement de toutes les autres, et suffisent pour civiliser le manouvrier le plus simple. A vrai dire, une nation n'est pas civilisée, et ne jouit pas par conséquent des avantages attachés à la civilisation, quand tout le monde n'y sait pas lire, écrire et compter. Sans cela elle n'est pas encore complètement tirée de l'état de barbarie. J'ajouterai qu'avec ces connaissances, nulle grande disposition, nul talent extraordinaire, et dont le développement serait hautement profitable à une nation, ne peut rester enfoui. La seule faculté de lire met, à peu de frais, le moindre citoyen en rapport avec ce que le monde a produit de plus éminent dans le genre vers lequel il se sent appelé par son génie. Les femmes ne doivent pas demeurer étrangères à cette instruction élémentaire, parce qu'on n'est pas moins intéressé à leur civilisation, et qu'elles sont les premières, et trop souvent les seules institutrices de leurs enfants.

Les gouvernements seraient d'autant plus inexcusables de négliger l'instruction élémentaire et de laisser croupir, dans un état voisin de la barbarie, la majeure partie de nos nations soi-disant civilisées de l'Europe, qu'ils peuvent, au moyen d'un procédé maintenant éprouvé, celui de l'enseignement mutuel, répandre cette instruction parmi la presque totalité de la classe indigente ¹.

Ce sont donc les connaissances élémentaires et les connaissances relevées qui, moins favorisées que les autres par la nature des choses, et par la concurrence des besoins, doivent avoir recours à l'appui de l'autorité publique lorsqu'elle veut servir les intérêts du corps social. Ce n'est pas que les particuliers ne soient intéressés au maintien et aux progrès de ces connaissances comme des autres ; mais ils n'y sont pas aussi directement intéressés ; le déclin qu'elles éprouvent ne les expose pas à une perte immédiate ; et un grand empire pourrait rétrograder jusqu'aux confins de la barbarie et du dénuement, avant que les particuliers se fussent aperçus de la cause qui les y pousse.

¹ L'enseignement mutuel, d'abord mis en pratique par Lancastre et perfectionné par d'autres, est économique : 1° en ce qu'au lieu d'appliquer immédiatement à chaque élève le ministère du maître, qui est nécessairement dispendieux et insuffisant pour cette tâche, il emploie le léger excédent de savoir qu'un élève a sur un autre, au profit du moins instruit ; 2° parce qu'il répand simultanément l'instruction dans toutes les petites sections dont l'école est composée. Il en résulte une plus grande masse d'instruction répandue, en moins de temps, avec les mêmes frais.

Dans les écoles simultanées, le maître ne peut surveiller qu'un petit nombre d'écoliers, et il est même difficile qu'aucun d'entre eux n'échappe à sa surveillance ; on ne parvient à y fixer l'attention des élèves que par des menaces et des punitions qui dégradent leur âme ; le talent qui leur attire le plus d'avantages est celui de plaire à leur pédagogue ; leurs efforts tendent moins à être véritablement sages, qu'à le paraître ; de là des habitudes d'hypocrisie et de bassesse. Dans les écoles d'enseignement mutuel, il est impossible à l'élève paresseux et incapable d'obtenir un avancement de faveur : comment s'y prendrait-il pour montrer aux autres ce qu'il ne sait pas lui-même ? Il est de même impossible que le plus laborieux et le plus instruit ne devienne pas le premier entre ses camarades. Les élèves s'y forment à l'utile vertu de se rendre justice à eux-mêmes, de la rendre aux autres, et de ne compter que sur leur mérite pour parvenir. Ce sont, par leur constitution même, des écoles de morale pratique, autant que des connaissances les plus usuelles.

Je ne prétends pas, au reste, blâmer les établissements d'instruction qui, payés par le public, embrassent des parties d'enseignement autres que celles que j'ai désignées ; j'ai seulement voulu montrer quel est l'enseignement que l'intérêt bien entendu d'une nation lui conseille de payer. Du reste, toute instruction fondée sur des faits constatés, toute instruction où l'on n'enseigne point des opinions comme des vérités, toute instruction qui orne l'esprit et forme le goût, étant bonne en elle-même, tout établissement qui la propage est bon aussi. Il faut seulement éviter, lorsqu'il encourage d'un côté, qu'il ne décourage de l'autre. C'est l'inconvénient qui suit presque toutes les primes données par l'autorité : un maître, une institution privée, ne recevront pas un salaire convenable dans un pays où l'on pourra trouver gratuitement des maîtres et un enseignement pareils, fussent-ils plus médiocres. Le mieux sera sacrifié au pire ; et les efforts privés, sources de tant d'avantages en économie publique, seront étouffés.

La seule étude importante qui ne me paraisse pas pouvoir être l'objet d'un enseignement public est l'étude de la morale. La morale est ou expérimentale ou dogmatique. La première consiste dans la connaissance de la nature des choses morales et de la manière dont s'enchaînent les faits qui dépendent de la volonté de l'homme : elle fait partie de l'étude de l'homme. La meilleure école pour l'apprendre, c'est le monde. La morale dogmatique, celle qui se compose de préceptes, n'influe presque en rien sur la conduite des hommes. Leur bonne conduite dans leurs relations privées et publiques ne saurait être le fruit que d'une bonne législation, d'une bonne éducation et d'un bon exemple ¹.

Le seul et véritable encouragement à la vertu est l'intérêt qu'ont tous les hommes de ne rechercher, de n'employer que ceux qui se conduisent bien. Les hommes les plus indépendants par leur position ont encore besoin, pour être heureux, de l'estime et de la considération qu'accordent les autres hommes ; il faut donc qu'ils paraissent estimables à leurs yeux, et le moyen le plus simple pour paraître tel, c'est de, l'être. Le gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, parce qu'il emploie beaucoup de monde ; son influence est moins favorable que celle des particuliers, parce qu'il est moins intéressé qu'eux à n'employer que d'honnêtes gens, et quand, à cette tiédeur pour la bonne morale, se joint l'exemple qu'il donne quelquefois de la dépravation, du mépris de la probité et de l'économie, le gouvernement avance rapidement la corruption d'une nation ². Mais un peuple se régénère par des moyens contraires à ceux qui l'ont dépravé. La plupart des colonies ne sont pas composées, dans l'origine, des gens les plus estimables de chaque nation ; cependant, au bout d'un temps assez court, lorsque l'esprit de retour n'y règne pas, et que chacun prévoit qu'il sera obligé d'y terminer ses jours, il est forcé de mettre du prix à l'estime de ses concitoyens ; les mœurs y deviennent bonnes ; et par le mot de mœurs, j'entends toujours l'ensemble des habitudes.

Telles sont les causes qui influent véritablement sur les mœurs. Il faut y joindre l'instruction, en général, qui nous éclaire sur nos vrais intérêts, et qui adoucit notre

¹ J'en dirais volontiers autant de la logique. Qu'on n'enseigne rien qui ne soit conforme au bon sens et à la vérité, et la logique s'apprendra toute seule. jamais un maître ne fera bien raisonner un élève qui n'aurait pas de justes idées des choses ; et s'il en a de justes idées, il n'a pas besoin de maître pour bien raisonner. Quand on veut se former des idées justes de chaque chose, il faut l'examiner avec attention, chercher à n'y voir que ce qui s'y trouve et tout ce qui s'y trouve : c'est l'objet de chaque science, et non pas de la logique.

² Le mauvais exemple donné par un prince immoral ou stupide est très funeste, parce que le prince est un personnage fort en évidence, parce que son autorité appuie ses exemples, et que ses principes sont professés par ses courtisans, les courtisans de ses courtisans, etc.

caractère moral. Quant aux exhortations et aux menaces de châtimens douteux et éloignés, l'expérience des siècles montre qu'elles y influent fort peu.

L'enseignement religieux, rigoureusement parlant, ne devrait être payé que par les différentes sociétés religieuses ; car chacune de ces sociétés regarde comme des erreurs plusieurs des dogmes professés par toutes les autres, et trouve injustes les sacrifices qu'on lui impose pour propager ce qu'elle regarde comme des erreurs.

§ IV. - Des dépenses relatives aux établissements de bienfaisance.

[Retour à la table des matières](#)

Beaucoup de personnes sont d'avis que le malheur seul donne des droits aux secours de la société. Il semblerait plutôt que pour réclamer ces secours comme un droit, il faudrait que les malheureux prouvassent que leurs infortunes sont une suite nécessaire de l'ordre social établi, et que cet ordre social lui-même ne leur offrait, en même temps, aucune ressource pour échapper à leurs maux. Si leurs maux ne résultent que de l'infirmité de notre nature, on ne voit pas aisément comment les institutions sociales seraient tenues de les réparer. On le voit encore moins, quand ces maux sont le fruit de leur imprudence et de leurs erreurs, et quand ces erreurs mêmes ont été préjudiciables à la société. Ainsi l'homme qui, par son incurie et sa paresse, est tombé dans la misère, après avoir épuisé ses capitaux, est-il fondé à réclamer des secours, lorsque ses fautes mêmes privent de leurs ressources les hommes dont ses capitaux alimentaient l'industrie ?

Cette question, au surplus, n'est pas de mon sujet. Je ne dois examiner ici que les intérêts du corps social et non les sentiments de compassion qui peuvent s'y joindre, et que je suis loin de condamner. Sous le rapport économique, le devoir du publiciste consiste à comparer les sacrifices que les établissements de bienfaisance coûtent à la société, avec les avantages que la société en retire.

On peut, en général, regarder les établissements de bienfaisance comme des espèces de caisses de prévoyance, où le contribuable apporte une légère portion de son revenu, pour acquérir le droit d'y avoir recours au besoin. L'homme riche ne suppose guère qu'il soit jamais dans la nécessité d'en faire usage. Il devrait se défier un peu plus du sort. Les faveurs de la fortune ne sont pas une seule et même chose avec notre personne, comme sont- nos infirmités et nos besoins : notre fortune peut s'évanouir, nos infirmités et nos besoins restent. Il suffit de savoir que ces choses ne sont pas inséparables, pour qu'on doive craindre de les voir séparées. Et, si vous appelez l'expérience au secours du raisonnement, n'avez-vous jamais rencontré des infortunés qui ne s'attendaient pas à le devenir ?

Il serait doux de penser que la société peut soulager toutes les infortunes non méritées. Il n'est malheureusement pas permis de le croire. Il y a des maux qui se

multiplient avec le soulagement qu'on leur apporte. Nous avons vu, en observant les phénomènes que présente la population, qu'elle tend toujours à s'accroître au-delà des moyens d'existence qui lui sont offerts ; cet effet a lieu dans tous les états d'avancement de la société. Dès lors, quelque considérables que soient les secours qu'on accorde à la classe indigente, une partie de cette classe doit toujours se trouver aux prises avec le besoin, surtout dans certains moments critiques. L'Angleterre a subi les fâcheuses conséquences de ses lois sur les pauvres ; elle a vu le nombre des gens ayant besoin de secours s'accroître à mesure qu'on augmentait les secours qu'on leur accordait ¹.

Les hôpitaux pour les malades, les hospices pour les vieillards et les enfants, déchargeant la classe indigente de l'entretien d'une partie de ses membres, lui permettent de se multiplier un peu plus et de se contenter de salaires un peu plus bas qu'elle ne ferait sans cette circonstance. Cette classe en masse, recevant de moins forts salaires en conséquence des secours qu'on lui offre, ne gagne rien aux établissements de bienfaisance; ils coûtent quelque chose aux familles les moins malaisées et profitent seulement aux plus indigentes. Quant aux entrepreneurs d'industrie et peut-être aux consommateurs, s'ils obtiennent des produits à un peu meilleur compte, ils contribuent, d'un autre côté, à fournir les secours qui occasionnent cette légère économie qu'ils font sur les salaires. Il paraît qu'en Angleterre le contingent fourni par les entrepreneurs, et surtout par les fermiers, pour la taxe des pauvres, excède l'économie qu'ils trouvent dans le prix des salaires.

Les secours qui paraissent le mieux placés sont ceux qui ne peuvent pas multiplier le nombre des personnes secourues, et surtout ceux que la société donne aux hommes qui se sont dévoués pour sa défense. Quelque abondants que fussent les secours donnés aux sourds-muets et aux aveugles-nés, on ne peut supposer qu'ils se multiplient à cause des secours. Ils se trouvent sans doute plus nombreux en raison des soins qu'on leur donne et parce qu'il s'en conserve davantage; mais leur nombre est nécessairement borné, et ils n'ont pas à se reprocher leurs malheurs. Les travaux dont on peut les rendre capables dans les établissements communs font que, dans ces établissements, ils sont moins à charge à la société que s'ils se trouvaient répandus dans ses rangs.

Les secours, accordés aux frais du public aux militaires invalides, n'augmentent pas non plus le nombre des secourus ; et d'ailleurs ces secours ne sont autre chose qu'une dette qu'on acquitte. Mais on peut examiner si, au lieu de ces fastueux hôpitaux élevés par la vanité plus encore que par la reconnaissance, il n'y aurait pas des moyens de répandre, sans plus de frais, des consolations plus efficaces ².

En admettant même que, dans la rigueur du droit, la société, comme corps politique, ne soit pas tenue de donner des secours aux infortunés qui le sont devenus par leur propre faute ou par les infirmités auxquelles la nature seule les a condamnés, l'humanité ne saurait perdre ses droits ; le seul spectacle de la souffrance est une douleur dont une nation civilisée cherche toujours à s'affranchir ; sa sûreté veut même

¹ C'est bien injustement que les antagonistes de Malthus lui ont fait un crime de la remarque qu'il en a faite. Il n'était pas en son pouvoir de changer la nature des choses; c'est au contraire en la faisant bien connaître qu'on rend praticables les seuls remèdes qu'elle comporte.

² L'abbé de Saint-Pierre, qui n'était demeuré étranger à aucune vue de bien public, avait calculé que l'entretien de chaque vétéran, dans le lourd et triste hôpital des Invalides à Paris, coûtait à l'État trois fois ce qu'il en aurait coûté pour l'entretenir dans son village. Voyez ses *Annales politiques*, année 1671.

qu'elle se mette à l'abri du danger auquel certaines maladies l'exposent, telles que l'aliénation mentale, les maladies contagieuses, etc. Aussi, indépendamment des secours nombreux donnés en tout pays par la bienfaisance des particuliers, une sorte de bienfaisance publique, et peut-être d'orgueil national, impose la loi de secourir certaines infortunes. Il faut craindre seulement que les hommes s'exposent d'autant plus aisément à être secourus que les secours sont plus à leur portée. En dépouillant leurs imprudences d'une partie des maux qui en sont la suite, on diminue en eux cette terreur salutaire qui contribue tant à les en préserver. Nous nous blesserions bien plus fréquemment, sans la douleur qui suit chaque blessure. Un judicieux publiciste a fait observer que de trop nombreux établissements ouverts en Angleterre aux femmes en couches, aux filles repentantes, étant propres à diminuer les inconvénients qui accompagnent les désordres des femmes, font naître plus de maux qu'ils n'en soulagent ¹.

Le même inconvénient ne se rencontre pas dans les maisons où l'on offre du travail aux indigents qui en demandent volontairement, et celles où l'on enferme les vagabonds qui ne peuvent justifier d'aucun moyen d'existence. Ces maisons, qui ne sont pas de nature à multiplier le nombre des infortunés, offrent des soulagements précieux dans une société nombreuse, où, au milieu d'une multitude d'occupations, il est impossible qu'il n'y en ait pas quelques-unes en souffrance. Un commerce qui change de cours, des procédés nouvellement introduits, des capitaux retirés des emplois productifs, des incendies et d'autres fléaux, peuvent laisser quelquefois sans ouvrage beaucoup d'ouvriers ; souvent, avec la meilleure conduite, un homme laborieux peut tomber au dernier degré de besoin. Il trouve dans une maison de travail les moyens de gagner sa subsistance, si ce n'est précisément dans la profession qu'il a apprise, au moins dans quelque autre travail analogue.

Nous avons vu, au § 1er de ce chapitre, que l'administration des établissements de bienfaisance peut, avec avantage, être confiée à des personnes qui ont du loisir et de l'aisance, et qui consentent à en remplir gratuitement les fonctions. Il est à craindre seulement que ces fonctions ne soient remplies avec négligence ; abus dont on se garantirait peut-être en attachant quelques récompenses honorifiques à des devoirs consciencieusement remplis. On peut aussi établir entre plusieurs administrations du même genre une sorte d'émulation. Pourquoi tous les hospices de Paris sont-ils sous la surveillance d'un seul conseil ? A Londres, il y a autant d'administrations que d'hospices ; aussi sont-ils gouvernés avec plus de diligence et d'économie. Il s'établit entre les différents hospices une louable émulation ; et voilà un exemple de plus, qui prouve la possibilité et l'avantage qu'on trouve à établir la concurrence dans les services publics.

¹ « Ces institutions, dit Charles Comte, rendent incertaines les peines répressives sans presque rien leur enlever de leur réalité. Elles agissent de la même manière que les loteries : elles donnent des espérances à tous ceux qui veulent courir quelque risque ; mais pour un individu qu'elles favorisent, elles causent la ruine d'une multitude. » *Traité de Législation*, livre II, chap. 11.

§ V. - Des dépenses relatives aux édifices et constructions qui appartiennent au public.

[Retour à la table des matières](#)

Mon intention n'est point ici de passer en revue toutes les constructions qui sont à l'usage du public, mais de donner les méthodes qui peuvent conduire à la juste appréciation de ce qu'elles coûtent. Quant à l'appréciation de l'avantage qu'elles rapportent, il est souvent impossible de la faire, même par approximation. Comment évaluer le service, c'est-à-dire l'agrément que les habitants d'une ville retirent d'une promenade publique ? C'est un avantage incontestable que celui de pouvoir trouver à portée des habitations resserrées des villes, un lieu où l'on puisse respirer plus librement, prendre quelque exercice, jouir de l'ombrage et de la verdure des arbres, laisser sans inquiétude la jeunesse s'ébattre dans ses nombreux instants de loisir ; mais un semblable avantage échappe à toute évaluation.

Quant au sacrifice au prix duquel on l'achète, il peut être connu ou du moins évalué.

La dépense annuelle de toute espèce de construction publique se compose :

1. De la perte que fait le public du loyer du terrain où elle est assise;
2. De l'intérêt du capital qui a servi à l'établir;
3. Des frais annuels de l'entretien.

Lorsque le terrain sur lequel est placé un établissement public n'est pas susceptible d'être vendu, ni loué le public ne perd point la rente de la terre, puisque la terre n'en serait pas plus louée si la construction n'y était pas. Un pont, par exemple, ne coûte que l'intérêt du capital qui a été consacré à le construire, et les réparations annuelles auxquelles il donne lieu. Si l'on ne fait aucuns frais d'entretien, on consume à la fois le service de ce capital représenté par l'intérêt de la somme, et, peu à peu, le capital lui-même, puisque lorsque l'édifice sera hors d'usage, non seulement le service ou le loyer de ce capital sera perdu, mais ce capital lui-même le sera.

Je suppose qu'une digue hollandaise ait coûté, de premier établissement, cent mille francs ; si l'intérêt que cette somme eût rapporté est de cinq pour cent, la digue coûte annuellement cinq mille francs ; et si elle oblige à trois mille francs d'entretien, elle coûte annuellement huit mille francs.

On peut appliquer ce calcul aux routes, aux canaux. Une route trop large fait perdre chaque année la rente de la terre superflue qu'on y a consacrée, et des frais d'entretien plus forts que ceux qui seraient nécessaires. Plusieurs des routes qui partent de Paris ont 180 pieds de large, compris les bas-côtés ; quand elles n'en auraient que 60, leur largeur excéderait encore tous les besoins et pourrait passer pour magnifique, même aux approches d'une grande capitale. Le surplus est un faste inutile. Je ne sais même si c'est un faste ; car une étroite chaussée au milieu d'une large avenue,

dont les côtés sont impraticables durant la majeure partie de l'année, semble accuser la mesquinerie non moins que le bon sens d'une nation. Il y a quelque chose de pénible, non seulement à voir un espace perdu, mais mal tenu ; il semble qu'on ait voulu avoir des routes superbes sans avoir les moyens de les entretenir unies, propres et soignées, à l'exemple de ces seigneurs italiens qui habitent des palais qu'on ne balaye point.

Quoi qu'il en soit, il y a, le long des routes dont je parle, 120 pieds qu'on pourrait rendre à la culture, ce qui fait pour chaque lieue commune 50 arpents. Maintenant, qu'on mette ensemble le fermage de ces arpents, l'intérêt des frais de confection, et les frais annuels d'entretien de la largeur inutile (qui coûte, quoique mal entretenue), et l'on saura à quel prix la France jouit de l'honneur, qui n'en est pas un, d'avoir des routes deux ou trois fois trop larges, pour arriver à des villes dont les rues sont quatre fois trop étroites ¹.

Les routes et les canaux sont des établissements publics très dispendieux, même dans les pays où ils sont établis judicieusement et avec économie. Néanmoins il est probable que le service qu'en tire la société excède, dans la plupart des cas, de beaucoup la dépense annuelle qu'ils lui causent. Pour s'en convaincre, il faut se reporter à ce que j'ai dit de la production de valeur due uniquement à l'industrie commerciale, au transport opéré d'un lieu dans un autre ², et du principe que tout ce qui est épargné sur les frais de production est un profit pour le consommateur ³. A ce compte, si l'on évalue le transport que coûteraient toutes les marchandises et toutes les denrées qui passent annuellement sur cette route, en supposant qu'elle ne fût pas faite, et si l'on compare l'énorme dépense de tous ces transports avec ce qu'ils coûtent dans l'état actuel, la différence donnera le montant du gain que font les consommateurs de ces denrées et marchandises, gain réel et complet pour la nation ⁴.

Les canaux procurent un gain encore plus considérable, parce qu'il en résulte une économie encore plus forte ⁵.

¹ Sur cette largeur perdue dans plusieurs routes de France, le voyageur à pied ne trouve nulle part un trottoir ferré, praticable en tout temps, point de bancs de pierre pour se reposer, point d'abris pour laisser passer un orage, point de fontaines pour se désaltérer : avantages qu'on pourrait se procurer à peu de frais.

² Livre I, chap. 9.

³ Livre II, chap. 2.

⁴ C'est à tort qu'on dirait que si la route n'existait pas, les frais de transport ne seraient pas *si* énormes qu'on le prétend ici, parce que la plupart de ces transports n'auraient pas lieu, et qu'on se passerait de la chose transportée. Ce n'est pas être riche que de se passer des choses parce qu'on n'en peut pas faire la dépense. Chaque consommateur est infiniment pauvre relativement à un produit qui revient trop cher pour pouvoir être consommé; et sa richesse croît, par rapport à ce produit, à mesure que la valeur du produit diminue.

⁵ A défaut de canaux, il est probable qu'avec le temps on établira des chemins de fer pour communiquer d'une ville à l'autre. Quelque dispendieux qu'en fût le premier établissement, il est probable que l'économie qui en résulterait dans le transport paierait au-delà de l'intérêt des premières avances. Les chemins de fer, indépendamment de la facilité qu'ils offrent au roulage, ont l'avantage de ne point cahoter les voyageurs et les marchandises. Ces vastes entreprises se font dans les pays où de grands capitaux permettent de se livrer à des avances considérables, et où l'administration inspire assez de confiance pour que les entrepreneurs ne redoutent pas d'en perdre le fruit. Les progrès qui auront lieu dans l'art de traiter le fer, en diminuant les frais de production de ce métal, favoriseront l'établissement de chemins de fer et de beaucoup d'autres entreprises.

Quant aux édifices publics sans utilité, comme les palais fastueux, les arcs de triomphe, les colonnes monumentales, c'est le luxe des nations : il n'est pas plus aisé de le justifier que le luxe des particuliers. La satisfaction creuse qu'en retire la vanité d'un peuple ou d'un prince ne balance pas les frais, et trop souvent les larmes qu'elle coûte. Les actions utiles et vertueuses n'ont pas besoin de tant d'éclat. Sont-ce des succès militaires qu'on veut célébrer ? Quel monument élèvera-t-on qui dure autant que l'histoire ? Les trophées qu'un vainqueur s'érige à lui-même sont des insultes aux nations vaincues, qui peuvent presque toujours y répondre par des insultes semblables. Les peuples ont besoin de se donner des gages de paix, et non de guerre.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre VIII

Par qui sont payées les consommations publiques

[Retour à la table des matières](#)

Il est rare, mais il n'est pas sans exemple de voir un citoyen faire les frais d'une consommation publique. Un hôpital fondé par lui, une route Percée, un jardin public planté sur son terrain et à ses dépens, ne sont pas des munificences inconnues. Elles étaient beaucoup plus communes, mais bien moins méritoires chez les Anciens. Leurs richesses étaient plus souvent le fruit des rapines exercées sur leurs concitoyens et sur leurs ennemis ; et les dépouilles mêmes des ennemis n'avaient-elles pas été gagnées au prix du sang des citoyens ? Chez les modernes, quoique de pareils excès ne soient pas sans exemples, les richesses des particuliers sont bien plus généralement le fruit de leur industrie et de leurs épargnes. En Angleterre, où il y a tant d'établissements fondés et entretenus aux dépens des particuliers, la plupart des fortunes qui les soutiennent sont nées de l'industrie. Il y a bien plus de générosité à donner des biens amassés avec peine et augmentés par des privations, qu'à répandre ceux dont on ne doit rendre grâce qu'à sa bonne fortune, ou tout au plus à quelques instants d'audace.

Une autre partie des consommations publiques chez les Romains se faisait immédiatement aux dépens des peuples vaincus. On leur imposait des tributs que les Romains consommaient.

Chez la plupart des nations modernes, le public est propriétaire, soit la nation tout entière, soit les villes, bourgs et villages en particulier, de domaines que l'autorité publique loue ou administre au nom de la communauté. En France, les terres labourables et les usines appartenant au public sont en général louées à des particuliers ; les forêts nationales sont administrées par les agents du gouvernement. Les produits annuels de tous ces biens fournissent à une partie importante des consommations publiques.

Mais la majeure partie de ces consommations est payée avec le produit des contributions fournies par les citoyens ou sujets. Ils contribuent tantôt comme membres de tout l'État, et leur contribution se verse dans le trésor public, où se puisent les dépenses qui regardent l'État tout entier; tantôt comme membres d'une province ou d'une commune, et leur contribution se verse dans la caisse provinciale ou communale, où se puisent les dépenses qui ne regardent que la province ou la commune.

Si l'équité commande que les consommations soient payées par ceux qui en jouissent, les pays les mieux administrés sous ce rapport sont ceux où chaque classe de citoyens supporte les frais des consommations publiques, proportionnellement à l'avantage qu'elle en retire.

La société tout entière jouit des bienfaits de l'administration centrale, ou, si l'on veut, du gouvernement; elle jouit de même tout entière de la protection des forces militaires ; car une province a beau être à l'abri de toute invasion, si l'ennemi s'empare du chef-lieu, du lieu, d'où l'on domine nécessairement sur tous les autres, il pourra imposer des lois aux provinces mêmes qu'il n'aura pas envahies, et disposera de la vie et des biens de ceux mêmes qui n'auront jamais vu ses soldats. Par une suite nécessaire, les dépenses des places fortes, des ports militaires, des agents extérieurs de l'État, sont de nature à être supportées par la société tout entière.

L'administration de la justice paraît devoir être rangée dans la classe des dépenses générales, quoiqu'elle présente une protection, un avantage plus local. Un tribunal de Bordeaux qui saisit et qui juge un malfaiteur, ne travaille-t-il pas pour la sûreté de la France tout entière ? Les frais de prisons, de prétoires, suivent ceux des tribunaux. Smith veut que la justice civile soit payée par les plaideurs. Cette idée deviendrait plus praticable encore, si tous les jugements étaient rendus, non par des tribunaux nommés d'office, mais par des arbitres choisis par les parties, entre un certain nombre d'hommes désignés à la confiance publique. Si ces arbitres, qui feraient toujours l'office d'un jury d'équité, étaient payés proportionnellement à la somme disputée, et sans égard à la durée de l'instruction, ils seraient intéressés à simplifier, à abrégé les procès, pour épargner leur temps et leurs peines, et à juger équitablement pour avoir de l'occupation.

Une province, une commune, paraissent jouir seules des avantages que leur procurent leur administration locale et les établissements d'utilité, d'agrément, d'instruction et de bienfaisance, qui sont à l'usage de cette portion de la société. Il convient donc que les dépenses de toutes ces choses soient à leur charge, et elles sont ainsi dans beaucoup de pays. Sans doute le pays tout entier retire bien quelque avantage de l'administration d'une de ses provinces ; un étranger à une ville est à la vérité admis dans ses lieux publics, dans ses bibliothèques, dans ses écoles, dans ses promenades, dans ses hôpitaux ; mais on ne peut nier que ce ne soient pourtant les gens du canton qui jouissent principalement de tous ces avantages.

Il y a une très grande économie à laisser l'administration des recettes et des dépenses locales aux autorités locales, surtout dans les pays où les administrateurs sont à la nomination des administrés. Quand les dépenses se font sous les yeux des personnes aux frais de qui elles ont lieu, et pour leur avantage, il se perd moins d'argent ; les dépenses sont mieux appropriées aux besoins. Si vous traversez un bourg, une ville, mal pavés et malpropres, si vous voyez un canal mal entretenu, ou un port qui se comble, vous pouvez en conclure le plus souvent que l'autorité qui administre les fonds levés pour ces dépenses ne réside pas sur les lieux et n'est pas choisie par les habitants.

C'est un avantage des petites nations sur les grandes. Elles jouissent mieux et à moins de frais de toutes les choses d'utilité ou d'agrément public, parce qu'elles voient de plus près si les frais qu'elles font pour un objet y sont fidèlement appliqués.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre IX

De l'impôt et de ses effets en général

[Retour à la table des matières](#)

L'impôt est cette portion des produits d'une nation, qui passe des mains des particuliers aux mains du gouvernement pour subvenir aux consommations publiques.

Quel que soit le nom qu'on lui donne, qu'on l'appelle contribution, taxe, droit, subside, ou bien don gratuit, c'est une charge imposée aux particuliers, ou à des réunions de particuliers, par le souverain, peuple ou prince, pour fournir aux consommations qu'il juge à propos de faire à leurs dépens : c'est donc un impôt.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'examiner à qui appartient le droit de voter l'impôt. Pour l'économie politique, l'impôt est une chose de fait, et non de droit¹. Elle en étudie la nature; elle cherche à découvrir d'où viennent les valeurs dont il se compose, et quels sont ses effets, relativement aux intérêts des particuliers et des nations. Voilà tout.

¹ Qu'importe, par exemple, que l'impôt soit voté par le peuple ou par ses représentants, s'il y a dans l'État un pouvoir dont les opérations l'ont rendu tellement nécessaire, que le peuple ne puisse faire autrement que de le voter? Delolme, dans son livre sur la Constitution d'Angleterre, dit que c'est en vain que le roi voudrait faire la guerre, si le peuple ne veut pas voter l'impôt pour la soutenir. Ne peut-on pas dire, à plus juste titre, que c'est en vain que le peuple voudrait refuser l'impôt, si le roi l'a mis dans l'indispensable nécessité de le payer? La vraie sauvegarde de la liberté anglaise est dans la liberté de la presse, qui est elle-même plutôt fondée sur les habitudes et l'opinion de la nation, que sur la protection des lois : un peuple est libre, parce qu'il veut l'être; et le plus grand obstacle à la liberté publique, c'est de n'en pas sentir le besoin.

L'impôt ne consiste pas dans la substance matérielle fournie par le contribuable et reçue par le collecteur, mais dans la valeur de cette substance. Qu'on le lève en argent, en denrées, ou en services personnels, ce sont là des circonstances accidentelles et d'un intérêt secondaire; car on peut changer, par des achats et par des ventes, des denrées en argent ou de l'argent en denrées; l'essentiel est la somme de richesses que l'impôt ravit au contribuable, ou, si l'on veut, la valeur de ce qu'on lui demande. Telle est la mesure du sacrifice qu'on exige de lui¹. Du moment que cette valeur est payée par le contribuable, elle est perdue pour lui; du moment qu'elle est consommée par le gouvernement ou par ses agents, elle est perdue pour tout le monde, et ne se reverse point dans la société. C'est ce qui a été prouvé, je pense, lorsqu'il a été question des effets généraux des consommations publiques. C'est là qu'on a vu que l'argent des contributions a beau être reversé dans la société, la valeur de ces contributions n'y est pas reversée, parce qu'elle n'est pas rendue gratuitement à la société, et que les agents du gouvernement ne lui restituent pas l'argent des contributions sans recevoir d'elle une valeur égale en échange.

Par les mêmes raisons qui nous ont démontré que la consommation improductive n'est en rien favorable à la reproduction, la levée des impositions ne saurait lui être favorable. Elle ravit au producteur un produit dont il aurait retiré une jouissance, s'il l'eût consommé improductivement; ou un profit, s'il l'eût consacré à un emploi utile. Dans les deux cas, lever un impôt, c'est faire un tort à la société, tort qui n'est balancé par aucun avantage toutes les fois qu'on ne lui rend aucun service en échange.

Il est très vrai que la jouissance ravie au contribuable est remplacée par celle des familles qui font leur profit de l'impôt; mais, outre que c'est une injustice que de ravir au producteur le fruit de sa production, lorsqu'on ne lui donne rien en retour, c'est une distribution de la richesse produite beaucoup moins favorable à sa multiplication, que lorsque le producteur lui-même peut l'appliquer à ses propres consommations. On est plus excité à développer ses forces et ses moyens lorsqu'on doit en recueillir le fruit, que lorsqu'on travaille pour autrui.

Les valeurs levées sur les contribuables sont, en général, dépensées d'une manière improductive, et beaucoup de personnes pensent que cette consommation est très favorable à la production et aux producteurs, parce qu'elle détruit des produits et ne les remplace pas. Malthus pense que les producteurs ont un tel penchant pour épargner et pour accroître leurs capitaux, qu'ils produiraient trop si on les laissait faire et ne trouveraient pas assez de débouchés pour leurs produits². Malthus ne voit d'encouragement pour les producteurs que dans les consommations improductives, et par conséquent dans les consommations de la nature de celles qui suivent la levée de l'impôt. Il méconnaît une vérité établie dans cet ouvrage, d'où il résulte que les épargnes ajoutées aux capitaux productifs, sont consommées aussi bien que les produits

¹ Le traducteur anglais de cet ouvrage observe à ce sujet que l'essentiel est l'objet même que réclame le service de l'État; un vaisseau de guerre, par exemple, et non la valeur du vaisseau. Cela n'est pas douteux, de même qu'on est fondé à dire que la richesse se compose des objets mêmes qui satisfont à nos besoins, et non de leur valeur, qualité métaphysique incapable par elle-même de satisfaire aucun besoin. Mais quand il s'agit d'apprécier la quotité de l'impôt, il faut bien le mesurer par la valeur des choses dont il réclame le sacrifice, comme, quand il s'agit d'évaluer la richesse, il faut connaître la valeur des choses dont elle se compose.

² Principles of political *Economy*, chap. 7.

qui servent à nos jouissances et procurent, à somme égale, un encouragement tout pareil aux producteurs ¹.

Les dépenses improductives du gouvernement, bien loin d'être favorables à la production, lui sont prodigieusement préjudiciables. Les impôts sont une addition aux frais de production ; ils ont un effet opposé aux progrès de l'industrie, qui, lui permettant de produire à moins de frais, favorisent à la fois la production et la consommation. L'impôt, en élevant le prix des produits, réduit la consommation qu'on peut en faire, et par conséquent la demande des consommateurs.

On a dit que la demande est la même, soit qu'elle ait pour organes les contribuables ou les agents du gouvernement; que lorsqu'on diminue de cent millions les revenus des premiers, on augmente de la même somme les revenus des seconds, et que rien n'est changé par conséquent à la somme des consommations. Mais en accordant que la somme des revenus ne soit pas altérée par l'impôt, la cherté des produits est augmentée ; car les frais de production le sont. Or, la même somme de revenus ne peut plus acheter la même quantité de produits. Les consommateurs, quelle que soit la source de leur revenu, n'en ont plus autant du moment que les produits sont plus chers.

Dira-t-on que la nécessité de payer l'impôt oblige la classe industrielle à un redoublement d'efforts, d'où résulte un accroissement de production ? Mais, en premier lieu, les efforts ne suffisent pas pour produire ; il faut encore des capitaux, et l'impôt est ce qui rend difficile l'épargne dont se forment les capitaux. En second lieu, ce que l'on produit pour satisfaire le collecteur n'augmente pas la richesse nationale, puisque le produit des impôts se dépense improductivement.

Le seul point de vue sous lequel l'impôt peut sembler favorable à la production est celui-ci : en augmentant les frais de production d'un côté, il oblige les producteurs à s'ingénier pour les diminuer d'un autre côté par des procédés plus efficaces et plus expéditifs. On attribue aux lourds impôts de l'Angleterre les procédés utiles dont elle a enrichi les arts. Mais qu'est-ce que l'Angleterre y a gagné, si elle ne paie pas moins cher les objets de sa consommation ².

On voit que si l'impôt produit souvent un bien quant à son emploi, il est toujours un mal quant à sa levée. Prétendre qu'il multiplie les produits d'une nation, par cela seul qu'il prélève une partie de ces produits ; qu'il l'enrichit, parce qu'il consomme une partie de ses richesses, c'est tout bonnement soutenir une absurdité ; et en faire la remarque serait une niaiserie, si la plupart des gouvernements n'agissaient pas conformément à ce prétendu principe, si des ouvrages estimables par les intentions et les connaissances de leurs auteurs ne cherchaient pas à le prouver ³.

¹ Les principes établis dans cet ouvrage étaient publiés longtemps avant l'ouvrage de Malthus, qui est de 1820.

² Il est très vrai que s'il survenait des réformes importantes dans la représentation nationale, les progrès industriels resteraient à l'Angleterre, et elle serait soulagée successivement des abus qui les rendent nuls pour la nation.

³ C'est un système pareil à celui qui soutient que le luxe et les consommations sont favorables à la production. Il est cependant d'un degré plus mauvais, en ce que le système favorable à la consommation procure au moins quelques jouissances à ceux qui sont chargés du doux emploi de consommer; au lieu que faire payer des contributions pour obliger le peuple de produire davantage, c'est augmenter les labeurs de la nation pour lui procurer des maux plutôt que des jouissances; car, si l'extension des impôts permet de soudoyer une administration plus nombreuse, plus compliquée, et dont le faste insulte aux administrés; si elle permet de lever et d'entretenir plus

Que si, de ce que les pays les plus chargés d'impôts, comme l'Angleterre, sont en même temps les plus riches, on concluait qu'ils sont riches parce qu'ils paient plus d'impôts, on raisonnerait mal, on prendrait l'effet pour la cause. On n'est pas riche parce qu'on paie, mais on paie parce qu'on est riche. Ce serait pour un homme un plaisant moyen de s'enrichir que de dépenser beaucoup par la raison que tel autre particulier, qui est riche, dépense beaucoup. Il est évident que celui-ci dépense parce qu'il est riche, mais qu'il ne s'enrichit pas par sa dépense.

L'effet se distingue facilement de la cause, quand celle-ci précède l'effet ; mais quand leur action est continue et leur existence simultanée, on est sujet à les confondre.

Les raisonnements employés pour justifier les gros impôts sont des paradoxes modernes dont les agents du fisc se sont accommodés volontiers, mais qu'un certain bon sens naturel et les meilleurs princes ont toujours repoussés. Ceux-ci ont toujours cherché à réduire les dépenses de l'État. Les princes faibles ou pervers les ont dans tous les temps augmentées. Ils s'entourent de préférence de conseillers intéressés à leur prodigalité. Indépendamment de ceux qui représentent la magnificence comme favorable au bien public, il en est qui, sans prétendre que la dissipation des deniers publics soit précisément un bien, prouvent, par des chiffres, que les peuples ne sont point chargés, et qu'ils peuvent payer des contributions fort supérieures à celles qui leur sont imposées. « Il est, dit Sully dans ses Mémoires ¹, il est une espèce de flatteurs donneurs d'avis, qui cherchent à faire leur cour au prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent ; gens autrefois en place pour la plupart, à qui il ne reste de la situation brillante où ils se sont vus, que la malheureuse science de sucer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchent à instruire le roi pour leur intérêt. »

D'autres apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince, sans charger les sujets. Mais, à moins qu'un plan de finance ne soit un projet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement lui-même sous une autre forme. On ne fait jamais d'un coup de baguette quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelques détours qu'on fasse prendre aux valeurs, quelques métamorphoses qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Si l'impôt est une portion des propriétés particulières ², levée pour le service du public ; si l'impôt est une valeur qui ne se reverse pas dans la société après lui avoir

de gens de guerre, qui enlèvent aux familles leurs plus précieux soutiens et les objets de leurs affections, ce sont effectivement là des maux affreux, qu'on paie aussi chèrement que si c'étaient des jouissances.

¹ Livre XX.

² Il ne m'a pas semblé nécessaire de combattre l'opinion que beaucoup de princes, qui ne sont pas de notre siècle, se sont formée des propriétés des peuples. Louis XIV écrivait en propres termes à son fils, *Pour son instruction* : « Les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes et suivant le besoin général de leur état. » *Œuvres de Louis XIV, Mémoires, historiques*, année 1666.

été ravie ; si l'impôt n'est point un moyen de reproduction, nous pourrions conclure que les meilleurs impôts, ou plutôt les moins mauvais sont :

1. Les plus modérés quant à leur quotité;
2. Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public;
3. Ceux dont le fardeau se répartit équitablement;
4. Ceux qui nuisent le moins à la reproduction ;
5. Ceux qui sont Plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société.

Quelque évidente que paraisse l'utilité de ces règles, j'ajouterai à chacune quelque développement.

1) Les plus modérés quant à leur quotité.

En effet, l'impôt ravissant au contribuable un produit qui est ou un moyen de jouissance ou un moyen de reproduction, lui ravit d'autant moins de jouissances ou de profits qu'il est moins considérable.

Lorsqu'il est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de Priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement ; c'est ce qu'on pourra comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt ; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, perte pour le producteur d'une partie de ses profits, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes.

C'est pour cela qu'un impôt ne rend jamais au fisc en proportion de il extension qu'on lui donne ; d'où est né cet adage dans l'administration des finances, que *deux et deux ne font pas quatre*¹. Un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ; il la

¹ En France, avant 1789, la consommation du sel était évaluée par année à neuf livres de poids par personne dans les pays de gabelles, et à dix-huit livres par personne dans les pays où le commerce du sel était libre. (De Monthion, *Influence des divers impôts*, page 141.) L'impôt empêchait donc la production de la moitié de cette denrée, et réduisait de moitié les jouissances que pouvait donner ce produit, indépendamment des autres maux que causait la gabelle, comme de nuire à l'aménagement des bestiaux et aux salaisons ; d'armer une partie de la nation contre l'autre, les commis contre les contribuables ; et de peupler les galères de gens qui, par leur industrie et leur courage, pouvaient contribuer à la richesse de l'État.

En 1804, le gouvernement anglais augmenta de 20 pour cent les droits sur le sucre. On aurait pu croire que ce droit, qui produisait au fisc, année commune, 2 778 000 liv. st., augmenté d'un cinquième, devait rapporter 5 550 000 liv. st. Il rapporta 2 557 000 liv. st., c'est-à-dire moins qu'auparavant. (*Brougham's speech in the house of Commons, March 13, 1817.*)

Ricardo a attaqué ma doctrine sur ce point. Il croit que l'impôt du sel réduisant à moitié la quantité de cette denrée qui pouvait se produire et se consommer, sa production employait moitié moins de capitaux, et que l'autre moitié des capitaux était dès lors appliquée à une autre production. Mais l'impôt agit comme une augmentation de frais de production, d'où il résulte qu'avec le même capital, on obtient moins de produits. D'ailleurs je suis loin de regarder comme

détruit, soit qu'il soit assis sur des objets de nécessité, ou bien sur des objets de luxe : avec cette seule différence, que sur ces derniers il supprime, avec une portion de la matière imposable, la jouissance qui pouvait résulter de sa consommation ; et qu'assis sur des objets indispensables, il supprime le contribuable en même temps que la consommation.

Par une raison contraire, une diminution d'impôt, en multipliant les jouissances du public, augmente les recettes du fisc et fait voir aux gouvernements ce qu'ils gagnent à être modérés.

Lorsque Turgot, en 1775, réduisit à moitié les droits d'entrée et de halle sur la marée qui se débitait à Paris, le montant total de ces droits resta le même. Il fallut donc que la consommation de cette denrée eût doublé; les pêcheurs et ceux qui font le commerce de la marée doublèrent donc leurs affaires et leurs profits ; et comme la population s'accroît à la suite de la production, le nombre des consommateurs dut s'augmenter ; le nombre des producteurs dut augmenter aussi ; car l'augmentation des profits, c'est-à-dire des revenus, facilite les accumulations, et par conséquent l'augmentation des capitaux et des familles ; il est hors de doute que le montant de plusieurs autres contributions s'améliora par suite de l'accroissement de la production, et le gouvernement se fit honneur en allégeant le fardeau des impôts.

Les agents du gouvernement, régisseurs ou fermiers des droits, forts de l'ascendant que l'autorité leur prête, parviennent-trop souvent à faire décider en leur faveur les obscurités des lois fiscales, ou même à créer des obscurités pour en profiter ; ce qui équivaut à une extension de l'impôt ¹. Le même ministre adopta une marche opposée : il décida tous les cas douteux en faveur du redevable. Les traitants jetèrent les hauts cris, disant qu'ils ne pourraient jamais tenir leurs engagements envers le roi, et offrant de compter *de cleric à maître*. L'événement prouva contre leur opinion en faveur de leur bourse. Une perception plus douce favorisa à tel point la production, et la consommation qui en est la suite, que les profits qui, sur le bail précédent, n'avaient été que de 10550000 livres, s'élevèrent à 60 millions ; augmentation qui serait difficile à croire, si c'était une chose moins bien constatée ².

un fait ce principe fondé sur une abstraction, que la production est nécessairement proportionnée aux capitaux. En supposant que l'impôt n'eût même d'autre effet que de tirer les capitaux d'un emploi, pour obliger leurs propriétaires à les employer dans un autre moins avantageux, n'est-ce donc point un mal ? Que fait de pis le système réglementaire, contre lequel Ricardo lui-même s'élève avec tant de raison ?

¹ On en trouve un exemple criant dans un écrit de M. C. Saint-Paul, intitulé : *Diverses idées sur la législation et l'administration*. La succession d'un des principaux banquiers de Paris s'ouvrit en 1817, et la régie des domaines perçut le droit de succession sur l'*actif* de ses comptes courants, sans faire déduction du *passif* de ces mêmes comptes. Cette régie s'autorisa d'une loi fiscale qui fait porter le droit de succession sur la masse brute d'un héritage, sans égard aux dettes et aux charges qui le grèvent. La crainte de quelques dettes supposées par le défunt, dans le but d'épargner quelques droits à ses héritiers, n'autorise pas à percevoir ce qui n'est pas dû.

La même administration a soin de n'avertir les héritiers des paiements qu'ils ont à faire, qu'après que l'époque est passée où ces paiements doivent être effectués, de manière à leur faire encourir l'amende. Cette âpre avidité de nos lois fiscales et des agents du fisc avait été détruite par la révolution ; elle a été rétablie et augmentée sous le gouvernement impérial, et conservée depuis. Un employé n'obtient d'avancement qu'en sacrifiant constamment le public à l'intérêt du fisc.

² *Œuvres de Turgot*, tome I, page 170. Les profits des fermiers généraux étaient rigoureusement constatés, parce que le roi entraînait en partage de leurs bénéfices.

On lit dans *l'Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, livre V, chap. 12, de M. de Humboldt, que pendant les treize années qui suivirent 1778, époque où le gouvernement espagnol adopta un système un peu plus libéral pour l'administration de ses colonies, son revenu brut augmenta, pour les treize années, au Mexique seul, de plus de 102 millions de piastres (560 millions de francs), et que la quantité de numéraire qu'il retirait de ce même pays, frais d'administration déduits, augmenta, dans la même période, de 14 millions et demi de piastres (80 millions de francs). Il est naturel de supposer que les profits des particuliers, qui sont la matière imposable, furent bien plus considérables encore pendant les mêmes florissantes années.

Partout les mêmes procédés ont été accompagnés des mêmes effets ¹, et l'écrivain honnête homme est heureux de pouvoir prouver que la modération n'est pas une duperie.

Poursuivant notre marche, nous déduisons des mêmes principes que les impôts, quels qu'ils soient, qui ont le moins d'inconvénients, sont :

2) Ceux qui entraînent le moins de ces charges qui pèsent sur le contribuable sans profiter au trésor public.

Plusieurs personnes ne regardent pas les frais de recouvrement comme un grand mal, parce qu'elles les croient reversés dans la société sous une autre forme. On ne peut que les renvoyer à ce qui a été dit plus haut (chap. 6, § 1er). Les frais ne sont pas plus reversés que le principal des contributions, parce que l'un comme l'autre ne consistent pas dans le numéraire qui acquitte la contribution, mais dans la valeur fournie par le contribuable et détruite par le gouvernement ou ses agents.

Les besoins des princes, plus encore que l'amour des peuples, ont forcé depuis deux siècles la plupart des États de l'Europe à mettre dans leurs finances bien plus d'ordre qu'auparavant. Comme on fait supporter aux peuples à peu près tout le fardeau qu'ils peuvent porter sans se fâcher, toutes les économies faites sur les frais de recouvrement ont été un gain, non pour la nation, mais pour le fisc.

On voit dans les Mémoires de Sully ² que, pour 30 millions que faisaient entrer au trésor royal les contributions en 1598, il sortait de la bourse des particuliers 150 millions. « La chose paraissait incroyable, ajoute Sully ; mais, à force de travail, j'en assurai la vérité. » Sous le ministère de Necker, les frais de recouvrement, sur 557 500 000 livres, ne se montaient plus qu'à 58 millions. La France employait encore, sous ce ministère, 250 000 personnes pour le recouvrement des impositions ; mais la plupart avaient en même temps d'autres occupations. Ces frais étaient, comme on

¹ On en trouve une nouvelle preuve dans une lettre d'un membre du parlement d'Angleterre, le marquis de Lansdowne, adressée, en 1785, à l'abbé Morellet : « Quant au thé, la diminution des droits sur cette marchandise a eu des suites si avantageuses, qu'elles ont passé nos espérances. Les ventes ont augmenté de cinq millions de livres (de poids) à douze millions, malgré beaucoup de circonstances défavorables; mais, outre cet avantage, nous avons retiré de cette opération celui d'affaiblir tellement la contrebande, que le revenu public se trouve augmenté à un degré dont tout le monde est étonné. »

² Livre XX.

voit, de 10 4/5 pour cent environ, et excédaient encore de beaucoup ceux qu'occasionne le recouvrement des impôts en Angleterre ¹.

Ce ne sont pas seulement les frais de perception qui sont une charge pour les peuples, sans être un profit pour le trésor public. Les poursuites, les frais de contrainte, n'augmentent pas d'un sou les recettes, et sont une addition aux charges. C'est même une addition qui retombe sur les contribuables les plus nécessiteux ; les autres n'attendent pas la contrainte. Ces moyens odieux de faire payer les contributions se réduisent à cette proposition : *Vous n'avez pas les moyens de payer dix francs : en ce cas, je vais vous en demander douze*. On n'a pas besoin de moyens violents pour faire payer, lorsque les contributions sont légères, comparées aux facultés des contribuables ; mais quand on a le malheur d'avoir de trop forts impôts à faire rentrer, oppression pour oppression, les saisies valent mieux. Le contribuable dont on saisit et vend les effets jusqu'à concurrence de sa contribution, au moins ne paie pas au-delà de ce qu'il doit payer, et ne fait aucuns frais qui n'entrent au trésor public.

C'est par une raison pareille que les travaux qui se font par corvée, comme autrefois les grands chemins en France, sont de mauvais impôts. Le temps perdu pour se rendre de trois ou quatre lieues à l'endroit du travail, celui qui se perd dans un ouvrage qui n'est pas payé et qu'on fait à contrecœur, sont des pertes pour le contribuable, sans être un profit pour le public. Souvent aussi la perte occasionnée par une interruption forcée de travail agricole est plus considérable que le produit du travail obligé qu'on y substitue, en supposant même qu'il fût bien fait. Turgot demanda aux ingénieurs des provinces un devis des dépenses qu'exigeraient, année commune, les routes pour leur entretien, en y ajoutant autant de constructions nouvelles qu'il en avait été fait jusqu'alors. On leur recommanda d'établir leurs calculs sur le pied de la plus forte dépense possible. Ils la portèrent à 10 millions pour tout le royaume. Turgot évaluait à 40 millions les pertes que la corvée occasionnait aux peuples ².

Les jours où le repos est imposé, soit par les lois, soit même par des usages qu'on n'ose enfreindre, sont encore des contributions dont il n'entre pas la moindre parcelle dans le trésor de l'État.

3) Ceux dont le fardeau est réparti équitablement.

L'impôt est un fardeau : l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible sur chacun, c'est qu'il porte sur tous. L'impôt n'est pas seulement une surcharge directe pour l'individu, ou la branche d'industrie qui en porte plus que sa part ; il est encore pour eux une surcharge indirecte : il ne leur permet pas de soutenir avec un avantage égal la concurrence des autres producteurs. On a vu en mainte occasion tomber plusieurs manufactures par une exemption accordée à une seule d'entre elles. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.

¹ Sous Bonaparte, qui, dans cette partie comme dans presque toutes les autres, a fait rétrograder la marche de la civilisation, les frais de perception (dans lesquels il faut comprendre les frais de contrainte et les fonds de non-valeurs) étaient redevenus bien plus considérables; mais on ne connaît pas encore positivement l'étendue du mal qu'il a fait.

² Necker n'évalue la corvée qu'à 20 millions; mais il considère peut-être plus la valeur des journées de travail fournies que le tort résultant de cette charge.

Les vices de répartition ne sont pas moins préjudiciables au fisc qu'ils ne sont injustes à l'égard des particuliers. Le contribuable qui est trop peu imposé ne réclame pas pour qu'on augmente sa quote, et celui qui est surtaxé paie mal. Des deux parts le fisc éprouve un déficit.

Est-il équitable que l'impôt soit levé sur cette portion des revenus que l'on consacre aux superfluités plutôt que sur celle qu'on emploie à l'achat des choses nécessaires ? On ne peut, ce me semble, hésiter sur la réponse. L'impôt est un sacrifice que l'on fait à la société, à l'ordre public ; l'ordre public ne peut exiger le sacrifice des familles. Or, c'est les sacrifier que de leur ôter le nécessaire. Qui osera soutenir qu'un père doit retrancher un morceau de pain, un vêtement chaud à ses enfants, pour fournir son contingent au faste d'une cour, ou bien au luxe des monuments publics ? De quel avantage serait pour lui l'état social, s'il lui ravissait un bien qui est le sien, qui est indispensable à son existence, pour lui offrir en échange sa part d'une satisfaction incertaine, éloignée, qu'il repousserait dès lors avec horreur ?

Mais chaque fois qu'on veut marquer la limite qui sépare le nécessaire du superflu, on est embarrassé ; les idées qu'ils réveillent ne sont point absolues : elles sont relatives aux temps, aux lieux, à l'âge, à l'état des personnes, et si l'on voulait n'asseoir l'impôt que sur le superflu, on ne viendrait pas à bout de déterminer le point où il devrait s'arrêter pour ne pas prendre sur le nécessaire. Tout ce qu'on sait, c'est que les revenus d'un homme ou d'une famille peuvent être modiques au point de ne pas suffire à leur existence, et que depuis ce point jusqu'à celui où ils peuvent satisfaire à toutes les sensualités de la vie, à toutes les jouissances du luxe et de la vanité, il y a dans les revenus une progression imperceptible, et telle qu'à chaque degré, une famille peut se procurer une satisfaction toujours un peu moins nécessaire, jusqu'aux plus futiles qu'on puisse imaginer ; tellement que si l'on voulait asseoir l'impôt de chaque famille, de manière qu'il fût d'autant plus léger qu'il portât sur un revenu plus nécessaire, il faudrait qu'il diminuât, non pas simplement proportionnellement, mais progressivement.

En effet, et en supposant l'impôt purement proportionnel au revenu, d'un dixième par exemple, il enlèverait à une famille qui possède trois cent mille francs de revenu, 30 000 francs. Cette famille en conserverait 270 000 à dépenser par an, et l'on peut croire qu'avec un pareil revenu, non seulement elle ne manquerait de rien, mais qu'elle se conserverait encore beaucoup de ces jouissances qui ne sont pas indispensables pour le bonheur ; tandis qu'une famille qui ne posséderait qu'un revenu de 300 francs, et à qui l'impôt n'en laisserait que 270, ne conserverait pas, dans nos mœurs, et au cours actuel des choses, ce qui est rigoureusement nécessaire pour exister. On voit donc qu'un impôt qui serait simplement proportionnel, serait loin cependant d'être équitable ; et c'est probablement ce qui a fait dire à Smith : « Il n'est point déraisonnable que le riche contribue aux dépenses publiques, non seulement à proportion de son revenu, mais pour quelque chose de plus ¹. »

¹ *Richesse des nations*, livre V, chap. 2. On dit à cet égard que l'impôt progressif a le fâcheux effet d'établir une prime de découragement sur les efforts et les épargnes qui favorisent la multiplication des capitaux. Mais qui ne voit que l'impôt, quel qu'il soit, ne prend jamais qu'une part, et ordinairement une part très modérée de l'accroissement qu'un particulier donne à sa fortune, et qu'il reste à chacun, pour produire, une prime d'encouragement supérieure à la prime de découragement ? Celui qui augmente son revenu de mille francs, et qui paie en conséquence 200 francs d'augmentation dans ses contributions, multiplie néanmoins ses jouissances bien plus encore que ses sacrifices. Voyez ce qui est dit plus loin, chap. 10, sur l'impôt territorial d'Angleterre.

J'irai plus loin, et je ne craindrai pas de prononcer que l'impôt progressif est le seul équitable.

4) Ceux qui nuisent le moins à la reproduction.

Parmi les valeurs que l'impôt ravit aux particuliers, une grande partie, sans doute, si elle leur eût été laissée, aurait été employée à la satisfaction de leurs besoins et à leurs jouissances ; mais une autre partie aurait été épargnée et ajoutée à leurs capitaux productifs. Ainsi l'on peut dire que tout impôt nuit à la reproduction, en nuisant à l'accumulation des capitaux productifs.

Toutefois l'impôt nuit plus directement encore aux capitaux, lorsque pour le payer le contribuable doit nécessairement détourner une partie de ceux qui sont déjà voués à la production. Selon une expression ingénieuse de M. de Sismondi, ils ressemblent à une dixme qu'on lèverait sur les semences au lieu de la lever sur la moisson. Tel est un impôt sur les successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc cinq pour cent, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage qui sera réduit pour lui à 95 000 francs. Or, la fortune du défunt, qui précédemment était placée pour 100 000 francs, ne l'étant plus que pour 95 000, par son successeur, le capital de la nation est diminué des 5 000 francs Perçus par le fisc.

Il en est de même de tous les droits de mutation. Un propriétaire vend une terre de cent mille francs ; si l'acquéreur est tenu de payer un droit de cinq pour cent, il ne donnera au vendeur que 95 000 francs de cette propriété. Le vendeur n'aura que cette somme à placer au lieu de cent mille francs que valait la terre : la masse du capital de la société est donc diminuée de cinq mille francs.

Si l'acquéreur calcule assez mal pour payer, outre l'impôt, la terre selon son entière valeur, il fait le sacrifice d'un capital de 105 000 francs pour acquérir une valeur de 100 000 ; la perte de cette portion du capital est toujours la même pour la société, mais c'est alors lui qui la supporte.

Les impôts sur les mutations, outre l'inconvénient d'être assis sur les capitaux, ont encore l'inconvénient de mettre obstacle à la circulation des propriétés. On demandera peut-être quel intérêt a la société à ne pas gêner la circulation des propriétés ; que lui importe que telle propriété se trouve entre les mains d'une personne ou d'une autre, pourvu que la propriété subsiste ? - Il lui importe toujours que les propriétés aillent le plus facilement qu'il est possible où elles veulent aller, car c'est là qu'elles rapportent le plus. Pourquoi cet homme veut-il vendre sa terre ? C'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre ? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu, ou qui sont oisifs, ou bien parce qu'il croit la terre susceptible d'amélioration. La transmutation augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le revenu des deux contractants. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société.

Ces impôts, qui détruisent une partie des moyens de production de la société, qui, par conséquent, privent d'ouvrage et de profits une partie des hommes industriels qu'elle contient, ont cependant au plus haut degré une qualité qu'Arthur Young, homme savant en économie politique, réclame dans un impôt, celle d'être payés avec facilité ¹. Quand une nation a le malheur d'avoir beaucoup d'impôts, comme en cette matière on n'a que le choix des inconvénients, peut-être doit-on tolérer ceux qui portent modérément sur les capitaux.

Les impôts sur les procédures, et en général tous les frais qu'on paie aux gens de loi, sont pris de même sur les capitaux ; car on ne plaide pas suivant le revenu qu'on a, mais suivant les circonstances où l'on se trouve jeté, les intérêts de famille où l'on est impliqué, et l'imperfection des lois.

Les confiscations portent également sur les capitaux.

L'impôt n'influe pas sur la production seulement en altérant une de ses sources, les capitaux ; il agit encore à la manière des amendes, en punissant certaines productions et certaines consommations. Tous les impôts qui portent sur l'industrie, comme les patentes ou permissions d'exercer une industrie, sont dans ce cas-là ; mais lorsqu'ils sont modérés, l'industrie surmonte facilement l'obstacle qu'ils lui présentent.

L'industrie n'est pas seulement frappée par les impôts qui lui sont directement demandés, elle l'est encore par ceux qui portent sur la consommation des denrées dont elle fait usage.

En général, les produits de première nécessité sont ceux qui sont consommés reproductivement, et les impôts, qui les défavorisent, nuisent à la reproduction. Cela est plus généralement vrai encore des matières premières des arts, qui ne peuvent être consommées que reproductivement. Lorsqu'on met un droit excessif sur le coton, on nuit à la production de tous les tissus dont cette matière est la base ².

Le Brésil est un pays abondant en denrées qui se conserveraient et s'emporteraient au loin, si l'on pouvait les saler. Les pêcheries y sont très abondantes, et les bestiaux s'y multiplient si facilement, qu'on y tue un bœuf pour la peau seulement. C'est de là que sont approvisionnées, en partie, les tanneries d'Europe. Mais l'impôt sur le sel empêche qu'on n'y emploie la salaison pour conserver et exporter la viande et le poisson ; et pour quelque cent mille francs qu'il rapporte au fisc, il nuit d'une manière incalculable aux productions de ce pays, et aux contributions que ces productions pourraient payer.

Par la même raison que l'impôt, agissant comme ferait une amende, décourage les consommations reproductives, il peut décourager les consommations stériles, et alors,

¹ C'est par cette raison que le droit d'enregistrement a pu être porté si haut en France. Peut-être que, s'il était baissé, il rapporterait au fisc la même somme ; et la nation, outre que ses capitaux seraient moins entamés, y gagnerait une plus libre circulation de propriétés.

² En Angleterre, même en France, afin d'encourager les manufactures, on donne des primes pour l'importation de certaines matières brutes. C'est tomber dans un excès opposé. D'après le même principe, loin de faire payer une contribution foncière, on devrait payer une gratification à ceux qui ont la bonté de cultiver la terre ; car l'industrie agricole fournit aussi des matières brutes à la plupart des manufactures, et notamment le blé, qui, par l'élaboration des ouvriers, est transformé en marchandises d'une valeur supérieure aux valeurs consommées. Les droits de douane, sur quelque matière que ce soit, sont aussi équitables que l'impôt foncier ; mais comme l'un et l'autre ne peuvent produire que du mal, le mal est d'autant plus petit que l'impôt est plus léger.

il produit le double bien de ne prendre point une valeur qui aurait été employée reproductivement, et celui d'éloigner de cette inutile consommation des valeurs qui peuvent être employées plus favorablement pour la société. C'est l'avantage de tous les impôts qui portent sur des objets de luxe ¹.

Quand le gouvernement, au lieu de dépenser le produit des contributions levées sur les capitaux, les emploie d'une façon reproductrice, ou lorsque les particuliers rétablissent leurs capitaux par de nouvelles épargnes, alors ils balancent, par un bien opposé, le mal que fait l'impôt.

C'est placer l'impôt d'une manière reproductrice, que de l'employer à créer des communications, creuser des ports, élever des constructions utiles. Plus rarement les gouvernements placent directement dans les entreprises industrielles une partie des valeurs levées par les contributions. Colbert le fit quand il prêta aux fabricants de Lyon. Les magistrats d'Hambourg et quelques princes allemands versaient des fonds dans des entreprises industrielles. L'ancien gouvernement de Berne plaçait, dit-on, chaque année une partie de ses revenus.

5) Ceux qui sont plutôt favorables que contraires à la morale, c'est-à-dire aux habitudes utiles à la société.

Un impôt influe sur les habitudes d'une nation, de même qu'il influe sur ses productions et sur ses consommations ; il attache une peine pécuniaire à certaines actions, et il a le caractère qui rend les peines efficaces : c'est d'être en général une amende modérée et inévitable ². C'est donc indépendamment du tribut, de la ressource qu'il offre aux gouvernements, une arme très puissante entre leurs mains, pour pervertir ou corriger, encourager la paresse ou le travail, la dissipation ou l'économie.

Avant la Révolution de France, quand les terres productivement cultivées étaient assujetties à l'impôt des vingtièmes, et que les terrains d'agrément ne payaient rien, ne donnait-on pas une prime au luxe aux dépens de l'industrie?

Lorsqu'on faisait payer le droit de centième denier à ceux qui rachetaient une rente foncière, ne frappait-on pas d'une amende une action favorable aux familles comme à la société ? ne punissait-on pas les sacrifices louables que s'imposent les personnes rangées pour libérer leurs héritages ?

La loi de Bonaparte, qui fait payer chaque année, par chacun des élèves des pensionnats particuliers, une somme au profit de l'université, ne frappe-t-elle pas d'une amende l'instruction de la jeunesse, de qui seule on peut attendre l'adoucissement des mœurs et le développement des facultés des nations ³ ?

¹ Lorsqu'on est obligé de frapper d'impôt une certaine consommation, ou une industrie qu'on ne veut cependant pas détruire, on doit la charger d'abord légèrement, et augmenter le fardeau avec lenteur et précaution. Veut-on, au contraire, réprimer, détruire une consommation ou une industrie fâcheuse ? de prime abord il faut la frapper de tout l'impôt qu'elle doit subir.

² Cette efficacité des peines, lorsqu'elles sont modérées et inévitables, est très bien prouvée dans Beccaria, *Traité des Délits et des Peines*.

³ Cet impôt est d'autant plus inique qu'il porte ou sur des orphelins, ou sur des pères et des mères, qui sacrifient déjà une partie de leur bien-être pour élever des citoyens à l'État ; que l'impôt est d'autant plus fort, que les parents ont plus d'enfants, c'est-à-dire plus de sacrifices à faire ; et qu'il

Lorsqu'on établit, en guise d'impôt, des loteries, des maisons de jeu, ne favorise-t-on pas un vice fatal au repos des familles, fatal à la prospérité des États ? Quel affreux métier ne fait pas un gouvernement, lorsque, pareil à la plus vile courtisane, il excite un penchant honteux, et que, semblable aux escrocs qu'il punit de la flétrissure, il présente à l'avidité ou aux besoins l'appât d'une chance trompeuse ¹ !

Les impôts, au contraire, qui découragent et rendent plus rares les dépenses du vice et de la vanité, peuvent être utiles comme moyen de répression, indépendamment de la ressource qu'ils procurent au gouvernement. M. de Humboldt parle d'un impôt mis sur les combats de coqs au Mexique : le gouvernement en retire 45 000 piastres, et de plus l'avantage de mettre des bornes à un genre de divertissement blâmable.

Quand l'impôt est excessif ou inique, il provoque des fraudes, de fausses déclarations, des mensonges. Les gens honnêtes sont mis dans l'alternative, ou de trahir la vérité, ou de sacrifier leurs intérêts en faveur des redevables qui n'ont pas les mêmes scrupules. Ils éprouvent le sentiment, toujours pénible, dont on ne peut se défendre en voyant attacher le nom, et même les punitions du crime, à des actions, je ne dis pas seulement innocentes par elles-mêmes, mais souvent très utiles au public.

Telles sont les principales règles d'après lesquelles, lorsqu'on veut avoir égard à la prospérité publique, il convient de juger tous les impôts nés et à naître.

Après ces observations, applicables à toutes les sortes de contributions, il peut être utile d'examiner les diverses manières dont elles sont assises, ou, en d'autres termes, à l'occasion de quoi la demande en est faite au contribuable, et sur quelles classes de contribuables retombe principalement leur fardeau.

est sans proportion avec la fortune des contribuables, puisque l'enfant pauvre paie autant que le riche. Un père de famille, d'une fortune modérée, qui n'a qu'un fils, paie à l'université, en vertu de cette loi, plus qu'il ne paie au trésor public pour toutes ses autres contributions. C'est bien pis s'il a plus d'un fils. De manière que l'usurpateur des libertés publiques a fait de l'université une machine fiscale en même temps qu'un instrument pour propager des idées fausses et des habitudes serviles. Le prétexte de subvenir aux frais de l'instruction, à laquelle les élèves des pensionnats particuliers étaient contraints de prendre part, n'a point de quoi satisfaire les esprits justes ; car, en admettant que l'instruction des lycées fût la plus propre à former des membres utiles à la société, et qu'on pût, sans violer le droit naturel, forcer un père, ou l'instituteur qui le représente, à conduire son élève devant tels ou tels professeurs nommés d'office, les élèves qui avaient le moins besoin de ces professeurs n'étaient-ils pas ceux qui recevaient déjà leur instruction dans des maisons consacrées à l'enseignement, et sous des professeurs de leur choix ? Si la société juge qu'il est de son intérêt d'offrir gratuitement une certaine instruction, elle ne peut, sans une absurde oppression, la faire entrer par force, et à grands frais, dans les têtes ; et si une classe particulière de la société doit payer les frais modérés de cette instruction, ce doit être celle qui, n'ayant point d'enfants, recueille les fruits de la civilisation sans en avoir les charges.

¹ Dans les jeux de hasard le public perd le profit des banquiers, en même temps que la rétribution que ceux-ci paient au gouvernement. C'est une partie de l'impôt qui ne tourne pas au profit du fisc. Les chances du hasard ont, en outre, cette fâcheuse influence, qu'elles habituent l'homme à attendre de la fortune ce qu'il devrait obtenir de ses talents et de son courage; qu'elles l'accoutument à chercher ses gains dans les pertes faites par les autres, plutôt que dans les véritables sources de la richesse. Les récompenses d'un travail actif paraissent mesquines auprès des amorces d'un gros lot. Les loteries sont d'ailleurs un impôt qui, quoique volontaire, porte presque entièrement sur la classe nécessaire, à qui le besoin peut seul faire braver la défaveur d'un jeu inégal. C'est presque toujours le pain de la misère qu'on y hasarde. lorsque ce n'est pas le fruit du crime.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre X

Des différentes manières d'asseoir l'impôt, et sur quelles classes de contribuables portent les divers impôts

[Retour à la table des matières](#)

L'impôt se compose, ainsi qu'on l'a vu, de produits, ou plutôt de la valeur produite ¹ dont le gouvernement exige le sacrifice. Mais quels effets résultent de la nature des produits qui sont taxés, de la manière dont on en répartit le fardeau, et sur qui retombe la perte (qui résulte infailliblement pour quelqu'un) de la contribution acquittée ? Telles sont les questions dont on est fondé à demander la solution à l'économie politique. L'application qui sera faite des principes à quelques exemples particuliers montrera comment on peut les appliquer dans tous les autres cas.

L'autorité lève les valeurs dont se composent les contributions, tantôt en monnaie, tantôt en nature, selon qu'il convient le mieux à ses besoins ou aux facultés des contribuables. Mais quelles que soient la forme et la matière, la contribution est toujours le montant de la valeur des choses livrées. Si le gouvernement, sous prétexte qu'il a besoin de blé, ou de cuirs, ou d'étoffes, oblige le contribuable à faire un achat de ces diverses marchandises, la contribution s'élève au niveau de ce que le contribuable a été obligé de payer pour se les procurer, ou au niveau de ce qu'il les aurait

¹ Lorsqu'on demande à un propriétaire foncier sa contribution, on lui demande une portion de la valeur produite par sa terre, et non une portion des produits eux-mêmes. Lorsqu'on demande à un manufacturier l'impôt qu'on appelle sa patente, on lui demande de même, non des produits, mais une portion des valeurs produites par lui.

vendues, si on les lui avait laissées. Quelle que soit l'évaluation que le gouvernement en fait par le droit du plus fort, le montant de la contribution ne peut s'apprécier autrement que je ne viens de le dire.

De même les frais de perception, sous quelque forme qu'ils soient présentés, sont toujours une addition à la contribution, quoique l'autorité n'en fasse pas son profit ; et lorsque le contribuable est obligé de perdre du temps ou de transporter des marchandises pour s'acquitter, sa contribution est plus forte de toute la valeur du temps qu'il perd et des transports qu'il exécute.

On doit encore comprendre dans les contributions qu'un gouvernement impose, au peuple qu'il régit, toutes les dépenses que ses opérations font nécessairement retomber sur lui. Ainsi, quand il fait la guerre, le fardeau qu'il impose à la nation s'accroît de la valeur de l'équipement et de l'argent de poche dont se fournissent les militaires, ou que leur famille fournit pour eux ; il s'accroît de la valeur du temps perdu par les milices ; il s'accroît des sommes payées pour les exemptions et les remplacements ; il s'accroît du montant des frais de logement des gens de guerre, ainsi que des ravages et des spoliations dont ils se rendent coupables ; il s'accroît des secours et des traitements qu'ils obtiennent de leurs parents ou de leurs compatriotes à leur retour ; il s'accroît même des aumônes que la misère, enfantée par un mauvais régime, arrache à la compassion ou à la pitié. En effet, aucune de ces valeurs n'aurait été ôtée aux citoyens ou sujets, sous un régime différent. Ces valeurs ne sont pas entrées dans le trésor du prince, mais les peuples les ont payées, et leur montant a été aussi complètement perdu que si elles avaient contribué au bonheur de l'espèce.

On peut ranger sous deux chefs principaux les différentes manières qu'on emploie pour atteindre les revenus des contribuables. Ou bien on leur demande directement une portion du revenu qu'on leur suppose : c'est l'objet des *contributions directes* ; ou bien on leur fait payer une somme quelconque sur certaines consommations qu'ils font avec leur revenu : c'est l'objet de ce qu'on nomme en France les *contributions indirectes*,

Mais, soit dans un cas, soit dans l'autre, la chose évaluée, qui sert de base à la contribution demandée, n'est pas en réalité la matière imposable ; ce n'est pas nécessairement cette valeur dont on lève une partie ; elle n'est qu'un moyen, plus ou moins imparfait, de connaître un revenu qu'on veut atteindre, lequel présente seul la vraie matière imposable. Et si l'on pouvait compter sur la bonne foi du contribuable, un seul moyen suffirait : ce serait de lui demander quels sont ses profits annuels, quel est son revenu. Il ne faudrait point d'autre base pour la fixation de son contingent ; il n'y aurait qu'un seul impôt, et jamais impôt n'aurait été plus équitable, et n'aurait moins coûté de perception. C'est ce qui se pratiquait à Hambourg avant les malheurs que cette ville a éprouvés ; c'est ce qui ne peut avoir lieu que dans un État républicain, de peu d'étendue, où les citoyens se connaissent mutuellement, et où les contributions sont modérées.

Pour asseoir les contributions directes en proportion du revenu des contribuables, tantôt les gouvernements exigent des particuliers l'exhibition de leurs baux ; à défaut de baux, ils évaluent la valeur locative de leurs biens-fonds, et demandent au propriétaire une part de ce revenu : c'est la contribution foncière.

Tantôt ils jugent du revenu par le loyer de l'habitation qu'on occupe, par le nombre des domestiques, des chevaux, des voitures qu'on entretient, et font de cette

évaluation la base de leurs demandes : c'est ce qu'on nomme en France la contribution mobilière.

Tantôt ils estiment les profits que l'on peut faire suivant l'espèce d'industrie qu'on exerce, l'étendue de la ville et du local où elle est exercée : c'est la base de l'impôt qu'on appelle en France les patentes.

Toutes ces manières d'asseoir l'impôt en font des contributions directes.

Pour asseoir les contributions indirectes et celles dont on veut frapper les consommations, on ne s'informe pas du nom du redevable : on ne s'attache qu'au produit. Tantôt, dès l'origine de ce produit, on réclame une part quelconque de sa valeur, comme on fait en France pour le sel.

Tantôt cette demande est faite au moment où le produit franchit les frontières (les droits de douanes), ou l'enceinte des villes « octroi ».

Tantôt c'est au moment où le produit passe de la main du dernier producteur dans celle du consommateur, qu'on fait contribuer celui-ci (en Angleterre par le stamp-duty¹, en France par l'impôt sur les billets de spectacles).

Tantôt le gouvernement exige que la marchandise porte une marque particulière qu'il fait payer, comme le contrôle de l'argent, le timbre des journaux.

Tantôt il s'empare de la préparation exclusive d'une marchandise, ou d'un service public, et les vend à un prix monopole, comme le tabac ou le transport des lettres par la poste.

Tantôt il frappe, non la marchandise elle-même, mais l'acquittement de son prix, comme il le fait par le timbre des quittances et des effets de commerce.

Toutes ces manières de lever les contributions les rangent dans la classe des *contributions indirectes*, parce que la demande n'en est adressée à personne directement, mais au produit, à la marchandise frappée de l'impôt².

On conçoit facilement que tel revenu, qui pourrait n'être pas atteint par un de ces genres de contributions, l'est par un autre, et que c'est un grand acheminement à l'équitable répartition des charges publiques, que la multiplicité des formes sous lesquelles elles se présentent, pourvu toutefois que chacune en particulier soit maintenue dans les bornes d'une certaine modération.

Chacune de ces manières d'asseoir l'impôt, outre l'inconvénient général d'appliquer une partie des produits de la société à des usages peu favorables à son bonheur et à ses reproductions, a d'autres inconvénients et des avantages qui lui sont propres. L'impôt direct, par exemple, coûte moins de frais de perception, mais il s'acquitte péniblement et entraîne des contraintes odieuses. Il frappe les revenus très inéquitablement. Un riche négociant, qui paie une patente de six cents francs, peut gagner

¹ Un marchand qui vous vend un chapeau est obligé d'y coller un petit papier timbré.

² Et non parce qu'elles atteignent indirectement le contribuable; car, si elles tiraient leur dénomination de cette dernière circonstance, il faudrait donner le même nom à des contributions très directes, comme, par exemple, à l'impôt des patentes, qui tombe en partie indirectement sur le consommateur des produits dont s'occupe le patenté.

cent mille francs par an ; un petit boutiquier, dont les gains ne peuvent excéder deux mille écus, paie une patente qui ne peut être moindre de cent francs. Le revenu d'un propriétaire foncier, déjà frappé par la contribution foncière, l'est une seconde fois par la contribution mobilière ; tandis que le revenu du capitaliste, frappé par cette dernière contribution, ne l'est qu'une seule fois.

Les contributions indirectes ont le mérite d'être acquittées plus facilement, et de paraître moins vexatoires. Toute contribution se paie avec répugnance, parce que le prix de cette dette, la protection du gouvernement, est un avantage négatif dont on est peu touché. Un gouvernement est précieux plutôt par les maux dont il préserve, que par les jouissances qu'il procure. Mais en payant un impôt sur les denrées, on ne croit pas payer la protection du gouvernement, laquelle touche peu ; on croit payer le prix de la denrée qu'on désire beaucoup, quoique ce prix soit indépendant de l'impôt. L'attrait de la consommation s'étend jusqu'à l'acquittement de la dette, et l'on paie volontiers une valeur dont le sacrifice est suivi d'une jouissance.

C'est ce qui a fait considérer cet impôt comme volontaire. Les États-Unis, avant leur indépendance, le regardaient tellement comme volontaire que, tout en refusant au parlement britannique le droit de les imposer sans leur consentement, ils lui reconnaissaient pourtant celui de mettre des droits sur les consommations, chacun ayant la faculté de s'y soustraire en s'abstenant de la marchandise imposée¹. Il n'en est pas ainsi de l'impôt sur les personnes ; il ressemble à une spoliation.

L'impôt indirect se perçoit par petites portions, insensiblement, à mesure que le contribuable a les moyens de l'acquitter. Il n'entraîne point d'embarras de répartition entre les provinces, entre les arrondissements, entre les particuliers. Il ne met point les intérêts divers en présence ; ce que l'un évite de payer n'est point une charge pour l'autre. Point d'inimitiés entre habitants de la même ville, point de réclamations, point de contraintes.

Le même impôt permet au législateur de mettre un choix dans les consommations qu'il impose ; de ménager celles qui sont favorables à la prospérité de la société, comme toutes les consommations reproductives, pour frapper celles qui ne sont favorables qu'à son appauvrissement, comme toutes les consommations stériles ; celles qui procurent à grands frais au riche un plaisir insipide ou immoral, pour ménager celles qui font vivre à peu de frais les familles laborieuses.

On a objecté contre les impôts indirects les frais de perception qu'ils entraînent ils exigent de nombreux bureaux, des commis, des employés, des gardes mais il faut observer qu'une grande partie de ces frais ne sont pas une suite nécessaire de l'impôt, et peuvent être prévenus par une bonne administration. L'accise et le timbre, en Angleterre, ne coûtaient plus que 3 1/4 pour cent de frais de perception en 1799². Il n'y a pas d'impôt direct en France qui ne coûte bien davantage.

On a dit que l'impôt indirect ne promettait au fisc qu'une valeur variable, incertaine, tandis que les dépenses publiques exigeaient des fonds assurés ; mais les rentrées variables sont tellement assurées, qu'il n'en est pas une qui n'ait été affirmée.

¹ Voyez l'interrogatoire subi, en 1766, par Franklin, à la barre de la Chambre des communes.

² Garnier, traduction de Smith, tome IV, p. 438. Suivant Arthur Young, l'impôt du timbre, qui rapporte au *fisc* 1330 000 livres sterling, ne coûte à recouvrer que 5 691 livres sterling. Ce n'est pas un demi pour cent.

Excepté dans des circonstances extraordinaires et rares, l'expérience fait connaître, à peu de chose près, le produit de toute espèce de contribution. D'ailleurs les impôts sur les consommations sont, de leur nature, variés : la plus-value des uns couvre le déficit des autres.

L'impôt indirect provoque les fraudes, crée des crimes qui ne sont pas dans l'ordre de la nature, et, par suite, des punitions plus affligeantes que toutes les autres ; mais ces inconvénients n'acquièrent un caractère très grave que lorsque l'impôt est excessif : c'est alors seulement que le profit de la fraude en surpasse le danger. Tous les impôts excessifs produisent au reste le même effet ; ils ne procurent plus de nouvelles rentrées, sans pour cela cesser d'entraîner de nouveaux malheurs.

On remarquera que les contributions indirectes, de même que les autres, frappent très inégalement les consommateurs, et par conséquent les revenus ; car il y a beaucoup d'objets dont la consommation n'est point en proportion avec le revenu des consommateurs : un homme qui a cent mille francs de revenu annuel ne consomme pas cent fois plus de sel qu'un homme qui gagne mille francs ; mais ces contributions pouvant être assises sur beaucoup d'objets divers, les défauts de l'une sont couverts par l'autre. En second lieu, on remarquera qu'elles frappent des revenus déjà atteints par la contribution foncière et mobilière : un homme qui a tout son bien en terres, et qui paie l'impôt relatif à son revenu, paie, comme nous l'avons déjà remarqué, une seconde fois sur le même revenu pour sa contribution mobilière, et une troisième fois sur le même revenu, au moment où il achète les objets de sa consommation.

Supposant toutes ces contributions payées par ceux à qui l'autorité les demande, on aurait tort de croire qu'elles retombent définitivement sur les payeurs. Plusieurs de ceux-ci ne sont pas les véritables contribuables ; la contribution n'est pour eux qu'une avance qu'ils réussissent à se faire rembourser, plus ou moins complètement, par les consommateurs des choses qu'ils produisent. Mais la différence des positions établit de fort grandes irrégularités dans cette espèce de remboursement.

Pour en juger, voici les faits généraux qu'il faut prendre en considération,

Lorsque l'impôt, payé par les producteurs d'une marchandise, en élève le prix, le consommateur de cette marchandise paie une partie de l'impôt. Si la marchandise ne renchérit pas, l'impôt est payé par les producteurs. Si, sans que la marchandise hausse de prix, sa qualité est altérée, l'impôt est supporté, du moins en partie, par le consommateur ; car une qualité *inférieure*, qui se vend aussi *cher*, équivaut à une qualité *égale* qui se vend plus *cher*.

Tout renchérissement d'un produit diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consommation qu'ils en font ¹. Lorsque le sel vaut trois sous la livre, il s'en consomme beaucoup moins que lorsqu'il ne vaut qu'un sou. Or, la demande de ce produit devenant moins grande relativement aux moyens de production, les services productifs en ce genre sont moins bien payés, c'est-à-dire que l'entrepreneur des salines, par exemple, et par suite ses agents, ses ouvriers, et même le capitaliste qui lui prête des fonds, le propriétaire qui lui loue un local, éprouvant une diminution dans la demande de leur produit, ne peuvent obtenir

¹ Voyez livre II, chap. 1.

des profits aussi grands ¹. Les producteurs cherchent bien à se faire rembourser le montant du droit, mais ils n'y réussissent jamais complètement ; car la valeur intrinsèque de la marchandise, celle qui paie ses frais de production, baisse; aussi remarque-t-on qu'un impôt quelconque, mis sur un produit, n'en élève pas le prix total de tout le montant de l'impôt. Il faudrait pour cela que la demande totale restât la même ; ce qui est impossible. L'impôt, dans ce cas, porte donc en partie sur ceux des consommateurs qui persistent à consommer, malgré le renchérissement ; et en partie sur les producteurs, qui ont fait une moins grande quantité du produit, et qui, l'impôt déduit, se trouvent l'avoir donné à plus bas prix, en raison d'une demande moins vive. Le trésor public profite de ce que le consommateur paie de plus, et du sacrifice que le producteur est obligé de faire d'une partie de ses profits. C'est l'effort de la poudre qui agit à la fois sur le boulet qu'elle chasse, et sur le canon qu'elle fait reculer.

Quand on met un droit sur les draps comme objet de consommation, la consommation des laines diminue, et l'agriculteur, qui élève les moutons, en voit son revenu affecté. Il peut se livrer à un autre genre de culture, dira-t-on ; mais il faut supposer que, dans la situation et par la nature de son terrain, l'éducation des bêtes à laine était la culture qui lui rapportait le plus, puisqu'il l'avait préférée ; un changement de culture est donc pour lui une diminution de revenu : ce qui n'empêche point, au reste que le manufacturier de draps, et le capitaliste, dont les fonds sont engagés dans son entreprise, ne supportent leur part du même impôt.

Chaque producteur ne supporte une part de l'impôt sur les consommations, qu'en proportion de la part qu'il prend à la production de la chose imposée. Si le propriétaire foncier fournit la majeure partie de la valeur du produit, comme lorsque les produits peuvent être consommés sans beaucoup de préparation, alors il supporte presque entière cette part de l'impôt qui tombe sur les producteurs. Qu'on mette un droit d'entrée aux villes sur les vins, les cultivateurs de vignobles en souffriront beaucoup. Qu'on mette un droit, même très fort, sur la vente des dentelles, les cultivateurs qui fournissent le lin s'en apercevront à peine. Mais, à leur tour, les producteurs, entre les mains de qui cette marchandise acquiert sa principale valeur, entrepreneurs, ouvriers et marchands, en seront violemment affectés.

Quand la valeur a été donnée partie par des producteurs étrangers, partie par des producteurs nationaux, ceux-ci supportent presque tout le fardeau de l'impôt. Si l'on impose chez nous les cotonnades, la demande de ces produits devenant moins forte, les services productifs de nos fabricants seront moins payés ; ils porteront une part de cet impôt : mais les services productifs de ceux qui cultivent le coton en Amérique ne seront pas payés sensiblement moins, s'il n'y a pas d'autres raisons que celle-là. En effet, cet impôt, qui altère peut-être la consommation de la France en coton d'un

¹ Cette assertion, que les intérêts du capitaliste, le loyer du propriétaire baissent, peut paraître étrange, sans en être moins vraie. on dira qu'un capitaliste qui prête des fonds à un manufacturier, un propriétaire qui lui loue son terrain, ne diminuent pas leurs prétentions quand un impôt vient enlever une part des valeurs produites dans la manufacture ; mais compte-t-on ce qui, dans ce cas-là, se perd en retards de paiements, de la part de l'entrepreneur; en indemnités qu'il faut accorder ; en faillites, en procès ? Ces pertes retombent toujours, au moins en partie, sur la classe des propriétaires et des capitalistes, qui souvent ne se doutent pas de ce qui est pourtant vrai : c'est qu'ils acquittent par là une portion des impôts. Dans une machine sociale un peu compliquée, l'impôt s'acquitte sous bien des formes inaperçues.

Cela montre le danger des principes trop absolus, et combien on risque de s'égarer lorsque, à l'imitation des Économistes du XVIIIe siècle, et de quelques écrivains anglais récents, on abandonne la méthode expérimentale de Smith, pour faire de l'économie politique abstractivement et a priori.

dixième, ne diminuera les ventes de l'Amérique que d'un centième, en supposant que la France n'entre que pour un dixième dans le débouché que l'Amérique trouve pour ses cotons.

Un impôt, mis sur un objet de consommation, lorsqu'il est de nécessité première, affecte plus ou moins le prix de presque tous les autres produits, et par conséquent se prend sur les revenus de tous les autres consommateurs. Un droit d'octroi mis à l'entrée d'une ville sur la viande, les grains, les combustibles, fait renchérir tous les produits fabriqués dans cette ville ; mais un droit mis sur le tabac dans la même ville ne fait renchérir aucune autre denrée. Il affecte les producteurs et les consommateurs de tabac, et nul autre. La raison en est évidente : le producteur qui consomme des superfluités est obligé de soutenir la concurrence de celui qui n'en fait pas d'usage ; tandis que le producteur qui paie un droit sur ce qui est indispensable n'a pas de concurrence à redouter, tous les producteurs comme lui étant forcés de le payer.

Les contributions directes qu'on fait payer aux producteurs affectent, à plus forte raison, les consommateurs de leurs produits ; mais, par les raisons qu'on a vues plus haut, ils ne peuvent jamais élever le prix de leurs produits assez pour être complètement remboursés du montant de l'impôt ; car, encore une fois, le renchérissement restreint la demande, et une demande moins forte réduit le profit de tous les services productifs.

Parmi tous les producteurs d'un même produit, les uns peuvent plus aisément que d'autres se soustraire à l'effet de l'impôt. Le capitaliste, dont les fonds ne sont pas engagés dans cette affaire, les retire et les place ailleurs si l'on ne peut plus lui payer le même intérêt, ou si le paiement de ce qu'on lui doit devient plus précaire. L'entrepreneur peut, dans certains cas, liquider et porter ailleurs son intelligence et ses travaux ; mais le propriétaire foncier ou le capitaliste, dont les capitaux ne peuvent se dégager promptement, n'ont pas le même avantage ¹. La quantité de vin ou de blé que produit une terre reste à peu près la même, quel que soit l'impôt dont la terre est grevée ; l'impôt lui enlèverait la moitié, les trois quarts même de son produit net, ou, si l'on veut, de son fermage, que la terre serait néanmoins exploitée pour en retirer la moitié ou le quart que l'impôt n'absorberait pas ². Le taux du fermage, c'est-à-dire la part du propriétaire, baisserait : voilà tout. On en sentira la raison, si l'on considère que, dans le cas supposé, la quantité de denrées produites par la terre et envoyées au marché reste néanmoins la même. D'un autre côté, les motifs qui établissent la demande de la denrée restent les mêmes aussi ³. Or, si la quantité des produits qui est

¹ Voyez livre II, chap. 5, comment le propriétaire foncier concourt à la production par sa terre, et doit par conséquent être considéré comme un des producteurs.

² Il ne convient d'abandonner la culture qu'autant que l'impôt enlève au-delà du produit net, ou, si l'on veut, du fermage. Alors il ne convient à personne d'exploiter la terre ; non seulement le propriétaire n'en tirerait rien : l'impôt serait substitué au fermage ; mais le fermier, en payant l'impôt, paierait le fermage au-delà de sa valeur.

³ Les produits de l'industrie agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas *plus* chers en devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps que les produits alimentaires diminuent ; et que, par conséquent, la quantité de ces produits qui est *demandée* diminue en même temps que la quantité *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit *plus* cher là où il y a beaucoup de terres en friche, que dans un pays complètement cultivé. Le blé n'est *réellement* pas *plus* cher en Espagne qu'au temps où régnaient Ferdinand et Isabelle, quoique l'Espagne en produise aujourd'hui bien moins qu'alors. Il s'y trouve aussi bien moins de bouches pour le manger. L'Angleterre, la France, au contraire, étaient beaucoup moins bien cultivées au Moyen Age que de nos jours ; elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne s'y

offerte, si la quantité qui est demandée, doivent, malgré l'établissement ou l'extension de la contribution foncière, rester néanmoins les mêmes, les prix ne varient pas, le consommateur des produits ne paie pas la plus petite portion de cet impôt ¹.

Le propriétaire ne peut, même par la vente de ses fonds, se soustraire au fardeau de l'impôt ; car le fonds n'est payé en principal qu'en proportion de ce que l'impôt lui laisse valoir en revenu. Un homme qui acquiert une terre n'en évalue le revenu que net de frais et d'impositions. Si le taux de ce genre de placement est dans le pays de cinq pour cent, et qu'il ait à acheter une terre de cent mille francs, il ne la paiera plus que quatre-vingt mille du moment qu'un nouvel impôt viendra à charger cette terre d'un tribut annuel de mille francs ; car elle ne produira plus alors que quatre mille francs.

C'est comme si le gouvernement prenait un cinquième de la terre; le consommateur des produits territoriaux ne s'en apercevrait pas ².

Il y a une exception à faire pour les maisons d'habitation : l'impôt qu'on fait payer au propriétaire enchérit les loyers ; c'est qu'à proprement parler une maison, ou plutôt la jouissance d'une maison, est un produit manufacturier, et non pas un produit foncier, et que le haut prix des loyers diminue la consommation et la production des maisons comme celle des étoffes. Les bâtisseurs de maisons, y trouvant de moins bons profits, en font moins, et les consommateurs, payant ce produit plus cher, se logent plus à l'étroit.

On voit, d'après ce qui précède, combien il est téméraire d'affirmer comme un principe général que tout impôt tombe définitivement sur telle classe de la société, ou sur telle autre. Les impôts tombent sur ceux qui ne peuvent pas s'y soustraire, parce qu'ils sont un fardeau que chacun éloigne de tout son pouvoir; mais les moyens de s'y soustraire varient à l'infini, suivant les différentes formes de l'impôt, et suivant les fonctions qu'on exerce dans la machine sociale. Il y a plus, ils varient selon les temps, pour les mêmes professions. Quand une marchandise est fort demandée, son détenteur ne la cède qu'autant que tous ses frais sont bien payés ; l'impôt fait partie de ses frais ; il a soin de se le faire rembourser en totalité et sans miséricorde. Une circonstance imprévue fait-elle baisser le même produit, il se trouve heureux de supporter l'impôt tout entier pour en faciliter la vente. Rien n'est plus incertain, rien n'est plus variable que les proportions suivant lesquelles les diverses classes de la société supportent l'impôt. Les auteurs qui les font porter sur telle ou telle classe, et suivant des proportions constantes, raisonnent sur des suppositions que l'observation des faits dément à chaque instant.

vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aussi : la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement.

¹ Dira-t-on que le fermier, celui qui fournit l'industrie et les capitaux, partage avec le propriétaire le fardeau de l'impôt ? On se trompera; car la circonstance de l'impôt n'a pas diminué le nombre des biens à louer, et n'a pas multiplié le nombre des fermiers. Dès qu'en ce genre aussi les quantités offertes et demandées sont restées les mêmes, le taux des fermages a dû rester le même aussi.

L'exemple du manufacturier de sel, qui ne peut faire supporter à ses consommateurs qu'une partie de l'impôt, et celui du propriétaire foncier, qui ne peut s'en faire rembourser la plus petite partie, prouvent l'erreur de ceux qui soutiennent, en opposition avec les Économistes, que tout impôt retombe définitivement sur les consommateurs.

² Les Économistes avaient raison de dire que l'impôt foncier portait tout entier sur le produit net, et par conséquent sur les propriétaires des terres ; mais ils avaient tort de soutenir que tous les autres impôts retombaient en totalité sur les mêmes propriétaires des terres.

Ajoutons que les effets que je fais remarquer, et qui sont conformes à l'expérience aussi bien qu'expliqués par le raisonnement, durent autant que les circonstances qui les ont occasionnés. Un propriétaire foncier ne pourra *jamais* faire supporter à ses consommateurs aucune part de sa contribution foncière : il n'en sera pas de même d'un manufacturier. La consommation d'une denrée, toutes choses d'ailleurs égales, sera constamment bornée par un impôt qui en élèvera le prix, et il y aura moins de gains faits dans sa production. Un homme qui n'est ni producteur ni consommateur d'une denrée de luxe ne supportera jamais la moindre part d'un impôt mis sur cette denrée. Que penser en conséquence d'une doctrine qui a malheureusement obtenu l'approbation d'une société illustre trop étrangère à ce genre de connaissances ¹, doctrine où l'on établit qu'il importe peu que l'impôt pèse sur une branche de revenu ou sur une autre, pourvu qu'il soit anciennement établi ; que tout impôt, à la longue, se puise dans tous les revenus, comme le sang qu'on tire d'un bras se pompe sur tout le corps ? Cette comparaison n'est nullement analogue à la nature de l'impôt. Les richesses sociales ne sont point un fluide qui cherche son équilibre. Une atteinte portée à l'une des branches de l'arbre social peut la tuer, sans que l'arbre périsse ; elle est plus fâcheuse, si elle porte sur une branche productive que sur une autre qui ne l'est pas. Il faut que les blessures se multiplient, que l'arbre entier soit attaqué, pour qu'il devienne complètement stérile et qu'il meure. Cette similitude représente mieux l'effet de l'impôt que ne le fait la circulation du sang ; mais ni l'une ni l'autre ne tiennent lieu du raisonnement. Une comparaison n'est point une preuve : elle n'est qu'un moyen de faire comprendre une vérité qui doit être prouvée sans cela.

Jusqu'à présent, lorsque j'ai parlé d'un droit imposé sur un produit quelconque (droit que j'ai quelquefois appelé impôt sur les consommations, quoique le consommateur du Produit ne le paie pas en totalité), je ne me suis point arrêté à remarquer à quelle période de la production le droit avait été demandé, et quels effets devaient résulter de cette circonstance, qui, cependant, mérite de nous arrêter quelques instants.

Les produits augmentent successivement de valeur en passant entre les mains de leurs différents producteurs ; car les plus simples produits subissent bien des façons avant d'être au point de pouvoir être consommés. Un impôt n'est donc en proportion avec la valeur d'un produit que lorsqu'il est assis sur ce produit au moment seulement où il a acquis sa plus grande valeur, où il a subi toutes ses façons productives.

Que si l'on fait payer dès l'origine à la matière première une contribution proportionnée, non pas à sa valeur actuelle, mais à celle qu'elle doit acquérir, alors on force le producteur, aux mains de qui elle se trouve, à faire l'avance d'un impôt disproportionné avec la valeur qu'il manie ; avance gênante, remboursée avec peine par le producteur qui suit, et par les autres, jusqu'au dernier producteur, qui est à son tour imparfaitement remboursé par le consommateur.

Il y a dans cette avance d'impôt un autre inconvénient : c'est que l'industrie, qui en est grevée, ne peut être conduite qu'au moyen de capitaux Plus considérables que ne l'exige la nature de la production ; et que l'intérêt de ces capitaux, payé en partie par les producteurs, et en partie par les consommateurs, est une addition d'impôt dont le fisc ne profite pas ².

¹ L'Institut de France, lorsqu'il couronna un discours de M. Canard.

² En France, en 1812, les droits d'entrée sur le coton en laine allaient environ à mille francs par balle, l'une portant l'autre ! Plusieurs manufactures étaient montées pour consommer deux de ces

L'expérience et le raisonnement conduisent ainsi à cette conséquence, opposée à celle des Économistes, que la portion de l'impôt qui doit peser sur le revenu du consommateur, y retombe toujours avec d'autant plus de surcharge, que l'impôt est levé plus près des premiers producteurs.

Les impôts directs et personnels, comme la capitation, assis sur les producteurs des denrées nécessaires, et les impôts qui portent sur les denrées nécessaires elles-mêmes, ont cet inconvénient au plus haut degré ; ils obligent chaque producteur à faire l'avance de l'impôt personnel de tous les producteurs qui l'ont précédé ; la même quantité de capitaux entretient dès lors une industrie moindre, et les contribuables paient l'impôt, accru d'un intérêt composé dont le fisc n'a point profité.

L'impôt en nature prélève, sur le terrain même, une partie de la récolte au profit du trésor public.

Il a cela de bon, qu'il ne demande au cultivateur qu'une valeur qu'il a, et sous la forme même où il la possède. La Belgique, après avoir été conquise par les Français, s'est trouvée, à certaines époques, hors d'état de payer ses contributions, quoiqu'elle eût de belles récoltes. La guerre et les défenses d'exporter l'empêchaient de vendre, et le fisc voulait qu'elle vendît, puisqu'il demandait de l'argent : elle aurait facilement supporté les charges publiques, si le gouvernement avait levé en nature les produits qu'il lui demandait.

Il a cela de bon, que le gouvernement est aussi intéressé que le cultivateur aux bonnes récoltes et par conséquent à favoriser l'agriculture ; et peut-être l'impôt en nature, perçu à la Chine, est-il l'origine de cette protection spéciale que le gouvernement de ce pays accorde au premier des arts industriels. Mais tous les revenus ne méritent-ils pas la même protection ? Ne sont-ils pas tous des sources où les gouvernements puisent leurs subsides ? Les gouvernements ne sont-ils pas également intéressés à protéger d'autres industries qu'ils écrasent ?

Il a cela de bon, que sa perception n'admet rien d'arbitraire ni d'injuste le particulier, une fois sa récolte faite, sait ce qu'il est tenu de payer le fisc, ce qu'il est en droit de réclamer.

Cet impôt paraît le plus équitable de tous ; il n'y en a pas qui le soit moins : il ne tient nul compte des avances faites Par le producteur il se proportionne au revenu brut, et non au revenu net.

Deux agriculteurs propriétaires ont des cultures différentes l'un cultive de médiocres terres à blé ; ses frais de culture se montent, année commune, à 8 000 francs ; le produit brut de ses terres est de 12 000 francs : il a donc 4 000 francs de revenu net.

balles par chaque jour de travail. Il fallait qu'elles fissent l'avance de cet impôt depuis le moment de l'achat de leur matière première jusqu'au moment de la réalisation des ventes. En supposant cet espace d'une année, elles avaient besoin d'un capital de six cent mille francs plus fort que si le droit n'eût pas existé, et, pour ne pas y perdre, il fallait qu'elles retrouvassent sur la vente des produits l'intérêt de ce capital. C'était un renchérissement du produit, une addition à l'impôt, perdue par les Français, sans pour cela qu'elle entrât au fisc de leur gouvernement. A la même époque, les plus fortes charges supportées par les Français n'étaient pas celles qui figuraient dans leur budget. Ils souffraient, sans savoir bien souvent à quoi attribuer leurs maux. On le voit par cet exemple.

Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12000 francs également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2 000 francs. C'est donc, année commune, 10 000 francs de revenu qui lui restent.

Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1000 francs ; et au second, des bottes de foin, des bestiaux ou du bois, pour une valeur de 1000 francs également. Qu'est-il arrivé? c'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu qui se montait à 4 000 francs, et à l'autre le dixième seulement du sien qui se montait à 10 000 francs ¹.

Chacun en particulier n'a pour revenu que le profit net qu'il a fait après que son capital, tel qu'il était, s'est trouvé rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année ? Non, certes : il n'a de revenu que l'excédent de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédent seul qu'il peut payer l'impôt sans se ruiner.

La difficulté, les frais et les abus de la perception de l'impôt en nature sont un nouvel obstacle à son établissement. Que d'agents à employer ! que de dilapidations à craindre ! Le gouvernement peut être trompé sur le montant de la contribution, trompé dans la conversion en argent qu'il en faut faire, trompé sur les denrées avariées, sur les frais d'emmagasinement, de conservation, de transport. Si l'impôt est affermé, que de fermiers, que de traitants dont les profits sont faits sur le public ! Les poursuites seules, qu'il faudrait diriger contre les fermiers de l'impôt, exigeraient une administration étendue. « Un riche propriétaire, dit Smith, qui passerait sa vie dans la capitale, et qui toucherait en nature, dans diverses provinces éloignées, le prix de ses fermages, risquerait de perdre la plus grande partie de ses revenus. Et cependant les agents du plus négligent de tous les propriétaires, ne sauraient dilapider autant que ceux du plus vigilant des princes ². »

On a fait valoir encore d'autres considérations contre l'impôt en nature ; mais il serait peut-être inutile et sans doute fastidieux de les reproduire toutes. Qu'on me permette seulement de faire remarquer quel serait, sur les prix, l'effet de cette masse de denrées mises en vente par les préposés du fisc, qui, comme on sait, est aussi mauvais vendeur qu'il est mauvais acheteur. La nécessité de vider les magasins pour faire place à de nouvelles contributions ou pour subvenir aux besoins impérieux d'un trésor public ferait vendre les denrées au-dessous du taux, où le fermage des terres, le salaire des ouvriers, et l'intérêt des fonds employés par l'agriculture, devraient naturellement fixer leur prix ; concurrence impossible à soutenir. Un tel impôt, non seulement ôte aux cultivateurs une portion de leurs produits, mais les empêche de tirer parti de la portion qu'il ne leur ôte pas.

Le maréchal de Vauban, dans sa *Dixme royale*, ouvrage d'un esprit juste, et qui mérite d'être étudié par tous les administrateurs de la fortune publique, propose une dixme du vingtième des fruits de la terre, qu'on pourrait à la rigueur, et dans un cas de nécessité, élever jusqu'au dixième. Mais Vauban proposait cet impôt inégal pour remédier à une inégalité encore plus grande : les besoins de l'État étaient urgents, les

¹ Ricardo s'est mépris sur le sens de ce passage, en attribuant au fermier le calcul que je prête au propriétaire.

² Richesse des Nations, livre V, chap. 2.

ressources épuisées ; il s'agissait d'atteindre, fût-ce imparfaitement, les biens nobles et les biens ecclésiastiques, qui ne payaient rien. A l'époque où Vauban donna son plan, la France en aurait éprouvé un grand soulagement, et il conduisait à l'abolition des privilèges. C'est pour cela même qu'il fut rejeté.

En 1692, quatre ans après l'heureuse révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône d'Angleterre, on fit une évaluation générale des revenus territoriaux de ce royaume, et cette évaluation sert de base encore aujourd'hui à la répartition de l'impôt territorial qu'on y lève ; de manière que, quand l'impôt est fixé au cinquième des revenus fonciers, ce n'est pas le cinquième du revenu foncier actuel qu'on perçoit, c'est le cinquième du revenu évalué en 1692.

On sent qu'un tel impôt a dû être singulièrement favorable aux améliorations agricoles. Un fonds amélioré, et qui rapporte un revenu décuple de ce qu'il rapportait dans l'origine, ne paie point une décuple taxe. Si on l'a laissé se détériorer, il n'en paie pas moins comme si son revenu était resté le même. La négligence est condamnée à une amende.

Plusieurs écrivains attribuent, à cette fixité d'évaluation, la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre.

Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter. Mais que dirait-on, si le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est, en conséquence, peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux; étendez votre commerce, et qu'il vous procure d'immenses profits; vous ne paierez toujours que la même contribution. Bien plus : quand vos héritiers succéderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme ils furent évalués pour vous, et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques*¹.

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce ; mais serait-il équitable ? Leurs progrès ne pourraient-ils avoir lieu qu'à ce prix ? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur ?

¹ Ricardo a fait sur ce passage (chap. 12) une critique dont voici le fond : *Une bonification est un nouveau capital répandu sur la terre. Il n'est pas plus équitable de mettre un impôt sur ce nouveau capital, que sur toute autre accumulation.* A quoi l'on peut répondre qu'un meilleur emploi du fonds de terre n'est pas toujours un nouveau capital. Quand un cultivateur supprime les jachères et tire un revenu des années qui étaient perdues, l'impôt qu'on fait payer à ce revenu est bien assis sur le pouvoir productif du sol. En second lieu, les accumulations répandues sur un bien-fonds perdent leur nature de capital pour prendre la nature du fonds et se soumettre à toutes les conditions qui en dérivent. Enfin, quand ces accumulations conserveraient la nature de capital, on ne voit pas pourquoi le revenu qui en résulte serait plus ménagé par le fisc que le revenu des accumulations qui fécondent les autres industries.

Je ne m'arrête aux critiques qu'on fait de mes ouvrages, et qui me paraissent peu fondées, que lorsque mon critique, comme c'est ici le cas, peut faire autorité par sa haute capacité et son incontestable bonne foi. Si je voulais répondre aux autres, je doublerais le volume de cet ouvrage aux dépens du lecteur.

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de cinq mille francs. Si l'État lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas quatre mille francs d'augmentation pour lui servir d'encouragement ?

On peut prévoir telles circonstances où la fixité de l'impôt, ne se proportionnant pas aux facultés des contribuables et aux circonstances du sol, produirait autant de mal qu'il a fait de bien dans d'autres cas : il forcerait à abandonner la culture des terrains qui, soit par une cause, soit par une autre, ne pourraient plus fournir le même revenu. On en a vu l'exemple en Toscane. On y fit, en 1496, un recensement ou cadastre, dans lequel on évalua peu les plaines et les vallons, où les inondations fréquentes et les ravages des torrents ne permettaient aucune culture profitable ; les coteaux, qui étaient seuls cultivés, y furent évalués fort haut : des alluvions ont eu lieu les inondations, les torrents ont été contenus, et les plaines fertilisées leurs produits, peu chargés d'impôts, ont pu être donnés à meilleur marché que ceux des coteaux ; ceux-ci, ne pouvant soutenir la concurrence, parce que l'impôt y est resté le même, sont devenus presque incultes et déserts¹. Si l'impôt s'était prêté aux circonstances des deux terrains, ils auraient continué à être cultivés l'un et l'autre.

Si je me suis un peu étendu sur quelques impôts en particulier, c'est parce qu'ils se lient à des principes généraux. Ces principes ne sont point fondés sur de vaines théories, mais sur l'observation et la nature des choses. C'est faute de les comprendre qu'on commet d'importantes erreurs dans la pratique, comme l'Assemblée constituante qui porta beaucoup trop loin les contributions directes, et surtout la contribution foncière, en vertu de ce principe des Économistes dont elle eut les oreilles rebattues, que toute richesse venant de la terre, tous les impôts retombaient sur elle avec d'autant plus de surcharge que les cascades étaient plus multipliées.

Dans l'état présent de l'économie politique, la théorie fondamentale de l'impôt doit au contraire, ce me semble, être exprimée ainsi :

L'impôt est une valeur fournie par la société, et qui ne lui est pas restituée par la consommation qu'on en fait.

Il coûte à la société non seulement les valeurs qu'il fait entrer dans le trésor, mais les frais de perception et les services personnels qu'il exige, ainsi que la valeur des produits dont il empêche la création.

Le sacrifice, volontaire ou forcé, résultant de l'impôt, affecte le contribuable en sa qualité de producteur, lorsqu'il altère ses profits, c'est-à-dire ses revenus ; et il l'affecte en sa qualité de consommateur, lorsqu'il augmente ses dépenses en renchérissant les produits.

Dans le plus grand nombre des cas, le contribuable est affecté par l'impôt, en ses deux qualités à la fois de producteur et de consommateur ; et lorsqu'il ne peut suffire avec son revenu, à payer, tout à la fois, sa propre consommation et les charges de l'État, il entame ses capitaux. Quand les valeurs capitales, ainsi entamées par les uns, ne sont pas balancées au moyen des valeurs épargnées par les autres, la richesse sociale va en déclinant.

¹ Forbonnais, *Principes et Observations*, etc., t. II, page 247.

Celui qui paie au collecteur le montant de l'impôt n'est pas toujours le vrai contribuable, du moins pour la totalité de la valeur payée. Souvent il ne fait qu'avancer, sinon en totalité, au moins pour une partie, l'impôt qui lui est alors remboursé par d'autres classes de la société d'une manière très compliquée, et souvent à la suite de plusieurs opérations ; tellement que bien des gens paient des portions de contributions au moment qu'ils s'en doutent le moins, soit par les prix auxquels Us achètent les denrées, soit par les pertes qu'ils éprouvent sans pouvoir en assigner les causes.

Ceux sur les revenus de qui retombent définitivement les contributions sont les vrais contribuables, et les valeurs dont ils contribuent excèdent de beaucoup la somme des valeurs qui entrent véritablement aux mains des gouvernements, en y joignant même les frais de perception. Cet excédent de valeurs contribuées est d'autant plus considérable que le pays est plus mal administré.

Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici des principes établis au chapitre 2 du livre II, où l'on a vu la différence qui existe entre la cherté réelle et la cherté relative. La cherté résultant de l'impôt est une cherté réelle. C'est une moins grande quantité de produits obtenue pour une plus grande quantité de services productifs. Mais, indépendamment de cela, l'impôt occasionne ordinairement, et en même temps, un renchérissement des produits relativement à l'argent : c'est-à-dire qu'il fait payer les marchandises plus cher en monnaie. La raison en est que l'argent n'est point une production annuelle et courante comme celles qu'absorbe l'impôt. Sauf les cas où le gouvernement envoie de l'argent à l'étranger pour acquitter des subsides ou salarier des armées, il ne consomme pas de la monnaie : il reverse dans la société, par ses achats, la monnaie qu'il lève par l'impôt, sans y reverser la valeur de l'impôt¹. Mais comme l'impôt paralyse une partie de la production, et opère une prompte destruction des produits qu'il n'empêche pas de naître, les impôts excessifs rendent les produits toujours plus rares par rapport à la monnaie, dont la quantité n'est pas diminuée par le fait de l'impôt. Or, toutes les fois que les marchandises en circulation deviennent plus rares par rapport à la quantité de monnaie en circulation, elles sont plus chères en argent.

Il semblerait que cette surabondance de monnaie d'or et d'argent devrait contribuer à l'aisance publique. Point du tout ; car l'argent a beau être en plus grande proportion par rapport aux produits courants, chacun ne peut l'acquérir que par des produits de sa propre création, et c'est cette création même qui est dispendieuse et difficile.

Au reste, quand les produits sont chers en argent, l'argent lui-même, ayant moins de valeur relative, ne tarde guère à s'écouler ; il devient plus rare qu'il n'était, parce qu'il se trouve moins de denrées à faire circuler ; et c'est ainsi qu'un pays écrasé d'impôts qui surpassent ses moyens de production se trouve peu à peu privé d'abord de marchandises, ensuite d'argent, c'est-à-dire de tout, et se dépeuple, comme il est arrivé en Espagne depuis deux cents ans ; à moins que des épargnes constantes ne balancent les capitaux qui s'altèrent, et qu'une industrie active ne fournisse plus de produits annuels que les consommations publiques n'en détruisent, comme en Angleterre.

¹ On en a vu la raison. Les achats qu'on fait avec l'argent de l'impôt sont des échanges, et non des restitutions.

En étudiant avec soin ces principes, on comprendra comment les dépenses annuelles et véritablement gigantesques des gouvernements modernes ont obligé les contribuables à un travail plus opiniâtre, puisque, indépendamment des productions que réclament leur entretien, celui de leurs familles, leurs plaisirs, les mœurs du pays, il faut qu'ils produisent encore ce que dévore le fisc, et ce que le fisc fait perdre sans le dévorer, valeur incontestablement énorme chez quelques grandes nations, mais impossible à évaluer.

Cet excès, résultat graduel de systèmes politiques vicieux, a du moins servi à perfectionner l'art de produire, en obligeant les hommes à tirer de plus grands services du concours des agents naturels ; et sous ce rapport, les impôts ont peut-être contribué au développement et au perfectionnement des facultés humaines ; aussi, lorsque les progrès de l'art social auront ramené les contributions publiques au niveau des véritables besoins des sociétés, on éprouvera un très grand bien-être résultant des progrès qui ont été faits dans l'art de produire. Mais si, par une suite des profusions où nous jettent des machines politiques abusives et compliquées, le système des impôts excessifs prévaut, et surtout s'il se propage, s'étend et se consolide, il est à craindre qu'il ne replonge dans la barbarie les nations dont l'industrie nous étonne le plus ; il est à craindre que ces nations ne deviennent de vastes galères, où l'on verrait Peu à peu la classe indigente, c'est-à-dire le plus grand nombre, tourner avec envie ses regards vers la condition du sauvage... du sauvage qui n'est pas bien pourvu à la vérité, ni lui ni sa famille, mais qui, du moins, n'est pas tenu de subvenir, par des efforts perpétuels, à d'énormes consommations publiques, dont le public ne profite pas, ou qui tournent même à son détriment.

Livre III : De la consommation des richesses

Chapitre XI

De la dette publique

§ I. - Des emprunts des gouvernements, et de leurs effets généraux.

[Retour à la table des matières](#)

Il y a cette grande différence entre les particuliers qui empruntent et les gouvernements qui empruntent, que le plus souvent les premiers cherchent à se procurer des fonds pour les faire valoir, pour les employer d'une manière productive; tandis que les seconds n'empruntent ordinairement que pour dissiper sans retour le fonds qu'on leur a prêté. C'est afin de pourvoir à des besoins imprévus, et de repousser des périls imminents, qu'on fait des emprunts publics ; on accomplit, ou bien l'on n'accomplit pas son dessein ; mais, dans tous les cas, la somme empruntée est une valeur consommée et perdue, et le revenu public se trouve grevé des intérêts de ce capital.

Melou dit que les dettes d'un État sont des dettes de la main droite à la main gauche, dont le corps ne se trouve pas affaibli. Il se trompe : l'État se trouve affaibli en ce que le capital prêté au gouvernement, ayant été détruit par la consommation que le gouvernement en a faite, ne donnera plus à personne le profit, ou, si l'on veut, l'intérêt qu'il pouvait rapporter en sa qualité de fonds productif. Avec quoi l'État paie-t-il donc l'intérêt de sa dette ? Avec la portion d'un autre revenu qu'il transporte d'un contribuable au rentier.

Deux fonds productifs, deux revenus résultant de ces fonds, existaient avant l'emprunt ; savoir, le capital du prêteur, et le fonds quelconque d'où le contribuable tirait la portion du revenu qu'on va lui demander. Après l'emprunt, de ces deux fonds il n'en reste qu'un, celui du contribuable, dont il ne peut plus employer le revenu à son usage, puisque le gouvernement est obligé de le lui demander sous la forme d'un impôt pour satisfaire le rentier. Le rentier n'y perd aucune portion de revenu, c'est le contribuable qui la perd.

La marche des valeurs dans les emprunts publics

<p>Fonds général d'où sortent tous les revenus d'une nation. Il se compose de l'évaluation en principal de tous les agents naturels (terres, cours d'eau, etc.), de tous les capitaux, de toutes les facultés industrielles de cette nation; il est censé divisé ici pu portions de 1000 francs chacune, donnant 50 francs de revenu. Chaque particulier est censé posséder un nombre plus oit moins grand de ces portions, suivant qu'il est plus on moins riche. Les portions de ce fonds qui sont susceptibles d'être prêtées sont des valeurs mobilières, parce qu'elles peuvent passer d'une main dans une autre, et sont principalement des valeurs destinées à faire l'office de capitaux.</p>	<p>Fonds de mille francs.</p>	<p>Duquel sort par supposition un revenu de</p>	<p>Revenus : 50 Francs</p>	<p>Cette portion de revenu est censée reçue et consommée propriétaire du fonds qui l'a produite.</p>	<p>Ces trois portions du fonds général desquelles il sortait avant l'opération de l'emprunt, un revenu total de 150 francs, ne produisent plus qu'un revenu total de 100 francs, par la raison qu'une des portions du fonds général, égale à 1000 francs, a été détruite par l'effet de la consommation improductive qui a suivi l'emprunt.</p>
	<p>Fonds de mille francs.</p>	<p>Cette portion du fonds général, de la. quelle pouvait sortir un revenu de 50 francs, est censée prêtée par son propriétaire au gouvernement qui la consomme improductivement; elle ne fournit donc plus de revenu.</p>	<p>50 Francs</p>	<p>Cette portion de revenu est payée au rentier ci-devant possesseur du fonds de mille francs qui a été prêté au gouvernement, fonds qui, ayant été consommé par le gouvernement, ne donné plus de revenu.</p>	
	<p>Fonds de mille francs.</p>	<p>Duquel sort un revenu de 50 francs que le gouvernement lève sous forme d'impôt sur le propriétaire de ce fonds, pour payer une rente au propriétaire du fonds précédent prêté en principal au gouvernement, et que celui-ci a consommé,</p>	<p>Ici le revenu est nul, ayant été transporté à la portion précédente.</p>		
	<p>Fonds de mille francs.</p>	<p>etc. On peut soumettre les portions suivantes du fonds général à toutes sortes de suppositions, relativement à l'usage qu'on peut faire du revenu que fournit chacune d'elles.</p>			

[Retour à la table des matières](#)

Bien des gens, parce qu'ils ne voient point de perte de numéraire à la suite des emprunts publics, n'y voient point de perte de valeur, et s'imaginent qu'il en résulte seulement un déplacement de richesse. Afin de rendre leur erreur encore plus sensible, je place ici un tableau qui montre synoptiquement ce que devient le fonds prêté, et d'où vient la rente payée dans les emprunts publics.

Un gouvernement qui emprunte, promet ou ne promet pas le remboursement du principal ; dans ce dernier cas, il se reconnaît débiteur envers le prêteur d'une rente qu'on nomme *perpétuelle*. Quant aux emprunts remboursables, ils ont été variés à l'infini. Quelquefois on a promis le remboursement par la voie du sort, sous la forme de lots, ou bien on a payé chaque année, avec la rente, une portion du principal, ou bien on a donné un intérêt plus fort que le taux courant, à condition que la rente serait éteinte par la mort du prêteur, comme dans les rentes viagères et les tontines. Dans les rentes viagères, la rente de chaque prêteur s'éteint avec sa vie ; dans les tontines, elle se répartit entre les prêteurs qui survivent, de manière que le dernier survivant jouit de la rente de tous les prêteurs avec lesquels il a été associé.

Les rentes viagères et les tontines sont des emprunts très onéreux pour l'emprunteur, qui paie jusqu'à la fin le même intérêt, quoiqu'il se libère chaque année d'une portion du principal ; elles sont, de plus, immorales : c'est le placement des égoïstes : elles favorisent la dissipation des capitaux, en fournissant au Prêteur un moyen de manger son fonds avec son revenu, sans risquer de mourir de faim.

Les gouvernements qui ont le mieux entendu la matière de l'emprunt et de l'impôt n'ont fait, du moins dans les derniers temps, aucun emprunt remboursable. Les créanciers de l'État, quand ils veulent changer de placement, n'ont d'autre moyen que de vendre le titre de leur créance ; ce qu'ils font plus ou moins avantageusement, selon l'idée que l'acheteur a de la solidité du gouvernement débiteur de la rente ¹. De tels emprunts ont toujours été fort difficiles à faire pour les princes despotiques. Quand le pouvoir d'un prince est assez étendu pour qu'il puisse violer ses engagements sans beaucoup de difficultés, quand c'est le prince qui contracte personnellement, et qu'on peut craindre que ses obligations ne soient pas reconnues par son successeur, les prêteurs répugnent à toute avance de fonds, à moins qu'elle n'ait un terme où leur imagination se repose.

Les créations d'offices où le titulaire est obligé de fournir une finance, ou un cautionnement dont le gouvernement lui paie un intérêt, sont des espèces d'emprunts perpétuels ; mais ils sont forcés. Une fois qu'on a tâté de cette ressource, quelque peu ridicule, on réduit en offices privilégiés, sous des prétextes très plausibles, presque toutes les professions, jusqu'à celles de charbonnier et de crocheteur.

Les anticipations sont une autre espèce d'emprunt. Par anticipations, on entend la vente que fait un gouvernement, moyennant un sacrifice, de revenus qui ne sont pas encore exigibles ; des traitants en font l'avance, et retiennent un intérêt proportionné aux risques que la nature du gouvernement ou l'incertitude de ses ressources leur font courir.

¹ Voyez, au paragraphe suivant, comment les gouvernements peuvent éteindre une dette non remboursable en la rachetant au cours.

Les engagements que le gouvernement contracte de cette manière, et qui sont acquittés, soit par les receveurs des contributions, soit par de nouveaux billets fournis par le trésor public, forment ce qu'on nomme d'après une expression anglaise un peu barbare, la *dette flottante*. Quant à la *dette consolidée*, c'est cette partie dont la rente seule est reconnue par la législature, et dont le fonds n'est pas exigible.

Toute espèce d'emprunt public a l'inconvénient d'enlever aux usages productifs des capitaux, ou des portions de capitaux, pour les dévouer à la consommation ; et de plus, quand ils ont lieu dans un pays dont le gouvernement inspire peu de confiance, ils ont l'inconvénient de faire monter l'intérêt des capitaux. L'agriculture, les fabriques et le commerce trouvent plus difficilement des capitaux à emprunter, lorsque l'État offre constamment un placement facile et souvent un intérêt élevé. Pour obtenir la préférence sur un concurrent si redoutable, l'industrie est obligée à des frais de production plus considérables, qui diminuent la consommation en renchérissant les profits.

Le grand avantage qui résulte pour une nation de la faculté d'emprunter, c'est de pouvoir répartir sur un grand nombre d'années, les charges que réclament les besoins d'un moment. Les gouvernements élèvent en général leurs dépenses ordinaires au niveau des contributions qu'on peut tirer des peuples ; et ils sont obligés d'avoir recours à la ressource extraordinaire des emprunts, pour subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre. L'emprunt met à leur disposition un capital à dépenser chaque année, sans les obliger à demander au contribuable au-delà de l'intérêt de ce même capital. Ils repoussent sur l'avenir une partie des exigences du Présent ; ce qui les a rendus un peu faciles à reconnaître ces exigences.

De même qu'à l'impôt, on a voulu trouver à l'emprunt, indépendamment des ressources qu'il présente pour satisfaire aux besoins de l'État, des avantages provenant de sa nature ; on a dit que les contrats ou les titres de créance qui composent la dette publique deviennent dans l'État de véritables valeurs, et que les capitaux représentés par ces contrats sont autant de richesses réelles qui prennent rang dans les fortunes ¹. C'est une erreur : un contrat n'est que le titre qui atteste que telle propriété appartient à tel homme. C'est la propriété qui est la richesse, et non le parchemin qui en constate le possesseur. A plus forte raison, un titre n'est pas richesse lorsqu'il ne représente pas une valeur réelle et existante, et qu'il n'est autre chose qu'une délégation fournie par le gouvernement au prêteur, afin que celui-ci puisse, chaque année, prendre part aux revenus encore à naître entre les mains d'un contribuable. Si le titre venait à être anéanti (comme il l'est par une banqueroute), y a-t-il une richesse de moins dans la société ? nullement : le contribuable dispose alors de cette portion de son revenu, qui aurait passé au rentier.

On a représenté l'achat et la vente des titres de créance sur le gouvernement, comme un mouvement de fonds, une circulation favorable à la société. Une circulation n'a rien de favorable par elle-même : c'est le mouvement d'une meule qui tourne à vide. Elle n'est utile que lorsqu'elle est accompagnée d'effets utiles ; comme dans le cas où des matières premières passent entre les mains de l'industrie pour y recevoir une valeur nouvelle, ou bien lorsqu'un consommateur, en achetant un produit, replace entre les mains des producteurs un capital que ces derniers font travailler utilement ².

¹ *Considérations sur les avantages de l'existence d'une dette publique*, page 8.

² On a représenté aussi les effets publics comme des valeurs servant à faciliter la circulation des autres valeurs. Pour qu'ils pussent remplacer jusqu'à un certain point la monnaie, il faudrait qu'ils

Mais dans la vente des fonds publics, si le capital de celui qui vend est libéré, le capital de celui qui achète est engagé à sa place. Ce n'est autre chose que la substitution d'un créancier de l'État à un autre, et la répétition d'une opération semblable ne fait que multiplier les frais dont chacune d'elles est accompagnée. Quant aux gains qui proviennent des variations du cours, ils sont toujours fondés sur une perte équivalente supportée par d'autres personnes ¹.

Le mal est bien plus grand lorsque l'achat et la vente des fonds publics, devenus fictifs par des marchés à terme, ne sont plus qu'un jeu où le gain n'est que la dépouille des joueurs malheureux ou peut-être moins bien informés ².

On a dit qu'une dette publique attachait au sort du gouvernement tous les créanciers de l'État, et que ceux-ci, associés à sa bonne comme à sa mauvaise fortune, devenaient ses appuis naturels. C'est très vrai. Mais ce moyen de conservation, s'appliquant à un mauvais ordre de choses comme à un bon, est précisément aussi dangereux pour une nation qu'il peut lui être utile. Voyez l'Angleterre, où cette raison, dans bien des cas, a contraint une foule de gens très honnêtes à soutenir une administration très perverse, et un régime rempli d'abus ³.

en eussent les avantages ; qu'ils pussent être donnés et reçus sans frais; que leur valeur ne variât pas d'un jour à l'autre, d'une heure à l'autre; qu'ils eussent en un mot les qualités que nous avons (livre I, chap. 26 et 30) reconnues nécessaires pour qu'un papier puisse tenir lieu de monnaie, qualités que les effets publics n'ont sous aucun rapport. Leur circulation occupe une partie de l'argent de la circulation, loin de le remplacer.

¹ On a prétendu que la hausse graduelle des fonds publics, quand elle n'était pas suivie d'une baisse, équivalait pour les vendeurs à un accroissement de capital sans entraîner de perte pour qui que ce fût. Il faut toujours se défier de ces effets magiques où quelque chose vient de rien. Il est impossible qu'un homme puisse jouir d'une valeur (qui n'est pas créée) sans que ce soit aux dépens de quelqu'un. Lorsque l'État a vendu pour 65 francs une rente de 5 francs, au capital de 100 francs, il a constitué la nation débitrice d'une valeur de 100 francs que le prêteur a acquise pour 65 francs. Les 35 francs que se partagent, dans ce cas, les joueurs à la hausse, sont une perte supportée par les contribuables qui paient une rente équivalente à un principal de la valeur de 100 francs, principal dont ils n'ont touché que 65 francs.

² Dans les marchés à terme, le vendeur s'engage à livrer à une époque déterminée, une certaine quantité d'effets publics à un certain prix. Quand le terme est venu, si le cours de l'effet que le vendeur doit livrer est plus élevé que le prix auquel il a vendu, au lieu de livrer l'effet, il paie à l'acheteur la différence des deux prix; si le cours est plus bas, c'est l'acheteur qui, au lieu de prendre livraison de l'effet, paie la différence. On voit que les obligations fournies par le gouvernement ne sont pour rien dans les jeux de bourse, si ce n'est pour fournir le cours qui sert de base au paiement des différences. Les joueurs ne sont point des prêteurs véritables, mais de simples parieurs qui font une gageure qu'à une époque déterminée, les obligations du gouvernement seront au-dessus ou au-dessous d'un certain prix.

On ne peut sans gémir penser aux abus qui peuvent résulter d'un semblable jeu. Les gouvernants influent sur le cours des effets publics de bien des manières : ils font exécuter des achats par les caisses d'amortissement, ou bien les leur défendent; ils se brouillent ou se raccommode avec d'autres gouvernements, et rendent ou non de nouveaux emprunts nécessaires ; ils préparent dans le secret du conseil des lois dont l'effet inévitable sera de faire monter ou baisser les engagements de l'État. Les personnes qui sont à portée de savoir les mesures que l'on prépare, et de connaître avant les particuliers, les occurrences étrangères qui peuvent influencer sur le prix des fonds publics ; les personnes qui reçoivent les informations données par les agents accrédités ou secrets, par les courriers extraordinaires et par les télégraphes; ces personnes, dis-je, peuvent d'avance faire, au moyen de leurs affidés, des achats et des ventes ruineux pour les joueurs qui n'ont pas les mêmes avantages.

³ On peut voir dans les écrits de Jérémie Bentham à quel point est porté l'abus des frais de procédure, des sinécures, le fardeau qu'impose à la nation le clergé de l'église dominante, et bien d'autres abus qui malheureusement ne peuvent être corrigés par des moyens légaux, puisque la majorité de la législature est nommée sous l'influence des classes privilégiées elles-mêmes qui en profitent.

On a dit que la dette publique fixait l'état de l'opinion sur la confiance que mérite le gouvernement, et que dès lors le gouvernement, jaloux de maintenir un crédit dont elle montre le degré, était plus intéressé à se bien conduire. Il convient de faire ici une distinction. *Se bien conduire* pour les créanciers de l'État, c'est payer exactement les arrérages de la dette ; *se bien conduire* pour le contribuable, c'est dépenser peu. Le prix courant des rentes offre à la vérité un gage de la première manière de se bien conduire, mais nullement de la seconde. Il ne serait peut-être pas même extravagant de dire que l'exact paiement de la dette, loin d'être une garantie de bonne administration, y supplée en beaucoup de cas.

On a dit en faveur de la dette publique qu'elle offrait aux capitalistes qui ne trouvent point d'emploi avantageux de leurs fonds, un placement qui les empêche de les envoyer au-dehors. Tant pis. C'est une amorce qui attire les capitaux vers leur destruction, et grève la nation de l'intérêt que le gouvernement en paie : il vaudrait bien mieux que ce capital eût été prêté à l'étranger ; il en reviendrait tôt ou tard, et, en attendant, ce serait l'étranger qui paierait les intérêts.

Des emprunts publics modérés, et dont les capitaux seraient employés par le gouvernement en établissements utiles, auraient cet avantage d'offrir un emploi à de petits capitaux situés entre des mains peu industrieuses, et qui, si on ne leur ouvrait pas ce facile placement, languiraient dans des coffres, ou se dépenseraient en détail. C'est peut-être sous ce seul point de vue que les emprunts publics peuvent produire quelque bien ; mais ce bien même est un danger, s'il est pour les gouvernements une occasion de dissiper les épargnes des nations. Car à moins que le principal n'ait été dépensé d'une manière constamment utile au public, comme en routes, en facilités pour la navigation, etc., il valait mieux pour le public que ce capital restât enfoui : alors du moins si le public perdait pour un temps l'usage du fonds, il n'en payait pas les intérêts.

En résumé, il peut être expédient d'emprunter lorsqu'on n'a, comme les gouvernements, qu'un usufruit à dépenser, et que l'on est forcé de dépenser un capital ; mais qu'on ne s' imagine pas travailler à la prospérité publique en empruntant. Quiconque emprunte, particulier ou prince, grève son revenu d'une rente et s'appauvrit de toute la valeur du principal s'il le consomme ; or, c'est ce que font presque toujours les nations qui empruntent.

§ II. - Du crédit public, de ce qui le fonde, de ce qui l'altère.

[Retour à la table des matières](#)

Le crédit public est la confiance qu'on accorde aux engagements contractés par le gouvernement. l'État emprunte à des conditions d'autant meilleures que cette confiance est plus entière; on peut présumer dès lors que les contribuables sont d'autant

moins chargés d'impôts, que le gouvernement a plus de crédit. On verra tout à l'heure jusqu'à quel point cette présomption est justifiée par l'expérience.

Le crédit de tous les gouvernements a été fort peu stable jusque vers la fin du XVIII^e siècle. Les monarques absolus, ou à peu près absolus, inspiraient peu de confiance : leurs recettes et leurs dépenses étant tenues secrètes, le public ne pouvait juger ni la nature de leurs embarras, ni l'étendue de leurs ressources. Là où la volonté d'un seul fait la loi, les prêteurs n'ont d'autre gage de la solidité des promesses, que la bonne volonté du prince ou du ministre en crédit; l'avènement d'un nouveau prince, ou seulement d'un autre ministre, peut anéantir les promesses les plus solennelles. Pour suppléer au crédit, on offrait différentes amorces aux prêteurs : tantôt c'était l'appât des gros intérêts des rentes viagères et des tontines, tantôt celui des annuités, des primes, des lots ajoutés à l'intérêt stipulé. En Angleterre même, au milieu des brillantes victoires de Marlborough, les billets de l'Échiquier perdaient jusqu'à quarante pour cent ¹. La reine Anne emprunta neuf millions sterling, auxquels on attachait des lots qui ne montèrent pas à moins de 2 723 918 livres sterling, indépendamment des intérêts ². Le crédit de l'Angleterre d'abord, et de plusieurs autres États, s'est affermi depuis ; ce qu'il faut attribuer principalement à l'exactitude scrupuleuse avec laquelle ils ont acquitté les intérêts de leur dette.

A considérer les ressources d'un gouvernement, il mérite plus de confiance qu'un particulier. Les revenus d'un particulier peuvent lui manquer tout à coup, ou du moins en si grande partie, qu'il demeure hors d'état d'acquitter ses engagements. Des faillites nombreuses dans le commerce, des événements majeurs, des fléaux, des procès, des injustices, peuvent ruiner un particulier, tandis que les revenus d'un gouvernement se fondent sur des tributs imposés à un si grand nombre de contribuables, que les malheurs particuliers de ceux-ci ne peuvent compromettre qu'une faible portion du revenu public.

Mais ce qui favorise singulièrement les emprunts que font les gouvernements est bien moins la confiance qu'ils méritent ou qu'on leur accorde, que quelques autres circonstances accessoires qui sont dignes de toute l'attention des publicistes.

Les fonds publics sont un placement plus connu, plus accessible qu'aucun autre. Tout le monde est admis à y porter ses épargnes. *Nul* placement n'exige moins de formalités, moins de précautions, moins de capacité dans le prêteur, et ne l'expose moins aux chicanes de la mauvaise foi. On en fait usage sans être obligé de mettre le public dans sa confiance, et sans autres frais que le paiement d'un courtage. On a de plus investi des placements dans les fonds publics, de tous les privilèges que peut conférer l'autorité souveraine. Pendant que le génie de la fiscalité exploite avec avidité les sources de presque tous les revenus, celle-ci a été mise à l'abri de ses atteintes. *Nulle* contribution n'est *assise* sur les rentes payées par l'État. Leur transmission a été affranchie des droits, aussi bien que des formalités qui accompagnent toute autre transmission. *Ces* fonds, aussi bien que ses intérêts, ont été déclarés insaisissables; tellement qu'un créancier de l'État, criblé de dettes, peut tranquillement consommer ses revenus en bravant ses créanciers. S'il conçoit quelques inquiétudes sur la solvabilité du trésor, s'il arrive qu'il ait besoin de ses fonds, si quelque autre emploi les appelle, il lui suffit de vingt-quatre heures pour les réaliser ; il peut le faire

¹ Steuart, *Économie politique*, tome II, page 384 de l'édition française.

² Robert Hamilton, *on the national Debt*, troisième édition, page 73 de l'édition anglaise.

obscurément ; la possibilité de vendre lui fait regarder comme nul le danger de garder.

Cependant tous ces privilèges, et ces moyens accessoires d'attirer les accumulations des particuliers dans le gouffre des dépenses publiques, se sont trouvés insuffisants dans beaucoup de cas. Il n'est personne qui ne sente que les gouvernements sont des débiteurs trop puissants pour n'être pas toujours un peu dangereux. Dans les conventions conclues entre eux et les particuliers, ils sont nécessairement juges en même temps que parties : comme dépositaires du pouvoir de faire des lois, ils peuvent déterminer l'époque et la manière dont, en leur qualité de débiteurs, ils devront s'acquitter ; le recours aux tribunaux est insuffisant contre eux, puisque les tribunaux sont les organes de l'autorité et les exécuteurs de la règle qu'il lui plaît d'établir ; enfin nulle contrainte ne peut être exercée contre le gouvernement, et, en dépit de sa bonne volonté, les tempêtes de la politique peuvent le mettre hors d'état de s'acquitter.

Ces considérations expliquent pourquoi, malgré tous les moyens employés pour soutenir leur crédit, ou plutôt pour y suppléer, ils ne trouvent pas en général des fonds à des conditions aussi avantageuses que de solides hypothèques ou une maison de commerce du premier rang. Plusieurs États auraient même été dans l'heureuse impossibilité de dépenser leurs revenus par anticipation, si l'Angleterre ne leur avait fourni un moyen d'emprunter qui l'emporte en puissance sur tous les autres. Je veux parler du mode usité maintenant partout, de négocier les emprunts par souscription à des compagnies de traitants qui achètent les rentes de l'État en gros pour les revendre en détail ¹.

Le gouvernement qui veut recevoir un principal et qui ne peut le payer qu'en donnant une rente annuelle, met en vente la promesse de cette rente que nous supposons ici de 5 francs, et la cède, entre les différentes compagnies de prêteurs, à celle qui, pour l'obtenir, lui offre le plus gros capital. Jusque-là, et en supposant que l'emprunt soit suffisamment justifié par des besoins véritables, cette marche n'a rien que de conforme aux intérêts du public ; car plus la rente de 5 francs est payée chèrement, et moins l'État a de semblables rentes à fournir pour obtenir le capital dont il a besoin. Mais, dans l'exécution, cette opération devient plus compliquée et plus fâcheuse. Afin d'assurer le titre du prêteur, et pour déguiser en même temps le taux de l'intérêt, le gouvernement consent à supposer que le prêteur a versé dans ses caisses une somme de 100 francs et qu'il lui en paie l'intérêt à 5 pour cent, quoique la compagnie financière qui s'est chargée de l'emprunt n'ait payé cette même rente de 5 francs que 89 francs, 72 francs, 60 francs et même moins ; de sorte que dans ce dernier cas, par exemple, l'État se reconnaît débiteur pour chaque rente de 5 francs, outre la somme de 60 francs qu'il a reçue, d'une somme imaginaire de 40 francs qu'il n'a pas reçue.

On comprend que par ce moyen, l'intérêt pouvant être porté aussi haut qu'on le veut sans être stipulé, un gouvernement peut emprunter, quel que soit le crédit dont il jouit. S'il en a peu, l'intérêt peut être à un taux tel que la portion d'intérêt qui représente la prime d'assurance offerte au prêteur, couvre son risque, quoique fort grand ; et qu'un gouvernement qui reçoit peu de capital pour chaque rente de 5 francs qu'il donne, peut néanmoins toucher la somme qu'il désire, en multipliant les rentes d'autant plus qu'il les vend moins cher.

¹ Il paraît que ce mode a été employé d'abord par Pitt, ministre à qui l'humanité a plus de reproches à faire qu'on ne pense.

Dans le siècle dernier, les gouvernements ne pouvaient guère trouver de prêteurs que parmi leurs sujets, ou tout au plus parmi les capitalistes qui avaient avec leurs sujets de fréquentes relations. Par l'intermédiaire des compagnies financières, ils en ont trouvé chez toutes les nations commerçantes du monde. Ces compagnies ont des correspondants et même des associés dans toutes les grandes villes de l'Europe. Chacune des maisons correspondantes, par la connaissance qu'elle a des capitalistes qui se trouvent dans sa résidence et parmi ses relations, peut estimer par aperçu la somme de rentes qui pourront être placées à Londres, à Vienne, à Francfort, à Amsterdam, à Hambourg, etc. Le taux auquel la compagnie consent à se charger d'un emprunt est toujours inférieur à celui auquel se vendent les rentes analogues dans ces différentes villes, qui deviennent des marchés toujours ouverts pour les emprunts que font les différents gouvernements de l'Europe et de l'Amérique. Les gouvernements ne sont plus obligés de solliciter et de mériter la confiance du public ; cela devient l'affaire des traitants, et les moyens qu'ils mettent en oeuvre dans ce but leur réussissent d'autant mieux qu'ils font eux-mêmes partie des nations, et mettent dans ces sortes de spéculations l'intelligence et l'activité qui président ordinairement aux affaires privées ¹.

C'est ainsi que les capitaux amassés par l'industrie et l'économie des particuliers dans tous les coins du monde sont pompés par les traitants et livrés aux puissances ; c'est ainsi que des puissances qui n'avaient aucun crédit ont pu cependant emprunter à des conditions que n'obtiennent pas toujours les particuliers les plus solvables : le roi de Naples à 94, en reconnaissant au prêteur un capital de 100 ; la Russie à 95 1/2 ; l'Autriche à 96 ; la Prusse à 99 1/2 ².

Il faut bien, dira-t-on, que l'État ait du crédit pour résister à une agression injuste, pour affermir son indépendance. - Ce serait fort désirable assurément ; mais c'est précisément dans les occasions où les États ont besoin d'affermir leur indépendance ou d'asseoir leurs institutions, qu'ils peuvent le moins compter sur les traitants. Dans les querelles qu'on suscite aux nations, la cause la plus juste est, en général, la plus faible. Quiconque n'a pas pour soi la force est obligé d'avoir la raison. Ce n'est point

¹ M. Dufresne de Saint-Léon, que rendent extrêmement recommandable ses connaissances pratiques, et la part honorable qu'il a prise, pendant de nombreuses années, à l'administration des finances de France, a donné dans un écrit publié en 1824 (*Études du crédit public*, page 95), et en déguisant les noms d'hommes et de lieux, un exemple des manœuvres qui sont mises en pratique par les traitants pour pouvoir vendre avec profit les emprunts dont ils se sont chargés. Le gouvernement de Naples, par supposition, ouvre un emprunt de cent millions portant un intérêt de cinq millions. Le juif Samuel, parlant tant en son propre nom qu'au nom de ses co-intéressés, en offre 65 pour cent; c'est-à-dire qu'il offre 65 millions d'un capital de 100 millions, dont le gouvernement napolitain se reconnaît débiteur, et s'engage à verser cette somme en douze termes, de mois en mois. La compagnie Samuel, toute riche qu'elle est, n'a pas 65 millions, et n'a aucune envie d'ailleurs de confier ses capitaux à quelque gouvernement que ce soit, mais de les recouvrer avec de gros bénéfices pour entreprendre une nouvelle affaire du même genre avec le gouvernement russe ou autrichien. Elle met en conséquence sa rente napolitaine en vente sur tous les marchés de l'Europe. En même temps, elle charge ses agents à Londres, à Paris et ailleurs, d'acheter des parties de cette même rente, aux prix de 66, 67, et davantage. Le prix élevé qu'elle en paie ne lui coûte rien, parce qu'étant acheteuse et vendeuse tout à la fois, elle reçoit, par les mains d'un de ses agents, ce qu'un autre a déboursé pour elle. Pendant que le cours s'établit ainsi, d'autres capitalistes, dans le but de spéculer sur la hausse de cette rente, ou simplement de placer leurs accumulations, achètent et ne revendent pas. La même manœuvre s'exécute sur les différences places de l'Europe, jusqu'à ce que l'emprunt napolitain soit entièrement placé, et que la compagnie Samuel ait réalisé plusieurs millions de bénéfice.

² Voyez le cours des effets publics aux bourses de Londres et de Paris, au mois de juin 1824.

cette cause qui sourit aux hommes uniquement animés d'intérêts pécuniaires ; ils se rangent du parti qui paie le mieux ; or, c'est celui qui dispose des forces matérielles de la société. Ils n'examinent point si un gouvernement respecte ou non les droits de l'humanité, s'il agit dans un sens opposé aux lumières acquises, s'il cherche à replonger les nations dans l'ignorance, la superstition et les désordres qui signalent, sans exception, les siècles Précédents ; mais ils examinent si ce gouvernement a des législateurs complaisants pour donner un vernis légitime à l'impôt, et des soldats bien disciplinés pour le faire payer.

En 1776, l'Angleterre trouvait des secours pour l'aider à soutenir ses injustes prétentions contre les États-Unis, et les États-Unis n'en trouvaient point pour défendre leur indépendance. En 1792, les puissances coalisées trouvaient de l'argent pour dicter des lois à la France ; et la France, poussée au désespoir, n'aurait pas conservé son indépendance sans les mesures violentes dont elle a eu tant à gémir. Plus récemment on a trouvé des millions pour plonger dans la dégradation les compatriotes du Cid ; et la partie mitoyenne, vertueuse et éclairée de ce peuple, a été livrée en proie à la partie fanatique et barbare.

L'abus qu'on a fait du crédit, ou plutôt des moyens qui suppléent au crédit, a conduit le véritable publiciste, celui qui s'occupe des intérêts du public, à se demander à quoi tout cet appareil si vanté pouvait être bon. Il a jeté les yeux sur l'Angleterre, et il a vu une nation tellement obérée par les intérêts de sa dette, et les objets de la consommation tellement renchérissés par les impôts, que le travail chez elle ne suffit plus à la classe indigente pour la faire subsister ; et qu'au sein de la plus admirable industrie et de l'activité la plus soutenue, la plupart des citoyens y sont constamment en butte aux plus cruelles privations ¹.

Beaucoup de personnes respectables, mais trop peu accoutumées à suivre les faits jusque dans leurs dernières conséquences, vantent avec enthousiasme la puissance du crédit public ; des négociants qui ont voué par état une sorte de culte à la fidélité scrupuleuse que l'on doit mettre à payer ses dettes, ne s'aperçoivent pas que, pour les gouvernements, il est une vertu plus haute : c'est de n'en pas contracter. Il est impossible aux gouvernements de ne pas rejeter le fardeau de leurs dettes sur le peuple, et ils doivent toujours craindre que le peuple ne se lasse de supporter des charges qui ne sont pas accompagnées d'avantages proportionnés. Si nous, génération présente, avons, du moins par notre silence, consenti à grever les revenus de nos neveux, nos neveux ne jugeront-ils pas convenable de secouer ce fardeau, s'ils viennent à s'apercevoir qu'il n'a servi en rien à leur bonheur, ni à leur gloire ? L'avenir peut se croire fondé à demander des comptes au présent. Les représentants futurs d'une nation reprocheront peut-être à leurs prédécesseurs de ne l'avoir pas bien représentée. Combien d'emprunts ne pourront-ils pas imputer à des votes corrompus, à une fausse

¹ On demande quelquefois comment, avec des frais de production aggravés par l'impôt, les Anglais peuvent vendre au-dehors à meilleur marché que des peuples moins surchargés. En premier lieu il y a des *draw-backs*, ou restitution de droits sur presque tous les grands objets d'exportation ; en second lieu, les droits d'entrée que les marchandises paient aux douanes étrangères, sont plus modérés pour les Anglais que pour d'autres nations, grâce aux soins de leur gouvernement ; enfin ce qui, pour le consommateur anglais, renchérit le plus les produits, sont les impôts qu'ils doivent supporter dans les dernières façons qu'ils reçoivent, et -notamment de la part des détaillants. Le prix du pain doit payer, indépendamment de sa part de l'impôt foncier, de la dixme, de la taxe des pauvres, de celle des chemins, etc., les impôts directs et indirects du meunier et du boulanger ; le prix des vêtements est souvent moins élevé par ce que coûte l'étoffe que par les énormes impôts de consommation que paient le marchand en détail, le tailleur, etc. Les acheteurs étrangers sont affranchis de cette portion des frais de production.

politique, à un orgueil national mal entendu, à des systèmes surannés ? Enfin, nos neveux peuvent se trouver dans des circonstances fâcheuses, et ne prendre conseil que de leur embarras et de leur pouvoir.

On a cru prévenir ces extrémités par des caisses d'amortissement. Elles offriraient un moyen d'éteindre et de rembourser les emprunts non remboursables, si l'on respectait invariablement l'objet de leur institution. Voici ce qu'il y a de fondamental dans leurs opérations.

Si l'État emprunte cent millions à cinq pour cent, il faut qu'il se procure toutes les années une portion du revenu national égale à cinq millions pour acquitter les intérêts de cet emprunt. Il établit ordinairement un impôt dont le produit s'élève à cette somme chaque année.

Si l'État porte l'impôt à une somme un peu plus forte, à celle de 5 millions 462 400 francs, par exemple ; s'il charge une caisse particulière d'employer les 462 400 francs d'excédent, à racheter chaque année, sur la place, une somme pareille de ses engagements ; si cette caisse emploie au rachat, non seulement le fonds annuel qui lui est affecté, mais de plus les arrérages des rentes dont elle a racheté le titre, au bout de cinquante ans elle aura racheté le principal tout entier de l'emprunt de cent millions.

Telle est l'opération qu'exécute une caisse d'amortissement.

L'effet qui en résulte est dû à la puissance de l'intérêt composé, c'est-à-dire d'un intérêt qu'on accumule chaque année pour l'ajouter à son principal, et qui lui-même porte ainsi intérêt pour toutes les années suivantes.

On voit que, moyennant un sacrifice annuel égal, tout au plus, au dixième de l'intérêt, on peut, avant cinquante années, racheter une rente de cinq pour cent. Cependant, comme la vente des contrats de rente est libre, si les possesseurs des contrats ne veulent pas s'en dessaisir au pair, c'est-à-dire sur le pied de vingt fois la rente, alors le rachat est un peu plus long ; mais cette difficulté même est un signe du bon état du crédit. Si au contraire le crédit chancelle, et que pour la même somme on puisse racheter une plus forte somme de contrats, alors l'amortissement peut avoir lieu à un terme plus rapproché. De façon que plus le crédit décline, et plus une caisse d'amortissement a de ressources pour le remonter, et que les ressources qu'elle offre ne s'affaiblissent qu'autant que le crédit public a moins besoin de son secours.

A l'aide d'une semblable caisse, un gouvernement peut soutenir le prix des effets publics, et par conséquent emprunter à de meilleures conditions. C'est sans doute ce qui a fait dire à Smith, que les caisses d'amortissement, qui avaient été imaginées pour la réduction de la dette, ont été favorables à son accroissement.

On peut ajouter que les intérêts payés par le Trésor, et mis en réserve par la caisse, sont un appât qui provoque de nouvelles dépenses pour lesquelles on n'ose avoir recours à de nouveaux emprunts. Les fonds des caisses d'amortissement d'Angleterre et de France ont été, par diverses lois, détournés de cette manière, de l'emploi auquel ils avaient été destinés, et la nation a perdu ainsi le fruit du sacrifice supplémentaire qu'on lui avait demandé en empruntant.

Mais en supposant même que le fonds d'amortissement pût être religieusement respecté, en supposant des législatures parfaitement indépendantes et capables d'o-

poser, à toutes les époques, une résistance inébranlable aux propositions des ministres, une caisse d'amortissement est une institution qui entraîne des frais, des abus, et qui ne rend effectivement aucun service quand l'État est bien administré.

Pour un État, comme pour un particulier, il n'y a pas deux moyens de s'affranchir de ses dettes. Cet unique moyen est d'y consacrer l'excédent de ses revenus sur ses dépenses. Les dépenses atteignent-elles le revenu ? la dette n'est pas diminuée, quoi qu'on fasse ; elle est même augmentée s'il y a un excédent du côté de la dépense. Les revenus excèdent-ils la dépense ? le procédé le plus expéditif et le moins coûteux est d'employer immédiatement cet excédent au rachat d'une partie des obligations de l'État. La manœuvre des intérêts composés n'est qu'un pur charlatanisme. Quand l'État est assez heureux pour avoir cette année un excédent de vingt millions sur ses recettes, et qu'il rachète en conséquence un million de ses rentes, n'a-t-il pas ce million à payer de moins l'année prochaine ? et si ses recettes et ses dépenses sont encore dans la même situation, son excédent de l'année prochaine ne sera-t-il pas de vingt et un millions, qui rachèteront un million et cinquante mille francs ? n'est-ce pas là tout l'effet qu'on peut attendre de l'intérêt composé ?

On voit que le point essentiel pour éteindre une dette, c'est, tout bonnement, de réduire les dépenses et d'y employer les recettes excédentes. Pendant toutes les années de la guerre que l'Angleterre a faite à la Révolution française, et même quelques années après, l'Angleterre a constamment emprunté des sommes beaucoup plus considérables que celles qui étaient rachetées par sa caisse d'amortissement. Il aurait mieux valu pour elle qu'elle eût employé à ses dépenses les impôts additionnels qu'elle avait établis au profit de son amortissement, et qu'elle eût emprunté de moins le montant de ces charges additionnelles. C'est maintenant une vérité dont on convient en Angleterre, et sur laquelle on peut appeler en témoignage deux économistes célèbres de notre époque. Robert Hamilton, à qui nous devons le meilleur ouvrage qu'on ait fait sur la dette publique, prononce qu'on n'a retiré de la caisse d'amortissement qu'un avantage *fictif et illusoire*¹ ; et David Ricardo déclare qu'elle n'a été caisse d'amortissement que de nom².

On a maintes fois proposé d'affranchir un État de ses dettes par une banqueroute brusque ou graduelle; mais une mesure de ce genre, en mettant même à part ce qu'elle peut avoir d'injuste, ne remédierait nullement au mal : elle n'aurait d'autre effet que de le transporter sur d'autres individus. Sans doute on déchargerait les revenus des contribuables de tout l'impôt qu'on leur fait payer pour acquitter les intérêts de la dette; mais on diminuerait les revenus des créanciers de l'État de tout le montant de la même somme. Ce résultat serait même plus funeste pour les créanciers, qu'il ne serait favorable aux contribuables ; car enfin, parmi ces derniers il n'en est aucun à qui l'impôt, quelque exagéré qu'il soit, ravisse la totalité de son revenu, tandis qu'en supprimant l'intérêt que l'on paie aux rentiers, il en est beaucoup d'entre eux qu'on laisserait absolument sans ressources.

Pour guérir la lèpre des emprunts, le seul parti raisonnable est celui que prennent les malades qui ont ruiné leur tempérament par des excès, et qui le rétablissent par un régime plus sévère : il faut refaire par degrés les Capitaux qu'on a imprudemment dissipés, c'est-à-dire diminuer les dépenses publiques et employer fidèlement les

¹ Robert Hamilton : On *national Debt*, page 238 de la troisième édition anglaise.

² David Ricardo : On *political Economy*, page 289 de la troisième édition anglaise.

revenus épargnés de cette manière au rachat de la dette. Il n'y a, pour un ministre des Finances, aucun talent qui vaille celui de dépenser peu.

Les princes qui, comme les potentats de l'Asie, désespèrent d'avoir un crédit, cherchent à amasser un trésor.

Un trésor est la valeur présente d'un revenu passé, comme un emprunt est la valeur présente d'un revenu futur. L'un et l'autre servent à subvenir aux besoins extraordinaires.

Un trésor ne contribue pas toujours à la sûreté du gouvernement qui le possède. Il attire le danger, et il est rare qu'il serve au dessein pour lequel il a été amassé. Le trésor formé par Charles V, roi de France, devint la proie de son frère, le duc d'Anjou; celui que le pape Paul II destinait à combattre les Turcs et à les repousser en Asie favorisa les débordements de Sixte IV et de ses neveux; celui que Henri IV réservait à l'abaissement de la maison d'Autriche fut employé aux profusions des favoris de la reine mère; et, plus récemment, les épargnes qui devaient consolider la monarchie de Frédéric II, roi de Prusse, ont servi à l'ébranler.

Entre les mains d'un gouvernement, une grosse somme fait naître de fâcheuses tentations. Le public profite rarement, je n'ose pas dire jamais, d'un trésor dont il a fait les frais : car toute valeur, et par conséquent toute richesse, vient originairement de lui.